Bretagne DIMANCHE

HEBDOMADAIRE — Dimanche 19 octobre 1969 — 0,50 F

Les LUNDIS du CENTRE DE CULTURE RELIGIEUSE de Rennes

— p. 3 —

Bretagne

PREMIÈRE RÉGION LAITIÈRE

— p. 16 —

Les races locales pie noire bretonne et armoricaine sont en régression très nette. Elles ont été améliorées par croisement avec la frisonne pie noire ou la normande.

— Mesures concernant la Bretagne — p. 10 —

— Réunion d'information sur le fermage à Saint-Brice — p. 10 —

— A VANNES LES AMIS DES SINAGOTS — p. 11 —

— NOUVELLES RÉGIONALES — p. 5 et 11 —

France

Six anciens ministres en quête d'un siège

On votera dimanche dans six circonscriptions où se présentent d'anciens ministres qui, à cause du principe de l'incompatibilité entre les fonctions ministérielles et parlementaires, ont perdu leur siège.
Ce sont MM. Couve de Murville lui-même (dans les Yvelines), Edgar Faure (Doubs), Messmer (Moselle), Le Theule (Sarthe), Chamant (Yonne) et Dumas (Savoie).
Tous les six sont certains d'entrer au Palais-Bourbon. La plupart d'entre eux même dès le premier tour. M. Couve de Murville, qui a comme principal adversaire M. Michel Rocard, ancien candidat à la présidence de la République, aura peut-être un peu plus de difficultés que ses anciens ministres, mais lui aussi sera député.
La question que l'on se pose est plutôt de savoir quel rôle les nouveaux élus joueront au Parlement.
M. Couve de Murville est peu bavard. Sans doute jouera-t-il les fédérateurs entre les différentes tendances de la majorité.
M. Edgar Faure, qui mène une campagne active et qui fait des déclarations souvent pétillantes, ne dit pas grand-chose sur ce qu'il fera. Sans doute sera-t-il apparenté UDR. Sa position, quelle que soit l'étiquette qu'il prendra, demeurera très personnelle.

RAPATRIES : INDEMNISATION PROMISE

A l'unanimité, et le fait mérite d'être souligné, l'Assemblée nationale a adopté un projet de loi instituant un moratoire en faveur des Français rapatriés pour des dettes qu'ils ont contractées, soit outre-mer pour des biens dont ils ont été dépossédés sans indemnité, soit en France pour les besoins de leur réinstallation, par des prêts consentis par des organismes de crédit ayant passé des conventions avec l'Etat.
Présentant son texte, le ministre de la Justice, M. Pleven, a souligné qu'il s'agissait de donner aux rapatriés une seconde chance, mais, dit-il, ce problème des textes ne pourra trouver de solution que dans le cadre de mesures d'indemnisation.
Cette indemnisation est réclamée depuis longtemps. M. Chaban-Delmas, premier ministre, a annoncé pour le printemps prochain le dépôt d'un projet, à l'élaboration duquel participeront les associations de rapatriés qui se sont déclarées favorables à une aide prioritaire aux plus défavorisés et en particulier les plus âgés.

AGITATION AUTOUR DES INSCRIPTIONS UNIVERSITAIRES

L'UNEF et les groupuscules gauchistes ont vu arriver avec joie l'augmentation de 50 F des droits universitaires. Cela leur permettait de rompre leur isolement et de reprendre contact avec la masse des étudiants en défendant des intérêts « syndicaux ». L'année dernière, en effet, ils faisaient passer la revendication syndicale loin derrière l'action politique. Cette tactique les avait séparés des autres étudiants.
Des piquets « dissuasifs » ont donc été placés dans plusieurs Facultés de lettres. En province, ils ont été inefficaces. A Censier (annexe de la Sorbonne), au contraire, ils ont provoqué des incidents, surtout lorsque des parents, et en particulier un député de la majorité, M. Michel Boscher, ceint de son écharpe tricolore, ont voulu forcer les barrages pour faire inscrire leurs enfants. Bousculé et injurié par les étudiants, M. Boscher s'en est pris au doyen Las Vargnas, décidé à ne pas appeler la police.
De toute façon, les Conseils transitoires de gestion, autorités responsables, élues l'année dernière, sont seules habilitées pour régler cette délicate question. M. Guichard l'entend bien ainsi, car il laisse aux autorités de la Sorbonne le soin de régler cette question. Celles-ci recherchent un moyen de permettre les inscriptions sans provoquer des incidents.

M. SAVARY : CONTRE LA « NOUVELLE SOCIETE »

M. Alain Savary, premier secrétaire du parti socialiste, a tenu lundi une conférence de presse. Il a critiqué la **« nouvelle société »** de M. Chaban-Delmas et a brossé lui-même les grands traits d'une société socialiste, qui manquent encore de précision.
M. Alain Savary a abordé également le problème de l'unité de la gauche. Il a annoncé que serait prochainement ouvert le dialogue **« public et permanent »** avec le parti communiste, décidé en juillet au Congrès d'Issy-les-Moulineaux. Il a fait état d'un échange de lettres avec la Convention et le PSU. Malgré les divergences, M. Savary s'est montré optimiste.

LE PARTI COMMUNISTE DANS L'EMBARRAS DEVANT L'AFFAIRE TCHECOSLOVAQUE

Au cours du Comité central d'Ivry, M. Waldeck Rochet a réaffirmé la position du parti communiste sur l'affaire tchécoslovaque. Il rappelle le désaccord sur l'invasion militaire du mois d'août 1968, mais pour la suite des événements c'est bien, semble-t-il l'alignement sur Moscou. Roger Garaudy est sévèrement critiqué, mais n'est frappé d'aucune sanction. M. Louis Aragon, qui avait élevé récemment une protestation solennelle contre ce qui se passait actuellement en Tchécoslovaquie, n'a été l'objet, lui-même, d'aucune critique publique. Sans doute n'est-ce pas de gaieté de cœur que les communistes français suivent Moscou dans cette affaire. Mais tant qu'ils le feront, l'unité de la gauche sera bien compromise.

Monde

M. SCHUMANN A MOSCOU :
Un voyage « utile » !

PENDANT six jours, du 6 au 13 octobre, M. Maurice Schumann, ministre des Affaires étrangères, a fait un séjour officiel à Moscou, au cours duquel il a rencontré tous les leaders soviétiques. De toute évidence, il a reçu le meilleur accueil et, sur ce point, son voyage est positif. En est-il de même sur le plan diplomatique et politique ? Voilà qui est plus contestable.
Le long communiqué publié à l'issue des entretiens ne nous apporte, en effet, rien de bien nouveau. On sait, par ce texte, que beaucoup de sujets ont été abordés : problèmes européens, Moyen-Orient, Vietnam, désarmement, ONU, relations et coopération franco-soviétiques, mais, sur tous ces points, peu de précisions, en dehors de formules vagues.
Il est probable, cependant, qu'on a parlé de sujets brûlants : l'Allemagne, la Tchécoslovaquie, la Chine, la Méditerranée.
Le communiqué n'en souffle mot. Il note, toutefois, qu'une « attention primordiale » a été accordée aux problèmes européens et que les deux parties ont convenu qu'une paix stable dans ce continent n'était possible que sur la base de certains principes « d'indépendance, de souveraineté nationale, d'égalité, d'intégrité territoriale, de non-recours à la force et de non-ingérence dans les affaires intérieures ».
Exactement ce que l'URSS ne fait pas, ainsi que l'a montré l'affaire tchécoslovaque, et que le prouve, depuis toujours, la non-solution du problème allemand.
Dès lors, qu'attendre de cette Conférence européenne que réclame depuis si longtemps le Kremlin, et pour laquelle on enregistre peu d'empressement à l'Ouest ? Dans le communiqué franco-soviétique, il est dit qu'elle devrait être « dûment préparée » — une expression de M. Schumann, sans doute ! — pour aboutir à des résultats. On peut penser qu'il reste beaucoup à faire pour en arriver là. D'autant que le ministre français a tenu à préciser que cette Conférence européenne ne devrait pas renforcer les blocs, mais, au contraire, aider à leur dissolution.
On peut tout de même retenir du communiqué franco-soviétique le fait que les visites aux échelons élevés vont se poursuivre entre les deux pays : M. Pompidou ira à Moscou en 1970, et M. Gromyko à Paris la même année, tandis que la « troïka » du Kremlin, MM. Brejnev, Kossyguine et Podgorny viendront en France l'année suivante. Un contact permanent entre Paris et Moscou est intéressant, dans la mesure où, a précisé M. Schumann, « il évitera et dissipera tout malentendu ».
Plus réels sont peut-être les développements de la coopération économique et technique entre la France et l'URSS. Le communiqué rappelle, à cet égard, l'accord de mai 1969, susceptible de provoquer une nouvelle émulation dans les échanges entre les deux pays. Les travaux de la grande Commission franco-soviétique, qui s'est réunie cette semaine à Moscou, avec la participation de M. Giscard d'Estaing, devaient donner à cet accord une base concrète.

MOYEN-ORIENT : Le rendez-vous manqué de Rhodes

Nouvel échec pour les zélateurs de la paix au Moyen-Orient : l'Egypte, revenant sur sa proposition de négociations avec Israël, selon la « formule de Rhodes », déclare qu'elle s'en tiendra désormais, pour d'éventuels contacts, aux principes et aux modalités de la mission Jarring. C'est-à-dire à des contacts indirects sur la base de la résolution du Conseil de sécurité en date du 22 novembre 1967.
L'échec a deux causes principales : l'attitude d'Israël d'une part, les réactions du monde arabe d'autre part. En s'attachant à montrer qu'à Rhodes, en 1948, il y a eu négociation directe et non pas indirecte entre Israéliens et Egyptiens, le gouvernement de Jérusalem a mis Le Caire en position délicate. Il l'obligeait, s'il désirait aller plus avant dans la voie de la paix, à admettre le principe d'entretiens sans intermédiaire. Issue contestée vivement par le monde arabe. L'Algérie et d'autres adversaires de toute négociation ont trouvé là l'occasion de critiques dont l'Egypte a dû tenir compte et qui expliquent pour une bonne part son repli diplomatique.
Il est vrai qu'Israël ne pouvait guère accepter non plus les bases de négociations proposées par l'Egypte, car elles se référaient directement à la résolution du 22 novembre 1967 qu'il rejette (elle demande en effet l'évacuation des territoires occupés par Israël).

MALAISE AU QUEBEC

Deux ministres français, MM. de Lipkowski et Comiti, étaient cette semaine à Québec pour parler de la coopération franco-québécoise. Celle-ci semble fonctionner normalement, mais dans l'ensemble de la province la situation est incertaine. Aux visées séparatistes des uns s'ajoutent les revendications sociales des autres et il s'ensuit de profonds remous. Ainsi, le même jour, les policiers et les pompiers de Montréal se sont brusquement mis en grève, laissant le champ libre à toutes les exactions. L'armée a dû intervenir pour maintenir l'ordre et cela n'a fait qu'accroître le malaise. Un malaise ponctué trop souvent par des attentats terroristes.

BELFAST : EXTREMISTES PROTESTANTS CONTRE SOLDATS BRITANNIQUES

Trois morts, 70 blessés, 68 arrestations. Il aura suffi que le premier ministre d'Irlande du Nord, le major Chichester Clark, se montre prêt à accepter, comme le lui suggérait le rapport Hunt, de dissoudre les auxiliaires de la police spéciale et de désarmer la police régulière pour que Belfast connaisse un nouveau week-end de violence.
Dans cette décision du premier ministre irlandais, les extrémistes protestants, galvanisés par le Rev. Paisley, n'ont vu que la confirmation de ce qu'ils appellent « la politique de braderie du major Chichester Clark ». Ils ont donc, une nouvelle fois, érigé des barricades, mais non plus, comme dans le passé, pour se protéger de la communauté catholique : le conflit est en effet en train de changer de physionomie et il oppose, dorénavant, extrémistes protestants et soldats britanniques.
Londres a envoyé de nouveaux renforts militaires à Belfast, prévoyant même, si la situation devait continuer à se détériorer, d'y envoyer des unités de « l'armée du Rhin » qui est sous le contrôle de l'OTAN.
On voit mal, hélas ! quelle solution pourrait empêcher la situation de se détériorer et de « pourrir » lentement.

Leonid SEDOV
Depuis le premier Spoutnick

DE petits yeux cachés derrière de fines lunettes, le regard intérieur, le professeur Leonid Sedov a l'apparence discrète du savant.
Cependant, c'est lui qui, en 1955, annonçait le désir de son pays de lancer des satellites artificiels. Et, en 1957, grâce à lui, le monde surpris apprenait la naissance du premier Spoutnik. Leonid Sedov était alors à Barcelone. Il participait à un Congrès astronautique.
Du savant, Leonid Sedov a l'assurance et le détachement. Il n'a pas besoin de la première place. Elle revient tout naturellement à ceux qui risquent leur vie en expérimentant les vaisseaux. Pour lui, ce n'est qu'une étape.
Ce savant a aussi conscience d'être profondément engagé par son œuvre. Il ne refuse pas les problèmes qu'elle pose, mais il est persuadé que « la conquête du cosmos fera progresser les sciences et se traduira par de meilleures conditions de vie pour l'humanité ». Seulement la tâche est longue et l'académicien Sedov espère que la coopération « souhaitée par l'URSS et les Etats-Unis » pourra voir le jour.
Le professeur Sedov croit profondément au progrès scientifique. Mais il ne méconnaît pas les usages qui peuvent en être faits. Et, à Mar del Plata, il vient encore de lancer un appel en faveur de l'abolition de la guerre nucléaire.
De cette œuvre, il sait que l'on peut faire le meilleur et le pire usage.

Ont participé à la rédaction de cette page : J.-M. Villers, B. Courtabessis, F. Roussel, R. Itey, C. Casteran.

Les lundis du Centre de culture religieuse de Rennes

POUR la neuvième année, le Centre de Culture religieuse de Rennes vient de reprendre ses activités. Durant les trois trimestres des saisons studieuses, le lundi soir, il offre aux Rennais les moyens d'étudier les questions religieuses et d'alimenter leur foi.
Son nom certes risque d'être équivoque, dans la même mesure où le terme culture est difficile à définir. Trop souvent l'homme cultivé est estimé, à la manière des jeux radiodiffusés ou télévisés, comme un homme qui sait beaucoup de choses, à la mémoire fidèle et à la réponse immédiate. Ce n'est pas cette culture-là que le Centre cherche à donner. S'il donne une somme de connaissances sur la théologie ou la Bible, c'est pour aider le chrétien à faire le lien entre le mystère de la foi et son existence, *sa vie d'homme. C'est dans la mesure où il fait ce lien entre la connaissance et la vie, que l'homme est cultivé vraiment.*

Pas de titre à sensation

Tel est donc l'esprit qui anime les promoteurs de cette expérience. Ils se trouvèrent au printemps 1961, des prêtres sollicités par des laïcs et des religieuses. Il existait bien des livres et des revues en abondance, des « *sessions d'information religieuse* », une « *Ecole d'Oraison* » dans une salle de la ville, des « *Cercles bibliques* », sans compter les *réunions* de multiples mouvements préoccupés de la formation doctrinale de leurs membres. Dans les paroisses aussi la prédication est un moyen important, certains cycles de Saint-Sauveur ou de Saint-Germain vers 1960 prenant une notoriété particulière.
Beaucoup souhaitaient pourtant un enseignement *régulier*, où pourraient venir s'instruire tous ceux qui désirent se documenter sur les sujets les plus divers : la Bible d'abord, bien entendu ; mais aussi la théologie, la philosophie chrétienne, l'histoire de l'Eglise et des religions, la pensée de l'Eglise catholique sur les problèmes contemporains. D'une façon générale, tout ce qui fait problème aujourd'hui pour ceux qui sont soucieux de « culture religieuse ».
« *Non pas cependant un enseignement réservé à des gens déjà très instruits, mais la réponse aux préoccupations des « hommes de bonne volonté » qui s'interrogent sur le problème religieux. Pas de titres à sensation, soulevant des problèmes insolubles, ou dont la solution n'avance à rien, mais la doctrine chrétienne présentée dans sa simplicité et sa vérité.* »
Professeurs du séminaire diocésain, de couvents religieux, professeurs de Facultés, acceptaient d'assurer le cycle des cours ; le premier lundi de novembre 1961, le 6, la première série débutait avec cent soixante personnes. Sur huit ans de fonctionnement la moyenne s'est tenue autour de la centaine.

Davantage de « témoignages »

Selon les thèmes bien sûr, selon les conférenciers, la salle de l'Enclos Saint-Germain s'est trouvée plus ou moins remplie. Les titres des programmes successifs permettent de mieux se rendre compte de ce qui est proposé. Dans la *série théologie* les conférences ont pris successivement pour thèmes : Jésus-Christ, l'Eglise, les sacrements, la grâce, Dieu et l'homme à la lumière de Jésus-Christ, l'Eglise d'après la constitution conciliaire « Lumière des peuples », croyance et incroyance, les rites et en particulier le baptême. Cette année, 1969-1970, dans le cadre de la réforme liturgique qui achève de se mettre en place, l'Eucharistie sera le centre d'intérêt.
La *série Bible* aborde parallèlement des textes de l'Ancien et du Nouveau Testament : les psaumes et l'Evangile de saint Luc, les prophètes et l'Evangile de saint Jean, la Genèse et l'Epître aux Corinthiens, la Bible dans la liturgie et l'Evangile de saint Matthieu, ou bien des thèmes comme celui de l'Alliance à travers les divers auteurs inspirés, ou la pensée de saint Paul. Les conférences bibliques de cette année seront très liées aux causeries théologiques autour de l'Eucharistie.
C'est dans une *troisième série* que les laïcs, professeurs surtout, ont eu la parole. Soit pour présenter les encycliques *Mater et Magistra, Pacem in Terris, Populorum progressio, Humanae Vitae*, soit pour parler des religions non chrétiennes, des saints témoins de la foi, leur apport plus suivi a conduit, depuis 1965, à présenter sur quatre ans une fresque de *l'histoire de l'Eglise*. Elle ne sera pas reprise tout de suite.
Enfin de temps en temps des *conférences exceptionnelles* à la salle Saint-Martin ont attiré un plus large public : pendant la Semaine de l'Unité furent présentés, par exemple, le P. Portal, l'abbé Couturier initiateurs de l'œcuménisme, ou bien l'on entendit le P. Michalon, le P. Bergougnioux sur les origines de l'homme, J.-Cl. Barreau sur « la foi d'un païen », le P. Chéry sur les Mormons ; l'art sacré, l'Afrique, eurent leur soirée comme les « théologiens de la mort de Dieu » ou l'éducation religieuse des tout-petits.
Il y aura désormais davantage de ces *témoignages* qui font saisir sur le vif comment se réalise le lien entre la croyance et l'expérience, comment la foi transforme la vie. Jean-Claude Barreau, André Frossard, Jean-François Six ont déjà accepté de venir pour ce cycle 1969-1970.

Trop peu connu

« Les conférences ne sont pas suffisamment adaptées... Je préfère travailler sur les livres... Ne pourrait-on avoir aussi des réunions le dimanche après-midi ?... C'est très bien et très instructif... Certains conférenciers sont particulièrement intéressants ; d'autres, d'une spiritualité certainement très élevée ne rendent pas leur causerie assez vivante et didactique, si bien qu'il nous en reste très peu de choses... Au début je l'ai fréquenté régulièrement, maintenant beaucoup moins... Je souhaiterais que le Centre soit complété par une bibliothèque de sciences religieuses... J'en ai entendu parler très favorablement... Le Centre m'a déçu, mon mari aussi. Nous préférons lire ensemble... Nous aimerions que les conférences soient plus pédagogiques... »
Telles sont quelques réponses à l'enquête d'une paroisse de la ville. Il est difficile de satisfaire tout le monde et puis la nouveauté a disparu. Les étudiants, venus nombreux entendre leurs professeurs d'histoire, dans un cadre très différent de l'amphi, se sont faits de moins en moins nombreux. Des parents arrivant un peu en retard ont été découragés de trouver les places occupées par des religieuses en grand nombre ; il faudrait dédoubler les réunions...
Malgré tout, le nombre de participants reste faible pour une ville de 180 000 habitants. La presse locale informe bien, régulièrement, des réunions mais les multiples paroisses, il y en a vingt et une sur Rennes, ne s'y intéressent pas assez, et l'effort de « publicité » n'est pas suffisant.
Il y a bien d'autres causes : le genre peut ne pas plaire, les déplacements le soir ne sont pas toujours aisés, et puis il ne faut pas oublier l'attraction chez soi qu'est la télévision. Souvent aussi, comme en toutes choses, ceux qui ne se déplacent pas sont les premiers à dire qu'« on ne fait rien ».

Trouver un langage

Faudra-t-il décentraliser ? reprendre les sujets dans divers quartiers, voire dans différents secteurs du diocèse ? Ce serait possible bien que cela suppose de nombreuses soirées libres pour les animateurs. Mais des auditoires plus réduits permettent des échanges plus fructueux.
« Il ne faudrait pas que le petit nombre des assistants décourage ceux qui organisent le Centre de Culture religieuse », dit une autre réponse à l'enquête. Il n'en est pas question, mais l'on cherche plutôt à rénover. Déjà l'an passé une innovation a été introduite : les débats avec le conférencier.
Pour ne pas prolonger la soirée, le débat n'était qu'amorcé après l'exposé, mais le lundi suivant, libérés d'autre conférence, les auditeurs pouvaient se retrouver et poser leurs questions qu'ils avaient bien eu le temps de préparer. Il en revenait à peu près la moitié. La formule est reprise cette année.
Certains souhaitent encore que les rencontres avec ceux qui parlent se fassent même déjà avant, afin que la façon de traiter le sujet soit en rapport avec les préoccupations. Cela permettrait aussi sans doute de connaître le langage des auditeurs et donc d'être mieux à la portée. Ce point est fondamental ; n'est-ce pas l'une des préoccupations de la catéchèse, de rechercher un langage de foi qui convienne à notre époque ? Et qu'est-ce donc que le Centre de Culture religieuse sinon une *catéchèse des adultes* ?

Georges LANGLADE

Rechercher un langage de foi qui convienne à notre époque.

Lettres des lecteurs

● **Tout ce qui est dans le sens d'un élargissement de l'information sur l'alcoolisme est bien propre à nous réjouir. Votre article sur le Centre Croix Bleue de Lorient répond parfaitement à cette préoccupation. Ce qui est l'essentiel, c'est que l'on parle de l'alcoolisme, que l'on connaisse ce qui existe pour faire front à ce fléau. Il faut que l'on sache partout et surtout dans les églises que cette maladie collective est un des problèmes majeurs de notre époque, une erreur grave qu'il appartient aux croyants de dénoncer avec la plus grande fermeté.**

A. T..., 56-Lorient.

— Dans le numéro du 8 janvier 1967, nous avions déjà consacré un dossier aux organismes de lutte contre l'alcoolisme. Très souvent nous sommes revenus sur ce problème, car trop grave en effet est ce véritable fléau !

● **L'Exposition de Dinard sur les oiseaux pouvait être belle, mais les oiseaux ne sont-ils pas encore plus beaux vivants dans la nature ? Pourquoi les tuer pour les « naturaliser » ? Pourquoi aussi avoir besoin de faire tant d'efforts pour protéger des « réserves naturelles » comme au cap Sizun ou aux Sept-Iles ? Dans le même temps, on fait disparaître les talus à grands frais souvent inutiles, ou assécher des marais pour gagner quelques hectares, alors qu'on parle de reboiser des terres jusqu'ici cultivées ! Avec des sommes gaspillées, l'on détruit l'équilibre de la nature ! Il faudrait le dire.**

M. C..., 22-Saint-Brieuc.

— Vous le dites, et c'est bien, car ces marais asséchés seront remis en eau comme en Charente, et cela coûtera de nouveau très cher. Quant aux tueurs, chasseurs ou collectionneurs, on ne peut guère les accuser ; un phare tue beaucoup plus de gibier en mer. En une seule nuit de 1950, par exemple, 14 000 grives furent victimes du cap Fréhel !

● **Voici déjà quelque temps que nous recevons Bretagne-Dimanche. Nous avons lu avec beaucoup d'intérêt l'article de François Alet consacré aux harpes celtes.**

L. F..., 22-Plouisy.

● **Merci à Bretagne-Dimanche, l'article concernant les moines est très intéressant.**

Y. S..., 29-N-Brest.

● **Vous avez parlé de Bretons au Québec et de Québécois en Bretagne. Depuis fort longtemps il y a eu un exode dans notre pays. Je me rappelle que vers 1965 des frères sont revenus du Canada et ont parlé de ce pays. Quand ils y sont repartis avec leurs épouses, nombreux furent parents et amis qui les suivirent. Les pays où l'émigration fut à l'origine sont Gourin, Roudouallec, Langonnet, Le Saint pour le Morbihan ; Tennon, Châteauneuf-du-Faou, Laz, Leuhan, Gouézec pour le Finistère, tous pays des Montagnes Noires, terrain très pauvre. Un fait typique, Roudouallec comptait 1 500 habitants, il n'en a plus que 700 environ et il est fort question de le rattacher au canton de Scaër (Finistère). Actuellement, nombreux sont les jeunes qui restent au Canada. Ils viennent tous les deux ou trois ans passer un mois en Bretagne, soit pour se marier ou voir leurs parents, mais ils retournent. Ce sont des hommes perdus pour la Bretagne.**

J. K..., 56-Roudouallec.

— Cette portion de Bretagne est en effet particulièrement connue pour ses Québécois. Vous dites qu'ils reviennent ici, donc ils ne sont pas tout à fait « perdus ».

● **Profitant des services d'un ami, j'ai eu l'avantage de connaître votre journal qui m'a charmé. En effet, tout Breton peut trouver plusieurs pages l'intéressant : enquêtes religieuses, culinaires, agricoles, industrielles, scolaires. Mais ce qui m'a surtout intéressé ce sont vos reportages sur le GEES que vous m'avez fait découvrir ; et c'est grâce à vous qu'aujourd'hui j'en suis adhérent. De plus, la rubrique sur chaque département m'a fourni des nouvelles parfois introuvables ailleurs. Cependant, un si joli tableau s'est enlaidi d'une grave, énorme, grossière erreur : la Bretagne ne compte pas quatre départements, encore moins six..., c'est un bloc formé de cinq. Si la Loire-Atlantique n'est pas bretonne, la « Bretagne déformée » n'est pas française. Après cette petite rectification, permettez-moi...**

M. G..., 22-Dinan.

— Petite ou énorme, cette rectification ? Nous vous demandons de relire l'article que nous avons consacré (numéro du 14 septembre) au stage d'été du Bleun Brug où était abordé ce sujet.

● **Dans votre numéro du 21, sous la rubrique « Eglises d'Ille-et-Vilaine », vous signalez que dans une collection consacrée aux églises les Nouvelles Editions latines ont fait paraître une étude spéciale sur la cathédrale. Pouvez-vous me donner l'adresse exacte de l'éditeur, afin que je me procure cette étude qui doit être d'un grand intérêt historique, artistique et archéologique ?**

A. R..., 35-Saint-Malo.

— Nous avons répondu à notre correspondant. Nous ne donnons habituellement pas les adresses des éditeurs, car les libraires les connaissent et peuvent aisément faire venir les ouvrages que nous signalons.

● **Vous avez édité une étude sur un nouveau découpage de la Bretagne en « pays ». Cela intéresse un groupe de jeunes qui a précisément pour thème d'année l'étude des petits pays. Pouvez-vous envoyer quelques exemplaires ?**

A. D..., 22-Guingamp.

— C'est en effet le thème du travail des Groupes d'Etudes Economiques et Sociales : GEES.

espace

Les mécanos de l'espace se sont entraînés pour le montage des stations orbitales terrestres

LA Lune aux Américains, la Terre aux Soviétiques : ainsi pourrait-on schématiser les ambitions des Deux Grands de l'espace. Après les premiers pas sur la Lune, en juillet dernier, des deux Américains Armstrong et Collins, voici que les Soviétiques ont repris leurs vols habités.

Coup sur coup, ils ont envoyé, depuis leur cosmodrome de Baïkonour, trois vaisseaux spatiaux Soyouz avec à bord sept cosmonautes. Au programme de cette grande reprise spatiale : l'essai de construction dans l'espace d'une plate-forme orbitale, c'est-à-dire une sorte d'usine-laboratoire dans laquelle et autour de laquelle travailleront demain, en permanence, les tâcherons de l'espace.

Trois tirs : sept hommes dans l'espace

L'envoi dans l'espace de trois vaisseaux spatiaux, habités par sept cosmonautes, constitue un record spatial en même temps qu'une prouesse technique. En effet, ce vol groupé suppose qu'est organisé au Centre de contrôle et de coordination, au sol et en mer, sur les navires spécialement équipés, un guidage simultané. Une rapide transmission des informations est nécessaire.

Le premier vaisseau à avoir été mis sur orbite est **Soyouz 6**, envoyé samedi 11 octobre, à 12 h 19 (heure de Paris). A bord, le lieutenant-colonel Gueorgui Chonine, commandant de bord, et Valeri Koubassov, ingénieur du **Soyouz**.

Soyouz 7 s'est envolé dimanche 12, à 9 h 45, avec à bord le lieutenant-colonel Anatole Filiptchenko, chef de bord ; l'ingénieur navigant, Vladislav Volkrov, et le lieutenant-colonel Victor Gorbatko.

Soyouz 8 les rejoignait lundi 13, à 11 h 20. A bord, deux anciens des vols de **Soyouz 4** et **5** en janvier dernier : Vladimir Chatalov, commandant de toute l'opération **Soyouz**, et Alexis Eliseiev, ingénieur de bord.

Au programme, plusieurs expériences...

Le but précis de l'expérience **Soyouz** est la mise au point des techniques de montage d'une station orbitale permanente autour de la Terre. La construction d'une véritable station permanente, établie à 1 500 kilomètres autour de la Terre, interviendra plus tard, une fois rodées les diverses techniques nécessaires pour un tel assemblage. Pour l'instant, les Soviétiques rodent leur matériel, se font la main.

Le programme des vols des trois **Soyouz** était très chargé. Il comprenait des contrôles multiples de tous les instruments de bord, des prises de vues géologiques et géographiques de la Terre, l'étude de l'atmosphère terrestre et des recherches médico-biologiques.

... et un exercice de soudure dans l'espace

L'originalité de l'expérience **Soyouz** devait surtout résider dans les essais de divers moyens de soudure de métaux au moyen d'un chalumeau spécial. Dans le vide et l'apesanteur de l'espace, la soudure ne se fait pas à l'aide d'un chalumeau projetant une flamme ; les techniques font appel soit à un flux d'ions, c'est-à-dire d'atomes ayant perdu ou capté des électrons (soudure électronique), soit à un plasma ionisé excité par rayon laser, soit à des ultrasons.

Le mode d'emploi du soudeur spatial : on recouvre la surface des pièces à souder d'une mince couche de lithium ou de barium. A l'endroit de la soudure, on dirige un flux de neutrons lents. Les réactions nucléaires se produisant à cette occasion s'accompagnent de très hautes températures et ne durent que quelques milliardièmes de seconde. Ce laps de temps suffit pour souder les deux surfaces en contact.

L'intérêt des plates-formes autour de la terre

L'intérêt de plates-formes spatiales gravitant autour de la Terre à des altitudes de 1 500 kilomètres est immense. Tout d'abord, à ces altitudes les vaisseaux pourront durer plusieurs années. Les savants et les techniciens qui y vivront seront amenés à ces stations par des vaisseaux-navettes ; la relève pourra être faite tous les mois. A bord de leur « belvédère », les savants observeront la Terre, surveilleront l'activité des volcans, repéreront les zones pétrolifères détectables par la coloration des sols, étudieront dans d'excellentes conditions les étoiles et les planètes.

Soyouz : un vaisseau de trois éléments

Le vaisseau spatial **Soyouz**, qui constitue la troisième génération des vaisseaux spatiaux soviétiques, n'est pas un vaisseau lunaire. Il comprend trois parties : un compartiment orbital, avec quatre hublots, dans lequel l'équipage, qui peut compter jusqu'à six passagers, effectue les expériences et se repose ; la cabine dans laquelle les cosmonautes reviennent sur Terre ; la cabine de propulsion où se trouve le moteur permettant d'effectuer des manœuvres dans l'espace. De chaque côté sont déployés d'immenses panneaux solaires pour la production de courant électrique. En vol sur orbite terrestre, les trois compartiments se succèdent de l'avant à l'arrière. Sur le front du compartiment orbital se trouvent les pièces pour l'amarrage avec un autre vaisseau.

Jean PERAY.

social

LES SYNDICATS devant la « concertation permanente »

TROIS événements, sans liens apparents, ont marqué ces derniers jours ce qu'il est convenu d'appeler le « climat social ».

C'est d'abord la signature par tous les syndicats, excepté la CGT — le plus important, il est vrai — d'un *accord touchant 500 000 petits fonctionnaires* et autant de retraités. Il s'agit d'un réaménagement, étalé sur cinq ans, de leur situation. Voilà longtemps que les syndicats le réclamait. Une Commission a été créée à cet effet ; M. Chaban-Delmas a pris en compte les suggestions de cette Commission mais a décidé d'en étaler l'application sur cinq ans, et non pas sur trois, comme le réclamaient les syndicats. Cela se traduira par une augmentation de salaire très sensible, puisque le coût de l'opération serait voisin de 1 milliard de nouveaux francs.

Le plus nouveau, toutefois, dans cet accord tient à ceci : pendant toute la durée du plan, les syndicats s'engagent à ne rien revendiquer de plus en ce qui concerne la situation des catégories C et D. Enfin, l'accord se réfère à la notion de « concertation permanente », pour laquelle M. Chaban-Delmas entend fonder de nouveaux rapports sociaux.

Le refus de la CGT

La CGT ne s'y est pas trompée, et c'est un avertissement fort net qu'elle a donné au gouvernement ; en refusant de signer l'accord, en raison de l'engagement qu'il contient, elle indique clairement qu'elle ne se laissera entraîner dans aucun processus qui risquerait, soit de limiter sa liberté revendicative, soit de l'engager dans un processus « réformiste » qu'elle récuse. Ce « non » prend toute son importance, à la veille des discussions sur les nouvelles procédures de fixation des salaires dans le secteur nationalisé. De leur côté, la CFDT (malgré des tiraillements internes), FO et la CFTC acceptent de jouer un jeu « contractuel » avec le gouvernement.

Cette situation risque de provoquer, dans les secteurs intéressés, une nouvelle épreuve de force, la CGT tiendra probablement à faire la preuve de la justesse de son raisonnement. C'est une affaire à suivre.

> **LA SOCIETE NATIONALE AEROSPATIALE**
>
> *Une étape importante a été franchie à la fin de la semaine dernière dans le regroupement des entreprises nationales de l'aéronautique : le Conseil des ministres a décidé qu'à partir du 1er janvier prochain, Sud-Aviation, Nord-Aviation et la SEREB (Société d'études et de réalisations d'engins balistiques) seront fondues au sein d'une seule et même entreprise.*
>
> *Celle-ci, qui prend le nom de Société nationale aérospatiale (SNA), atteindra du coup la dimension internationale. Avec 40 000 salariés et 2,3 milliards de chiffre d'affaires, elle prend en Europe la seconde place derrière la Société britannique Hawker-Siddeley (49 000 salariés, 4,2 milliards), mais devant la British Aircraft Corporation (36 000 salariés, 1,8 milliard).*
>
> *M. Henri Ziegler, président de Sud-Aviation, sera le président de la nouvelle Société.*

L'accord Manpower

Second élément, un accord signé entre la plus grosse affaire de travail temporaire, Manpower, et la CGT. Voilà longtemps que les syndicats se battent contre le travail temporaire, qui touche 200 000 personnes par an. La CGT, en signant un accord qui lui reconnaît l'exclusivité de la représentation syndicale, fait donc une volte-face quelque peu embarrassée. « *Il faut être réaliste* », a-t-elle expliqué aux journalistes. *Nous sommes devant une situation de fait. Nous devons chercher à l'aménager.* »

Dans l'aéronautique, le regroupement de l'ensemble des entreprises nationalisées (Sud-Aviation, Nord-Aviation, SEREB...) est amorcé, 5 000 à 6 000 licenciements seraient envisagés. Le problème, pour les syndicats, est de savoir si ce regroupement n'est pas favorable pour le développement de ce secteur. Il reste alors à être associé aux mesures de reclassement du personnel.

Le fil directeur de ces trois éléments est celui-ci : de plus en plus, les syndicats se trouvent confrontés à l'accélération de l'évolution de la société industrielle. Cela leur impose des choix difficiles. Cela provoquera, inévitablement, des bouleversements dans les structures syndicales.

Paul MEUNIER

L'UNATI, l'organisation des commerçants de M. Fauliot (ci-dessus, barbu et souriant) a provoqué des heurts avec la police, le 13 octobre à Paris. Il y a eu quelques incidents également à Poitiers.

COMMERÇANTS ET ARTISANS
La violence d'un malaise

RIEN ne paraît réglé encore en ce qui concerne les artisans et commerçants. **Lundi dernier, à l'initiative des organisations modérées, 20 000 d'entre eux étaient venus manifester au Parc des Princes, à Paris. Tout s'est bien passé jusqu'à la sortie, lorsqu'une organisation contestataire, l'UNATI, de M. Fauliot, qui avait déjà eu du mal à rentrer au Parc des Princes, voulut aller à Paris et se heurta aux forces de police qui ne s'y attendaient guère. 30 blessés.**

Pendant ce temps, l'organisation la plus dure, le CID, dont le leader Gérard Nicoud reste introuvable, ne réussissait à rassembler plus de 1 500 personnes. Quant à Pierre Poujade, il condamnait toute cette agitation.

Le gouvernement, en cette affaire, ne sait trop à quel saint se vouer. Il estime avoir déjà fait beaucoup : suppression aux deux tiers de la taxe complémentaire, simplification de la TVA, réforme du régime d'assurance maladie travailleurs indépendants... Que faut-il de plus ? demande-t-il. Et à qui s'adresser pour discuter sérieusement ? Quel est l'interlocuteur valable ?

La raison est que le malaise est très profond. Certes, il y a des rivalités et des surenchères entre les organisations, mais le mal tient, en grande partie, à ce que beaucoup d'artisans et commerçants se révoltent contre une société industrielle qui rend de plus en plus dure leur survie. C'est pourquoi le problème devra être repris au fond : reconversion de ceux qui n'ont plus d'avenir, aide pour la spécialisation de ceux qui peuvent se transformer, etc. C'est une réorganisation d'ensemble du commerce et de l'artisanat qu'il convient d'envisager.

P. M.

Bretagne

INDUSTRIE DE L'HABILLEMENT : *Le « Centre d'études techniques des industries de l'Habillement » vient d'ouvrir à Angers une délégation pour la région Ouest (Bretagne et Pays de Loire). Conformément aux objectifs du Centre, elle offrira une formation à la gestion technique de l'exploitation industrielle, et, pour les salariés et particulièrement les ouvrières mécaniciennes, des cours, stages ou sessions de promotion sociale.*

STRUCTURES FONCIERES : *La Commission régionale « structures », de la* **FRSEAO (Fédération régionale des syndicats d'exploitants agricoles de l'Ouest)** *s'est réunie à Rennes. Elle s'est préoccupée des moyens de faire face aux cumuls abusifs, aux démantèlements d'exploitations et à la spéculation foncière. Elle proposera à la Fédération l'implantation, dans les départements de Bretagne et des Pays de Loire, de responsables cantonaux chargés de s'informer de tous les cas de restructuration foncière, de formuler un avis et de le transmettre aux instances professionnelles et administratives pour éclairer les décisions officielles à intervenir.*

MAITRES D'ARMES : *Les maîtres d'armes de l'Académie de Rennes se sont retrouvés à Pontivy. Ils ont décidé de former une Association régionale des maîtres d'armes de Bretagne et constitué son bureau. Les problèmes intéressant leur profession et, en particulier, celui de leurs rapports avec la Ligue de Bretagne d'escrime, ont été longuement examinés.*

« KUZUL AR BREZHONEG » : *Les 17 Associations culturelles groupées dans l'Association « Kuzul ar Brezhoneg » étaient représentées à l'assemblée générale qui vient de se tenir à Carhaix. Les délégués ont examiné les moyens de promouvoir la langue et la culture bretonnes, par l'établissement de cours oraux dans chaque ville de Bretagne.*

SYNDICATS ARTISANAUX : *L'Union des syndicats artisanaux et le syndicat de défense des commerçants et artisans du Morbihan se sont prononcés pour la grève de l'impôt. Les Unions des syndicats artisanaux des autres départements bretons et le Syndicat des artisans du bâtiment du Finistère ont déclaré qu'ils ne pouvaient s'associer à cette décision.*

POMMES DE TERRE : *Le* GOPEX (Groupement d'orientation pour l'exportation des plants de pommes de terre) *vient d'informer ses adhérents sur la situation actuelle de la productivité et du marché. Les superficies acceptées marquent une réduction qui varie de 20 à 25 % selon les régions ou pays par rapport à la précédente campagne. Ces superficies sont de 11 395 ha pour la Bretagne, de 17 863 pour la France et de 20 304 pour la Hollande.*

UNIVERSITE CATHOLIQUE. — *Des négociations sont menées pour obtenir un accord écrit apportant certaines garanties aux étudiants des Facultés catholiques d'Angers pour la seconde session des examens de remplacement. Pour appuyer ces négociations, un certain nombre de ces étudiants, 10 ou 12, ont entrepris une grève de la faim.*

COMPTABLES : *Les experts* comptables et comptables agréés de Bretagne *se sont réunis à Saint-Brieuc. Parce que le projet gouvernemental de réforme de leur ordre tend à aggraver la tutelle des pouvoirs publics, ils le considèrent comme inacceptable. Ils demandent donc au Con-*

22 Côtes-du-Nord

Le **Comité d'expansion économique et de productivité** avait organisé à Quintin un séminaire sur « l'expression orale et la conduite efficace d'une réunion ». Ces deux journées ont été suivies par une quinzaine de dirigeants d'entreprise, dont la moyenne d'âge se situait autour de 36 ans. C'était la première fois qu'une semblable session était organisée dans le département.

LANNION. — Des consommateurs de la région de Lannion ont décidé de fonder une **« Association bretonne de consommateurs »** (ABC), dont le but est la défense du pouvoir d'achat des familles. L'Association situe son action à la fois sur le plan de l'information de ses membres et sur celui d'une concertation avec les forces vives de la région, travailleurs, familles, commerçants, artisans et agriculteurs.

LANDERNEAU. — **L'administration des haras nationaux a acheté 81 étalons à Landerneau. Quatre sont affectés à Angers, un à Aurillac, deux à Pau, quatre à Pompadour, quatre à Rodez, quatre à Saintes, trois à Tarbes, quatre à Villeneuve-sur-Lot, douze à La Roche-sur-Yon, vingt-quatre à Hennebont et vingt-trois à Lamballe. Parmi eux, deux** poulains de 2 ans, soixante-dix chevaux de 3 ans et un de 4 ans. Les prix variaient entre 7 500 F et 12 500 F.

DINAN. — Diverses entreprises s'installent progressivement sur la **zone industrielle** du quartier nord-ouest de Dinan : la plupart d'ailleurs sont des entreprises dinannaises satisfaites de trouver là les possibilités d'expansion qui leur manquaient. Les responsables du district urbain ont prévu, au nord de cette zone industrielle, une **zone artisanale** susceptible d'être répartie en une trentaine de lots de 600 à 1 500 mètres carrés. Déjà une partie de cette zone est viabilisée et équipée du « tout-à-l'égout », de l'eau, du gaz, de l'électricité et du téléphone.

PLENEUF-VAL-ANDRE. — Le préfet et les chefs des services de la préfecture sont venus sur place prendre connaissance des projets — et des ressources — de la municipalité, présentés par le maire. Les projets concernaient, dans l'ordre d'urgence, l'usine d'incinération des ordures, l'usine de traitement des eaux usées, et les installations portuaires. Le préfet a assuré qu'il appuierait ces demandes.

CHATELAUDREN. — Les hauts quartiers ne manqueront plus d'eau ! Les canalisations reçoivent désormais l'eau du château nouvellement construit. Elles ont d'ailleurs supporté sans difficulté le passage de la pression de 1,500 à 4 kg.

TREGUIDEL. — L'Association **« Foyer des jeunes et Education populaire des jeunes »** avait demandé à disposer de pièces inoccupées depuis vingt ans à l'école publique. Mais les locaux même vides restent loués à l'Inspection académique. M. le Maire va entreprendre les démarches.

PAIMPOL. — A la fin de l'été 1967, **le carnet du port** avait enregistré 345 entrées de plaisanciers (306 français et 39 anglais). En 1968, à la même date, ils étaient 402 (dont 53 britanniques) à avoir passé les écluses. Cette année, ils sont 584 (dont 81 britanniques et un hollandais). Cet accroissement de 43 % en un an rend urgents certains aménagements portuaires et en premier lieu le dévasage du môle de Kernoa.

29 Finistère

Les délégués CFDT des salariés de l'agriculture du département ont examiné divers problèmes touchant à la situation actuelle de ces travailleurs : couverture obligatoire du risque humain et social des accidents du travail, licenciements abusifs, absence trop fréquente encore des bulletins de paye, règlement des heures supplémentaires, reconnaissance du droit syndical, etc.

— *La Mutualité enregistre un développement continu dans le département. A la dernière réunion du* Comité départemental de coordination de la Mutualité du Finistère, *son président a signalé qu'il y a maintenant plus de 105 000 familles de mutualistes représentant environ 360 000 personnes. Dans sa motion finale, le Comité se déclare opposé « à l'immixtion des Compagnies d'assurances et des Caisses de retraite dans la couverture complémentaire de la maladie ».*

QUIMPER. — *Pour la rentrée solennelle du tribunal de commerce de Quimper le président a analysé le bilan de l'année 1968. 945 affaires ont été inscrites contre 745 l'année précédente. Mais jamais le nombre des faillites et règlements judiciaires n'avait été aussi faible, puisque 39 seulement ont été déclarés, contre 60 en 1967.*

— *Les locaux de la poste centrale entièrement transformés viennent d'être ouverts au public. Pour l'amélioration du service, les guichets, cabines téléphoniques et boîtes postales ont été multipliés. A noter aussi : l'installation de machines pour le tri du courrier au départ, la mécanisation de la comptabilité des recherches et — en prévision le microfilmage des pièces comptables.*

BREST. — *Depuis plusieurs années, les pêcheurs de la rade, les « coquilliers », « prétoncliers », « prairiers » — étaient inquiets pour leur avenir, du fait de la diminution constante de leurs apports. Une trentaine naguère, ils sont maintenant près d'une centaine et la pêche risque de n'être plus rentable bientôt. Ils sont ainsi amenés à envisager leur orientation vers la « culture » de coquillages. Groupés en cinq coopératives, ils envisagent de former une Fédération animée et orientée par la SCORB (Société coopérative d'ostréiculteurs de la Rade de Brest) qui dispose déjà de structures commerciales et d'expérience. Ces coopératives revendiquent l'ensemble des zones disponibles sur lesquelles leurs membres pratiquaient la pêche, pour y établir des parcs de « culture ».*

— *Après avoir séjourné un mois à la station de quarantaine de Brest, 250 bovins sélectionnés, destinés à la reproduction, ont été embarqués sur un cargo, à destination du Canada. Le lot comportait 170 charolais, une quarantaine de simmenthal, 7 ou 8 Maine-Anjou et une quinzaine de limousins.*

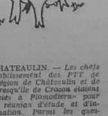

CHATEAULIN. — *Les chefs d'établissement des PTT de la région de Châteaulin et de la presqu'île de Crozon étaient conviés à Plomodiern pour une réunion d'étude et d'information. Parmi les questions traitées, nous trouvons : évolution et fonctionnement de la Caisse d'Epargne, épargne logement, l'assurance-vie, l'automatisation du téléphone, etc. Une trentaine de personnes participaient à ces échanges professionnels.*

35 Ille-et-Vilaine

Les syndicats de l'enseignement privé d'Ille-et-Vilaine (syndicat professionnel, syndicat CFDT et syndicat CFTC) se sont réunis à Rennes. Ils protestent contre le blocage de leurs salaires qui entraîne un retard de plusieurs mois... L'an dernier déjà, 120 maîtres au moins n'avaient encore perçu aucun traitement à la fin janvier, c'est-à-dire quatre mois après la rentrée scolaire.

— La Fédération départementale des **Syndicats d'exploitants agricoles** (FDSEA) a pris l'initiative d'une rencontre entre parlementaires du département et représentants des organisations agricoles, Chambre d'agriculture, syndicalistes, crédit, coopération et mutualité. Cette rencontre s'est déroulée dans les locaux de la Chambre d'agriculture.

— A partir du 2 novembre, la **SNCF** reporte sur le centre de desserte de Rennes les activités des centres actuels de Redon, Saint-Malo et Fougères. Dans ces gares, le service des colis continuera d'être assuré ; il sera même amélioré par des liaisons routières avec le centre de Rennes qui, dans la plupart des cas, accéléreront l'acheminement des colis vers leurs destinations.

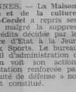

RENNES. — La Maison des **Jeunes et** de la culture du **Grand-Cordel** a repris ses activités malgré la suppression des crédits décidée par le secrétaire d'Etat à la Jeunesse et aux Sports. Le bureau du Conseil d'administration de la Maison voit son action de protestation renforcée par un « Comité de défense » nouvellement constitué.

SAINT-MALO. — Le ministre de l'Equipement a confirmé son accord pour le changement d'affectation, dans la **zone industrielle**, d'un terrain de 7 hectares, en vue de sa cession à l'Office public d'HLM. Dans une lettre au préfet, le maire de Saint-Malo demande, dans l'intérêt de la ville, que soit prescrite, dès à présent, la mise à l'enquête d'utilité publique.

REDON. — Le Conseil municipal a constitué une Commission chargée de préparer une organisation rationnelle de l'affichage dans l'agglomération, pour formuler des propositions.

— Au Conseil municipal, le maire a signalé qu'une fabrique de survêtements envisageait l'établissement d'un atelier à Redon dès le mois prochain. Cet atelier s'installerait d'abord dans l'ancien Centre d'apprentissage de la Digue, après promesse ferme d'installation sur la zone industrielle de Briangaud. Une centaine d'ouvrières devraient être embauchées avant le 15 novembre...

FOUGERES. — Une délégation de **l'Association de parents d'enfants inadaptés** de Fougères et de la région a remis au sous-préfet une motion destinée au premier ministre. Cette motion rappelle les promesses de crédits faites pendant l'été en faveur des handicapés. Alors que 20 enfants seulement sur les 80 dénombrés ont pu trouver place dans l'actuel Institut médico-pédagogique, « le projet d'IMP de Lécousse, qui devait voir le jour en 1967, n'a pas encore reçu l'autorisation de démarrage ».

— **Le laboratoire de langues** récemment créé par la Chambre de commerce vient d'être inauguré par le secrétaire d'Etat aux Moyennes et Petites Entreprises. Plus de 70 personnes sont déjà inscrites à ces cours d'anglais et d'allemand. Elles appartiennent plus spécialement aux professions de l'industrie et à celles qui touchent au tourisme, comme le commerce et l'hôtellerie.

56 Morbihan

Au cours de réunions tenues en plusieurs villes du département, les syndicats de défense des artisans et commerçants *ont proposé la grève de l'impôt, le paiement partiel de l'assurance-maladie et le règlement de l'assurance-*

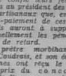

vieillesse sur la base de 1968. De son côté, dans un communiqué, la préfecture a prévenu les artisans et commerçants qui ont confié leurs feuilles d'impôts au président des syndicats artisanaux que, en cas de non-paiement de ces impôts, ils auront à supporter personnellement les pénalités légales de retard.

Un prêtre morbihannais, l'abbé Coudrais, et son équipe de jeunes ont reçu le troisième prix du concours « Chefs-d'œuvre en péril », organisé par l'ORTF et Pierre de Lagarde. Ce prix de 150 000 francs vient les récompenser pour le sauvetage du hameau du Val-Richard entrepris en 1961.

LORIENT. — *Des travaux de dérochage sont en cours au « Banc du Turc » pour permettre l'élargissement du chenal et son approfondissement à la cote — 7. Ainsi, aux bonnes marées, les navires dont le tirant d'eau atteint 10 mètres pourront bientôt passer sans risque. Après cette première tranche de travaux, une seconde permettra l'enlèvement des îlots rocheux du « Pot ». La largeur du chenal sera alors portée de 60 à 100 mètres. Au « Banc du Turc », les travaux pourraient être terminés vers la fin de l'année.*

— *Deux villes seulement en France avaient un mouvement d'autocars plus important que celui de Lorient. De sa gare routière partent 134 transports de voyageurs et 40 cars ouvriers entre 18 h et 18 h 45 chaque jour. Pour répondre à ce trafic, une nouvelle gare routière a été construite : elle entrera en service dans quelques jours.*

— *Après l'échec des négociations entre la CGT et l'Union nationale des industries de la manutention, les employeurs du port de Lorient ont prononcé le lock-out et*

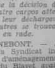

les dockers ont décidé de poursuivre leur mouvement revendicatif. Au moment où fut prise la décision du lock-out, quatre cargos attendaient à quai leur déchargement et deux autres se trouvaient en attente en rade.

HENNEBONT. — *Le Comité du Syndicat intercommunal d'aménagement de la vallée du Blavet avait organisé une visite destinée à faire découvrir aux personnalités régionales le capital touristique représenté par cette rivière. Les invités ont pu se rendre compte de certaines réalisations opérées — et surtout de ce qui reste à faire pour la mise en valeur du site et l'avenir touristique de la vallée du Blavet.*

> **Les conflits aux P et T ont perturbé, encore une fois, cette rubrique de nos « Nouvelles régionales ». Nous prions nos lecteurs de nous en excuser.**
>
> **Nous espérons être, enfin, en mesure de rattraper, dans notre prochain numéro, les échos les plus importants non parus depuis quelques semaines.**
>
> **NDLR.**

(Suite p. 15)

LA COLLÉGIALITÉ ÉPISCOPALE SORTIRA RENFORCÉE DU SYNODE

Eglise

Dimanche 19 octobre

Journée Missionnaire Mondiale

L'affiche reproduite ci-dessus est éditée par les Œuvres pontificales missionnaires, à l'occasion de la Journée missionnaire mondiale, ce dimanche. A cette occasion, le Pape Paul VI a écrit : « *L'activité missionnaire a sa place au premier rang dans le plan de la solidarité humaine et chrétienne* », en lien avec la recherche du développement économique. Un évêque du Vietnam déclare : « *S'il en est qui se demandent ce que l'on peut bien avoir encore à faire en mission, je les prie de cesser de s'interroger et de venir prendre leur part dans l'édification du Royaume.* » Le Conseil missionnaire national a invité les chrétiens à prendre conscience que l'on ne peut être « *missionnaire un jour par an* » seulement.

LE discours prononcé par Paul VI à l'ouverture du Synode a été fort bien accueilli tant l'insistance du Pape sur la collégialité a été nette et ferme. Il n'a pas hésité à utiliser ce mot jusqu'à treize fois. Il a également parlé de la coresponsabilité des évêques dans le gouvernement de l'Eglise en souhaitant que cette responsabilité s'accroisse.

De même, le premier rapport présenté au Synode sur le fondement doctrinal de la collégialité, par le cardinal Seper, préfet de la congrégation pour la Doctrine de la foi, a-t-il été bien accueilli dans l'ensemble par les Pères du Synode.

Le Synode s'est ainsi ouvert dans un climat de grande franchise, et si cela continue on peut en espérer beaucoup.

Grande franchise nullement gênée, mais plutôt encouragée par le Pape lui-même qui, présent aux deux premières séances de travail, a soigneusement écouté et pris des notes.

Trop de problèmes occidentaux

Les orateurs se sont exprimés librement. C'est ainsi qu'on a remarqué une certaine lassitude des évêques du tiers-monde et même des évêques des pays de l'Est qui ont estimé que trop de problèmes dans l'Eglise étaient des problèmes occidentaux qui ne sont pas les leurs. Le cardinal Duval, archevêque d'Alger, a exprimé la crainte que si l'autorité du Pape était trop amoindrie, les Eglises pauvres tombent sous la coupe des Eglises riches. Le Siège de Pierre est la meilleure garantie des pauvres, a-t-il estimé. Le cardinal Wyszynski a regretté que trop de controverses aient lieu dans l'Eglise, ce qui provoque la stupeur en dehors de l'Eglise.

Les deux tendances : la monarchiste et la collégiale

Mais le fond du débat devait néanmoins être abordé de front par le cardinal Suenens qui, depuis une fameuse interview ce printemps, fait figure de leader principal des tenants d'une collégialité et d'une coresponsabilité beaucoup plus grandes dans l'Eglise.

« Nous devons reconnaître franchement, a-t-il déclaré mardi matin, lors de la deuxième séance et en présence du Pape, qu'il existe un certain malaise dans l'Eglise, et nous devons prendre conscience qu'une tension existe entre deux tendances qu'on pourrait appeler l'une monarchiste et l'autre collégiale. Nos divergences ne portent pas sur le principe de la primauté du Pape et de la collégialité, mais sur son application pratique. Certains insistent tellement sur la primauté du Pape que l'Eglise qu'ils présentent apparaît presque comme une monarchie absolue d'ancien régime où tout dépendrait du souverain. »

Être associés à l'élaboration des décisions

« Il faut distinguer, devait-il préciser, entre l'élaboration des décisions et la prise des décisions. Dans la phase d'élaboration, il faut la plus large participation des intéressés. »

D'autres cardinaux, les cardinaux Heenan (Grande-Bretagne) et Darmajuwono (Indonésie), ont également demandé qu'à l'avenir les évêques soient davantage associés à l'élaboration des décisions afin que des contestations du genre de celles qui ont eu lieu après Humanae vitae, encyclique élaborée sans les évêques, ne se reproduisent pas à l'avenir.

Pour le cardinal Marty, archevêque de Paris, il faut d'abord insister sur les finalités pastorales de la collégialité. L'Eglise n'est pas elle-même sa propre fin : elle existe parmi les hommes et pour les hommes afin de leur apporter le Christ. Elle doit répondre d'abord aux besoins des hommes. Il est donc inutile de s'enfermer dans des querelles stériles d'école. Il a aussi insisté pour que l'on mette en valeur le rôle des Eglises locales en soulignant que la charge pastorale n'incombe pas seulement à l'évêque, mais à celui-ci en collaboration avec tous les prêtres.

Pierre GALLAY

Paul VI et la collégialité

Le Synode, c'est désormais certain, renforcera la collégialité épiscopale, ainsi que le Pape l'a souhaité lui-même :

« Nous croyons avoir déjà donné la preuve de Notre volonté d'assurer concrètement le développement de la collégialité épiscopale, soit en instituant le Synode des évêques, soit en reconnaissant les Conférences épiscopales, soit en associant quelques-uns de nos frères dans l'épiscopat, pasteurs résidant dans leur diocèse, au ministère propre de Notre Curie romaine ; et, si la grâce du Seigneur nous assiste, si la concorde fraternelle vient faciliter nos rapports mutuels, l'exercice de la collégialité sous d'autres formes canoniques pourra avoir un plus ample développement.

Les discussions du Synode extraordinaire, en définissant la nature et les pouvoirs des Conférences épiscopales, ainsi que leurs rapports avec ce Siège apostolique ou entre elles pourront mettre en lumière l'existence et l'accroissement de la collégialité épiscopale ; avec les termes canoniques opportuns et en confirmation de la doctrine des Conciles Vatican I et Vatican II sur le pouvoir du successeur de saint Pierre et celui du collège des évêques, avec le Pape, son chef. »

Cette photo souriante du cardinal Daniélou, qui passe pour être un partisan de l'autorité monarchique du Pape, et du cardinal Suenens, défenseur de la collégialité et de la coresponsabilité des évêques, symbolise sans doute qu'au-delà des affrontements il y a un même service de l'Eglise.

BOURGES : Mgr VIGNANCOUR SUCCEDE AU CARDINAL LEFEBVRE

A 77 ans, le cardinal Lefebvre prend sa retraite. Son coadjuteur depuis 1966, Mgr Vignancour, devient archevêque de Bourges.

Le cardinal, qui fut évêque de Troyes de 1938 à 1943, fut président de la Conférence épiscopale française entre 1963 et mai 1969. Il a rempli de nombreuses fonctions en France et dans la Congrégation romaine pour la doctrine de la foi. Il fit partie de la Commission de cardinaux qui étudia le catéchisme hollandais.

Mgr Vignancour a 61 ans. Toujours proche de l'Action catholique, il fut évêque de Valence de 1957 à 1966. Il fait partie des Comités financiers et de la Mission de France, ainsi que de la Commission épiscopale du monde rural dans la Conférence épiscopale française.

UN ESPAGNOL PRESIDENT DE LA JOC INTERNATIONALE

A Beyrouth, le 4e Conseil international de la Jeunesse ouvrière chrétienne a élu pour président Enrique del Rio, espagnol. Parmi les autres membres du nouveau Comité exécutif (onze garçons, six filles, de quinze pays), citons deux Français : Jack Salinas et Marlyse Strasser.

UNE VERSION LATINE DEFINITIVE DES PSAUMES. — Le Pape a approuvé une nouvelle traduction latine définitive des psaumes. C'est une étape de la nouvelle traduction en cours de toute la Vulgate de saint Jérôme. Ce texte servira de référence pour les futures traductions en langues vivantes.

LE 61e PELERINAGE DU ROSAIRE A LOURDES a rassemblé 50 000 pèlerins, dont 1 300 malades. Ce 61e Rosaire a été marqué par de nouvelles célébrations liturgiques, dont une du sacrement des malades conféré en même temps à 76 malades.

LE METROPOLITE DE LENINGRAD REÇU PAR PAUL VI. — Le Pape a reçu Mgr Nicodème, métropolite orthodoxe de Leningrad, qui était l'hôte du Russicum, le Collège russe de Rome.

ESPAGNE : LA REVISION DU CONCORDAT APPROCHE, estime l'archevêque de Madrid. Selon Mgr Morcillo, des pourparlers sont en cours, qui résoudraient notamment le problème de la nomination des évêques (actuellement proposés par le gouvernement).

En marge du Synode, à Rome

Groupes contestataires et traditionalistes s'affrontent

ENVIRON deux cents prêtres de « *l'Assemblée européenne des prêtres* » le groupe contestataire qui s'était réuni à Coire, pendant la rencontre des évêques européens, ont tenu séance toute la semaine à Rome à la Faculté de théologie de l'Eglise protestante vaudoise. Ce groupe qui se veut maintenant « *solidaire* » a écrit au Pape, samedi 11 octobre. Paul VI a refusé de recevoir ces prêtres, mais en termes très mesurés et accueillants. Il a chargé le P. Tucci, jésuite italien très connu, de transmettre cette réponse qui a été appréciée assez positivement par le groupe des contestataires.

Onze organisations conservatrices

Pourtant, certaines des résolutions votées manquent réellement d'équilibre. A l'intérieur de l'Assemblée, des oppositions se sont manifestées entre les groupes d'origine germanique ou anglo-saxonne et les latins (espagnols, italiens, français).

De leur côté, les traditionnalistes ont délégué à Rome des représentants de onze organisations conservatrices, prêtres et laïcs, avec notamment M. P. Debray du « *Comité pour l'unité de l'Eglise* » (France), le baron de Saventhem du groupe pour la défense du latin « *Una voce* », « *la Fraternité sacerdotale européenne* » du Franciscain espagnol Oltra-Hernandez et les « *Comités pour la défense de la civilisation chrétienne* ».

Là aussi, des dissensions se sont fait jour lorsque P. Debray a proposé un dialogue avec les contestataires ; les traditionnalistes espagnols se sont violemment insurgés contre cette proposition.

Traditionnalistes et contestataires se sont opposés bruyamment sur la place Saint-Pierre dimanche dernier. Cependant chaque groupe, malgré les distributions abondantes de tracts et les communiqués de presse quotidiens, ne rassemblait qu'une centaine de personnes. Le matin, 20 000 pèlerins, ni contestataires ni anticontestataires, étaient venus calmement écouter le Pape à *l'Angelus*.

Le groupe discret des prêtres délégués

Un troisième groupe de prêtres est présent à Rome de manière beaucoup plus discrète : c'est celui des prêtres délégués à raison d'un ou deux par pays qui accompagnent les présidents de Conférence épiscopale de chaque pays. Ce groupe a travaillé avec les évêques à la congrégation du clergé présidée par le cardinal Wright, mardi et mercredi. Ces dernières réunions ont permis de faire le point sur la situation actuelle du clergé dans le monde et sur les moyens de résoudre ses problèmes.

Raymond MANDAILLES

ANNONCES LÉGALES

SAMEDI 18 – DIMANCHE 19 OCTOBRE 1969

22 COTES-DU-NORD

Etude de Me BECHEREL, Notaire à PLEUDIHEN (22).

DEUXIEME INSERTION

Suivant acte reçu par Me BECHEREL, notaire à Pleudihen, le 12 septembre 1969, enregistré à Dinan le 18 septembre 1969, folio 78, case 824/2, le bail consenti par M. Georges LE BEVER, officier des équipages de la marine de l'Etat, et Mme Eugénie LAINE, sans profession, époux, demeurant ensemble à Gréville-Hague (Manche), à Mme Simone LORAN, sans profession, épouse de M. Bernard BOUVIER, des locaux sis commune de Lanvallay au lieudit Saint-Piat, dans lesquels elle exploitait un fonds de commerce de CAFE-EPICERIE a été résilié à compter du 12 septembre 1969, moyennant une indemnité de 5 000 F.

Oppositions dans les dix jours de la dernière en date de la présente insertion au BOAC en l'étude de Me BECHEREL, notaire, où domicile a été élu à cet effet.

Pour deuxième insertion, Me BECHEREL.

Etude de Me Alain PIGEON Notaire à MONCONTOUR (22)

DEUXIEME INSERTION

Suivant acte reçu par Me Alain PIGEON, notaire à Moncontour, en date à Moncontour du 22 septembre 1969, enregistré à Saint-Brieuc AC le 3 octobre 1969, bord. 1057/2, Mme Marie AMICEL, veuve de M. Jean VERDES, demeurant à Moncontour, rue Notre-Dame, a fait donation à M. Jean VERDES, employé de commerce, demeurant à Moncontour, rue Notre-Dame, époux de Mme Monique MACE, des parts et portions, soit un demi en toute propriété et un quart en usufruit, dans un fonds de commerce de BONNETERIE-CONFECTION, exploité à Moncontour, rue Notre-Dame. Les parts et portions données concernant les éléments incorporels et le matériel ont été estimées à 26 418 F. Entrée en jouissance le 1er octobre 1969.

Oppositions reçues, en l'étude de Me PIGEON, notaire, où domicile a été élu à cet effet, dans les dix jours de la dernière en date de la présente insertion ou de la publication au BOAC.

Pour deuxième insertion. A. PIGEON.

Etudes de Me LEPORT, Notaire à CORLAY et de Me ROUILLE, Notaire à SAINT-GILLES-PLIGEAUS (22)

DEUXIEME INSERTION

Suivant acte reçu par Me LEPORT, notaire à Corlay (22), et de Me ROUILLE, notaire à Saint-Gilles-Prigeaux (22), en date à Corlay du 25 septembre 1969, enregistré à Loudéac le 29 septembre 1969, fol. 20, n° 669, bord 669/1, M. Félix LE RAY, entrepreneur de carrière, et Mme Marie-Françoise MOREAU, son épouse, et M. Francis LE VERGE, entrepreneur de carrière, et Mme Yvonne SIMON, son épouse, tous demeurant à Saint-Nicolas-du-Pelem, ont cédé à M. Michel-Joseph-Marie AMOURETTE, entrepreneur, et Mme Madeleine-Yvonne-Marie-Apolline MEUROU, son épouse, demeurant à Saint-Nicolas-du-Pelem, route de Sainte-Tréphine, le fonds de commerce d'EXPLOITATION DE CARRIERE DE PIERRES FABRIQUE ET VENTE D'AGGLOMERES ET TUYAUX DE CIMENT exploité par eux vendeurs au lieudit Baudry, en la commune de Canihuel, moyennant le prix de 80 000 F.

Entrée en jouissance le 1er octobre 1969.

Oppositions reçues en l'étude de Me ROUILLE, notaire, où domicile a été élu à cet effet, dans les dix jours de la dernière en date de laprésente insertion ou de la publication au BOAC.

Pour deuxième insertion. F.-M. LEPORT.

Etude de Me Alain PIGEON, Notaire à MONCONTOUR (22)

DEUXIEME INSERTION

Suivant acte reçu par Me PIGEON, notaire à Moncontour, en date du 26 septembre 1969, enregistré à Saint-Brieuc (AC) le 3 octobre 1969, bord. 1 057/5, M. Pierre LE BORGNE, électricien, et Mme Annick LEVEE, son épouse, demeurant ensemble au bourg de Hénon, ont cédé à M. Gérard RABET, chauffeur, et Mme Yvette LE HERISSE, son épouse, demeurant ensemble à La Longueraye-en-Hénon, le fonds de commerce de DEBIT DE BOISSONS, EPICERIE, MERCERIE ET DRAPERIE, au bourg de Hénon, moyennant le prix de 9 000 F. Entrée en jouissance le 1er octobre 1969.

Oppositions reçues, en l'étude de Me PIGEON, notaire, où domicile a été élu à cet effet, dans les dix jours de la dernière en date de la présente insertion ou de la publication au BOAC.

Pour deuxième insertion. A. PIGEON.

Etude de Me Claude VAVASSEUR Notaire à SAINT-BRIEUC, 15, rue des Promenades.

ADJUDICATION

En l'étude, jeudi 6 novembre 1969 à 15 heures.

Immeuble de rapport situé à Saint-Brieuc, 15, rue de Rohan. Mise à prix : 125 000 F. S'adresser au notaire.

Etude de Me CONNEN, Notaire à DINAN.

PREMIERE INSERTION

Suivant acte reçu par Me CONNEN, notaire à Dinan, en date à Dinan du 29 septembre 1969, enregistré à Dinan le 7 octobre 1969, folio 80, bordereau 886/7, M. Emile BELIN, agent immobilier, et Mme Marthe LAURENT, son épouse, demeurant à Dinan, 1, rue Jean-Jaurès, et M. Charles FAISANT DE CHAMPCHESNEL, agent immobilier, et Mme France SIEUR, son épouse, demeurant à La Ganchais en Le Minihic-sur-Rance, ont cédé à M. Claude MONNIER, employé, et Mme Pierrette BRIAND, son épouse, demeurant à Dinan, 207, cité de l'Ecuyer, le fonds de commerce d'« AGENCE IMMOBILIERE », exploité à Dinan, 23, rue de Brest, par M. BELIN, sous le nom de « Dinan-Rennes Immobilier », évalué à 15 500 F. Entrée en jouissance le 1er octobre 1969.

Oppositions dans les dix jours de la dernière en date de la deuxième insertion ou de la publication au BOAC en l'étude de Me CONNEN, noatire, où domicile a été élu à cet effet.

Pour première insertion, F. CONNEN

Etude de Me MAHE, Notaire à 22-CHATELAUDREN

PREMIERE INSERTION

Suivant acte reçu par Me Louis MAHE, notaire à Châtelaudren, le 3 septembre 1969, enregistré à Saint-Brieuc le 2 octobre 1969, n° 1053/1, M. Henri GOUEDARD, ancien commerçant, et Mme Victorine BALAVOINE, son épouse, demeurant au Pont-Camp-en-Plouvara, ont cédé à M. Francis MERCIER, maçon, et Mme Marie-Hélène EVENOU, son épouse, demeurant rue du Lingoyet, à Châtelaudren, le fonds de commerce de DEBIT DE BOISSONS, MERCERIE ET ALIMENTATION GENERALE exploité au Pont-Camp-en-Plouvara moyennant le prix de 10 000 F. Entrée en jouissance le 1er septembre 1969.

Oppositions dans les dix jours de la deuxième insertion ou de la publication au BOAC en l'étude de Me MAHE, notaire, où domicile a été élu à cet effet.

Pour première insertion : Me MAHE.

Etude de Me ROUILLE Notaire à SAINT-GILLES-PLIGEAUX (22)

PREMIERE INSERTION

Suivant acte reçu par Me ROUILLE, notaire à Saint-Gilles-Pligeaux, le 8 octobre 1969, enregistré à Guingamp le 10 octobre 1969, M. Yves-Marie HENRY, demeurant à Senven-Léhart ; Mme Denise HENRY, épouse GAUDE, demeurant à Aubergenville (78), chemin des Brissettes ; Jean-Yves HENRY, demeurant à Elisabethville (78), avenue de Lyéser, et Mme Simone HENRY, épouse MAMAN, demeurant à Trégueux (22), ont cédé à Mme Michelle-Marie-Hélène HENRY, épouse Gilbert BURLOT, demeurant au bourg de Senven-Léhart, le fonds de commerce de DEBIT DE BOISSONS, EPICERIE avec droits de gérance de DEBIT TABACS exploité à Senven-Léhart, évalué à 700 F. Entrée en jouissance le 8 octobre 1969.

Oppositions dans les dix jours de la dernière en date de la deuxième insertion ou de la publication au BOAC, en l'étude de Me ROUILLE, notaire, où domicile a été élu à cet effet.

Pour première insertion, F. ROUILLE.

Etude de Me Pierre ROBERT, licencié en droit, notaire à DINAN.

PREMIERE INSERTION

Suivant acte reçu par Me ROBERT, notaire à Dinan, le 29 août 1969, enregistré à Dinan le 17 septembre 1969, folio 78, case 818/11, M. François-Marie-Henri LASNE, électricien automobile, et Mme Marie-Louise-Andrée OLLIVIER, son épouse, demeurant ensemble à Dinan, 101 bis, rue de Brest, ont cédé à M. Michel-Pierre-Marie-Rodrigues PINHEIRO, gérant de station-service, et Mme Huguette-Maryvonne-France HALNA, son épouse, demeurant ensemble au bourg de la commune de Saint-Pern, le droit au bail des locaux sis à Dinan, 101 bis, rue de Brest, pour le temps qui en reste à courir à compter du 29 août 1969, moyennant le prix principal de 60 000 F.

Oppositions seront reçues en l'étude de Me ROBERT, notaire à Dinan, où domicile a été élu à cet effet, jusqu'au dixième jour qui suivra la dernière date de la deuxième insertion dans le présent journal ou de l'insertion au BOAC.

Pour première insertion, P. ROBERT.

29 FINISTÈRE

Etude de Me Yves JAMAULT, Notaire à BREST

DEUXIEME INSERTION

Suivant acte reçu par Me JAMAULT, notaire à Brest, en date à Brest du 6 octobre 1969, enregistré à Brest (1er AC) le 7 octobre 1969, bord. 468/13, M. François ROPARS, commerçant, veuf de Mme Marie Louise GUEDAS, 10, rue Claude-Goasdoué, à Brest « Lambézellec », a fait donation à M. Jean-Paul ROPARS, époux de Mme Paule JOLLE, commerçant à Brest « Lambézellec », 10, rue Claude-Goasdoué, son fils, devenant seul propriétaire, de tous ses droits dans un fonds de commerce de CHAUFFAGE, PLOMBERIE ET SANITAIRE, à Brest « Lambézellec », 10, rue Claude-Goasdoué. Entrée en jouissance depuis le 15 septembre 1969.

Oppositions reçues en l'étude de Me JAMAULT, notaire, où domicile a été élu à cet effet, dans les dix jours de la dernière en date de la présente insertion ou de la publication au BOAC.

Pour deuxième insertion, Y. JAMAULT.

Etude de Me André BLANCHARD, Notaire à LANDERNEAU

DEUXIEME INSERTION

Suivant acte reçu par Me André BLANCHARD, notaire à Landerneau, le 1er octobre 1969, enregistré à Brest, 2e AC, le 2 octobre 1969, M. François-Marie ABGRALL et Mme Marie-Lucie KERBRAT, son épouse, commerçante, demeurant à Landerneau, 31, rue de la Fontaine-Blanche, ont fait donation entre vifs, par préciput et hors part, à Mme Michelle ABGRALL, veuve de M. André PERROT, demeurant à Landerneau, 31, rue de la Fontaine-Blanche, d'un fonds de commerce de MERCERIE, JOUETS, connu sous le nom de « TY TROUVE TOUT » et exploité à Landerneau, 31, rue de la Fontaine-Blanche, estimé à 12 000 F. Entrée en jouissance immédiate.

Oppositions reçues à Landerneau, en l'étude de Me André BLANCHARD, notaire, où domicile a été élu à cet effet, dans les dix jours de la dernière en date de la présente insertion ou de la publication au BOAC.

Pour deuxième insertion, A. BLANCHARD.

Etude de Me LE GAC, Notaire à POULLAOUEN (Finistère).

DEUXIEME INSERTION

Suivant acte reçu par Me LE GAC, notaire à Poullaouën, en date à Poullaouën du 19 septembre 1969, enregistré à Carhaix-Plouguer le 25 septembre 1969, bord. 521, n° 6, M. Jean-Claude PASTOR, entrepreneur de bâtiment, demeurant au bourg de Poullaouën, a cédé à Mme Marie KERMANACH, veuve en premières noces et non remariée de M. Jean-Marie PASTOR, demeurant à Toul-an-Allée, en la commune de Poullaouën, ses droits (soit 3/8e) dans le fonds de commerce de CAFE ET STATION-SERVICE exploité à Poullaouën, à Toul-an-Allée, moyennant le prix de 12 262,50 F, payé comptant.

Entrée en jouissance le 19 septembre 1969.

Oppositions reçues en l'étude de Me LE GAC, notaire, où domicile a été élu à cet effet, dans les dix jours de la dernière en date de la présente insertion ou de la publication au BOAC.

Pour deuxième insertion, J. LE GAC.

Etude de Me DU PENHOAT Notaire à MORLAIX

PREMIERE INSERTION

Suivant acte reçu par Me DU PENHOAT, notaire à Morlaix, le 30 septembre 1969, enregistré à Morlaix le 2 octobre suivant, folio 14, bordereau 970/13, M. Marcel CLAIRET, demeurant à Lorient, 20, rue Jules-Legrand, a cédé à M. Henri SERGENT et Mme Marie-Louise L'HARIDOU, son épouse, demeurant à Douarnenez, 22, rue Lamartine, une licence de DEBIT DE BOISSONS (4e catégorie) au bourg de Saint-Thégonnec, évalué à 300 F. Entrée en jouissance le 30 septembre 1969.

Oppositions dans les dix jours de la dernière en date de la deuxième insertion ou de la publication au BOAC, en l'étude de Me DU PENHOAT, notaire, où domicile a été élu à cet effet.

Pour première insertion, Me DU PENHOAT.

Etude de Yves JAMAULT, Notaire à BREST.

DEUXIEME INSERTION

Suivant acte reçu par Me Yves JAMAULT, notaire à Brest, en date à Brest du 24 septembre, enregistré à Brest le 1er octobre 1969, folio 76, bordereau 456/7, M. GUILLEMOT Joseph-Louis-Marie-Corentin, commerçant, et Mme LE MERCIER Marie-Ange, son épouse, demeurant à Brest, 87, rue Albert-Lauppe, ont cédé à M. TERRET Michel et Mme Gisèle COCHARD, son épouse, demeurant à Châteauneuf-du-Faou, rue du Marché, numéro 3, le fonds de commerce de « CAFE-JOURNAUX-BIMBELOTERIE », et tous les droits à la gérance d'un DEBIT DE TABACS exploité dans les mêmes locaux que le fonds de commerce à Brest, rue Albert-Lauppe, numéro 87, évalué à : 350 000 F.

Entrée en jouissance le 11 septembre 1969.

Oppositions reçues à Brest en l'étude de Me Yves JAMAULT, notaire, où domicile a été élu à cet effet, dans les dix jours de la dernière en date de la présente insertion ou de la publication au BOAC.

Pour deuxième insertion, Y. JAMAULT.

Etude de Me Jean BERTHOU, Notaire à CROZON (29 S)

DEUXIEME INSERTION

Suivant acte reçu par Me BERTHOU, notaire à Crozon, en date à Crozon du 1er octobre 1969, enregistré à Châteaulin le 6 octobre 1969, volume A 6, folio 8, bordereau 417/26, M. Pierre-Marie CELTON, propriétaire, et Mme Rose-Marie LE BERRE, son épouse, demeurant rue du Pré, en Camaret-sur-Mer, ont fait donation à Mme Marie-Rose CELTON, propriétaire, épouse de M. Pierre CALLEC, commerçant, demeurant rue de Reims, à Camaret-sur-Mer, du fonds de commerce d'ENTREPOT DE BIERES, LIMONADES, EAUX GAZEUSES, VENTE DE CHARBON, DEPOT DE GAZ BUTANE, FUEL DOMESTIQUE AU DETAIL exploité à Camaret-sur-Mer, rue du Pré, évalué à 8 000 F. Entrée en jouissance le 1er octobre 1969. Par suite de la donation sus-consentie, les époux CELTON et CALLEC ont résilié purement et simplement, à compter du 1er octobre 1969, la gérance libre dudit fonds de commerce consentie par les époux CELTON à M. Pierre CALLEC suivant acte au rapport de Me BERTHOU, notaire à Crozon, du 7 septembre 1967.

Oppositions reçues par Me BERTHOU, notaire à Crozon, où domicile a été élu à cet effet, dans les dix jours de la dernière en date de la présente insertion ou de la publication au BOAC.

Pour deuxième insertion, J. BERTHOU.

(Suite p. 12)

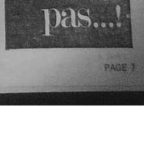

Programmes du 19 au 26 octobre 1969

INFORMATIONS TÉLÉVISÉES :

Première chaîne :

Flashes : 12 h 45 ; 18 h 20.
Télé-Matin (dimanche) : 8 h 55.
Télé-Midi : 13 h 00.
Télé-Soir : 19 h 45.
Télé-Nuit : fin de soirée.
Actualités régionales : 19 h 00.

Deuxième chaîne :

Télé-Soir couleur : 20 h 30.

DIMANCHE 19

8.55 Télé-Matin.

9.00 Tous en forme.

9.15 Emission israélite : les psaumes.

9.30 Foi et tradition des chrétiens orientaux.

10.00 Présence protestante.

10.30 Le jour du Seigneur.

Les évêques africains à Kampala (Ouganda). — Evénement historique, ce premier « Symposium » des évêques d'Afrique l'est à un double titre, puisqu'il a été en juillet 1969 le prétexte et le cadre de la visite du Pape Paul VI en Afrique. Reportage de Patrice Chagnard et Raymond Vidonne et présenté par Mgr Foucart.
Une revue missionnaire : « Peuples du monde ». — Parfaitement présentée, abondamment illustrée, la revue Peuples du monde, qu'anime avec intelligence une équipe très ouverte, tente de vous rendre présents, sous leur angle le plus apostolique, les problèmes souvent aigus qui se posent à l'Eglise en pays de mission. Maurice Herr s'entretient avec le P. Fertin.

11.00 Messe du XXIe dimanche après la Pentecôte célébrée en l'église Notre-Dame de Vernon.

Prédication du P. David. Commentaire du P. Dagonet. Cercle musical de Saint-Marcel, direction M. Pistorio.

11.53 Midi moins sept (Maurice Herr et Félix Lacambre).

12.00 Dernière heure.

12.02 La séquence du spectateur.

— *Le Tour du monde en 80 jours. Avec David Niven et Cantinflas.*
— *La cave se rebiffe. Avec Jean Gabin, Bernard Blier et Françoise Rosay.*
— *Viva Maria. Avec Brigitte Bardot et Jeanne Moreau.*

12.30 Lire et comprendre.

— *Duel d'aigles (RAF contre Luftwaffe), de Peter Townsend.*
— *L'Escadrille des cigognes (l'aviation en 1914-1918), de Jean Lafray.*

13.15 « Thibaud » : « Le Rocher de la chrétienne ».

13.45 Pour vous la France : l'Alsace.

Emission réalisée par l'équipe de Strasbourg, avec la collaboration de deux écrivains alsaciens : M. Marcel Haedrich et Alfred Kern.

14.45 Télé-Dimanche, avec la participation de l'Alcazar de Paris et le Ballet national ukrainien.

— *Cyclisme : Grand Prix des Nations.*

17.30 « Au revoir M. Grock ».

Un film de Pierre Billon (1949), avec le célèbre clown Grock et Suzy Prim.
C'est la vie d'Adrien Wettach, dit Grock, que raconte ce film, depuis son enfance dans une petite ville suisse du canton de Vaud, jusqu'à la gloire du cirque.
(Pour tous.)

18.45 Les trois coups.

19.10 « Le Trésor des Hollandais » (feuilleton) : « Le Nouveau monde ».

20.10 Sports-Dimanche.

20.40 « Le Doulos ».

Un film de J.-P. Melville (1962), avec J.-P. Belmondo, Serge Reggiani et Fabienne Dali.
Maurice, un mauvais garçon, vient de passer plusieurs années en prison. Il tue son ami Gilbert, un receleur à qui il reproche d'avoir exécuté son ancienne femme, Arlette. Puis il rafle l'argent et les bijoux volés. Les meurtres vont alors se succéder dans le « milieu »...
(Pour adultes avertis.)

22.25 Le Club des poètes : « Passant par Bordeaux ».

Jean-Pierre Rosnay nous propose aujourd'hui de découvrir le Bordeaux des poètes. Au cours de ce pèlerinage poétique dans les rues de Bordeaux, Jean-Pierre Rosnay s'arrêtera à la Faculté de médecine pour nous y faire découvrir le jeune poète bordelais Patrick Lacoste...

22.55 Télé-Nuit.

Deuxième chaîne

RTS promotion :

9 h : Electricité. — 9 h 30 : Dessin technique. — 10 h : Anglais technique. — 10 h 30 : Mathématiques pour tous. — 11 h : Législation du travail.

14.30 (c) « L'Emeraude tragique. »

Un film d'aventures d'Andrew Marton (1954), avec Stewart Granger et Grace Kelly.
(Pour tous.)

16.05 (c) L'invité du dimanche : Yves Robert.

Comédien, metteur en scène de théâtre et de cinéma, Yves Robert est aussi producteur de films (Signé Arsène Lupin, la Famille Fenouillard, la Guerre des boutons, Alexandre le bienheureux, et tout récemment Clérambard).
Avec Michel de Ré et Martine Sarcey, l'écrivain Jean Lescure, le rugbyman Jean Dauger, François Billetdoux, Alain Mimoun, Marie Laforêt, etc.

18.25 Chefs-d'œuvre en péril : La chapelle Saint-Jean d'Amboise.

18.55 Reportage sportif : Football, Valenciennes-Bordeaux.

19.40 (c) « Le Cheval de fer » (feuilleton) : « Le Retour de Hode Avery ».

20.55 (c) « Chéri, ne fais pas le zouave. »

Un film de Frank Tashlin, avec Tom Ewel et Sherre North.
Comme son mari vient d'être rappelé dans l'aviation — dont il fut un héros, — une épouse se rengage afin de pouvoir le suivre. Mais le mari est réformé. L'épouse ne pouvant résilier son contrat, doit la suivre à Hawaï, circonstance qui engendre un certain nombre de situations comiques.
(Pour adultes.)

22.30 (c) Emissions du service de la recherche.

Arès contre Atlas, dessin animé ; l'Arbre, de Ionesco ; Un jour vous verrez les arbres, de Dimitri Ionesco.

LUNDI 20

TV scolaire :

10 h 12 : Mathématiques 6e, 5e. — 10 h 34 : Les hommes dans leur temps. — 14 h 24 : Regardons : le petit frère. — 17 h : D'hier à aujourd'hui.

12.30 Midi-Magazine.

14.45 « Niagara. »

Un film de Henry Hathaway, avec Marilyn Monroe et Joseph Cotten.
L'action se déroule sur la rive canadienne du fleuve Niagara. George querelle souvent sa femme, Rose, dont la coquetterie l'exaspère. Rose, qui le trompe, convainc son amant de se débarrasser de son mari en le poussant dans les chutes. Mais c'est George qui réussit à jeter son adversaire dans les flots...
(Pour adultes.)

17.45 Magazine féminin.

18.15 Dernière heure.

18.20 Le Schmilblic, jeu.

18.40 Télé-Rentrée : Savants et techniciens.

18.55 « Bonne nuit, les petits. »

19.25 « La Cravache d'or », feuilleton.

20.20 Le Ticket d'or du cinéma.

20.25 « Daktari » : « Contrebande de diamants. »

Arnoux et Duval, deux forbans, se font passer pour paléontologues. En réalité, s'ils fouillent le sol, c'est pour trouver des diamants. Paula et Jack ont cru en leur histoire de fouilles préhistoriques, mais Judy et Clarence ont vu clair dans la machination...

21.15 Face à... l'événement : Le malaise du commerce intérieur.

22.00 Il n'y a plus de Pyrénées.

Variétés, avec : les Ménestrels, Bernard Muracciolo, Guy Marchand, Lucette Raillat.

22.45 Télé-Nuit.

Deuxième chaîne

19.00 Actualités régionales ou court métrage.

19.20 (c) Emissions pour les jeunes :

— *Pops-parade.*
— *Facettes et facéties.*

19.40 (c) Allez au cinéma avec Pierre Tchernia.

20.05 (c) Monsieur Cinéma.

20.55 (c) « La Cité disparue. »

Un film de Henry Hathaway (1948), avec Sophia Loren et John Wayne.
Un Français, Paul Bonnard, part à la recherche d'un trésor que son père avait découvert avant de mourir dans les ruines d'une cité abandonnée en plein cœur du Sahara. A Tombouctou, il fait la connaissance d'une jolie Mauresque, Dita, dame de petite vertu qu'il convertit à de meilleurs sentiments...
(Pour adultes et adolescents.)

22.40 Le sang d'un poète.

MARDI 21

TV scolaire :

14 h 3 : Anglais. — 14 h 24 : Eveils : les mouvements de notre corps. — 14 h 45 : Rencontres. — 17 h 30 : Sciences biologiques.

12.30 Midi-Magazine.

13.35 Les quatre saisons.

— *Les maraîchers, par Jacques Korsenty.*
— *Le maïs, par Jean Paillé.*
— *Le chantier des vendanges, par Jean-François Vergnies.*

18.15 Dernière heure.

18.20 Le Schmilblic, jeu.

18.40 Télé-Rentrée : Du code à l'ordinateur.

18.55 « Bonne nuit, les petits. »

19.25 « La Cravache d'or », feuilleton.

20.20 Le Ticket d'or du cinéma.

20.25 « Le Curé de village. »

L'action se déroule vers 1850 à Limoges et dans le Périgord. L'intrigue tourne autour d'un ancien crime commis par un ouvrier, Jean-François Tascheron, qui a été secrètement l'amant de Mme Graslin. Tascheron est monté à l'échafaud sans révéler que par son crime il avait cherché à se procurer les moyens de fuir avec celle qu'il aime : Véronique Graslin. Toute sa vie, celle-ci portera le remords de cette affaire. Elle s'en confessera publiquement avant de mourir...
Avec : Alice Sapritch (Mme Véronique Graslin), Raoul Guillet (l'abbé Bonnet), Sarah Chanez (Mme Sauviat), André Dumas (M. de Granville), René Berthier (le procureur général), André Margerie (Jean-François Tascheron), etc.

22.20 Emission médicale : La reproduction.

La stérilité féminine et la stérilité masculine.

23.20 Télé-Nuit.

Deuxième chaîne

16.00 (c) Annoncez la couleur.

19.00 Actualités régionales ou court métrage.

19.20 (c) Emissions pour les jeunes :

— *L'univers de M. Touchatou.*
— *Père Dodo.*

19.40 (c) « D'Iberville » : « La Chirurgienne. »

20.10 (c) Sept jours de sports.

20.55 (c) Civilisation : Les aborigènes d'Australie.

22.15 Arcana : Connaissance de la musique : le rythme.

Olivier Messiaen et Maurice Le Roux commentent les exemples de rythmique musicale en Extrême-Orient, choisis dans le Nô japonais et dans la musique indienne (Tabla).
La métrique grecque, la rythmique grégorienne, Mozart rythmicien, Debussy, Stravinsky, Claude Lejeune. Ce tour du monde rythmique se termine à Bali.

22.50 Concert symphonique.

L'Orchestre radiosymphonique de Strasbourg, sous la direction de Roger Albin, et l'ensemble instrumental à percussion de Strasbourg exécutent :
— *Henri Tomasi : Fanfares liturgiques.*
— *Kasimierz Serocki : Episodes, pour cordes et ensemble instrumental à percussion.*

23.20 (c) On en parle...

MERCREDI 22

TV scolaire :

14 h 3 : Histoire 6e, 5e : les Magdaléniens. — 15 h 30 : Théâtre de tous les temps. — 17 h 30 : Atelier de pédagogie : Table ronde sur le tiers-temps pédagogique et sportif.

12.30 Midi-Magazine.

18.15 Dernière heure.

18.30 Le Schmilblic.

18.40 Télé-Rentrée : Ils apprennent à soigner les hommes.

18.55 « Bonne nuit, les petits. »

19.25 « La Cravache d'or », feuilleton.

20.20 Le Ticket d'or du cinéma.

20.25 Les coulisses de l'exploit.

20e anniversaire de la mort de Marcel Cerdan. Evocation de la carrière du célèbre boxeur.

21.25 A dossier ouvert : Le logement en France.

22.05 « Des agents très spéciaux » : « Sommet à cinq. »

22.55 Télé-Nuit.

Deuxième chaîne

19.00 Actualités régionales ou court métrage.

19.20 (c) Emissions pour les jeunes.

— *Sinbad junior.*
— *Magazine international des jeunes.*

19.40 (c) « D'Iberville » : « Victoire obligée. »

20.10 (c) Des animaux et des hommes.

Dans cette nouvelle série, François de la Grange se propose de nous faire connaître les personnalités qui ont consacré leur vie à observer ou à étudier les animaux. Ce premier « portrait » est consacré à Jean Delacour, ornithologiste de renommée mondiale, qui a réuni dans sa propriété de Clère une collection d'oiseaux unique en Europe.

20.55 (c) Les dossiers de l'écran : « Les Oliviers de la justice. »

Un film de Jame Blue (1962), avec des comédiens algériens.
Première réalisation du jeune cinéma algérien, ce film évoque tout naturellement la guerre d'Algérie, vue de « l'autre côté »...
(Pour adultes et adolescents.)

22.15 (c) Débat à propos du film « les Oliviers de la justice ».

Avec : MM. Yves Courrière (journaliste), Charles-André Julien, Jean Pelegri (écrivain et interprète du film), Orourad Bourbonne (écrivain algérien), Mme Anne Loesch (écrivain), M. Kateb Yacine (écrivain algérien).

JEUDI 23

TV scolaire :

9 h 30 : Atelier de pédagogie, expression écrite et orale. — 14 h 30 : Sciences physiques.

12.30 Midi-Magazine.

La séquence du jeune spectateur.

Pico et la Flamme, *dessin animé polonais* ; le Grand Meaulnes, *avec Jean Blaise et Brigitte Fossey* ; Un monde fou, fou, fou, *avec Mickey Rooney et Spencer Tracy.*

Télé-Philatélie flash.

15.30 Emissions pour les jeunes.

— *La boîte magique : Au fond de la mer.*
— *« Sur les chemins des géants » (suite).*
— *« Le petit poisson » : Rêverie dansée.*
— *Loto-tirelire.*
— *Le judo.*
— *Les toréadors de Vassioukowska.*
— *Magazine international des jeunes : Les jeunes pâtissiers français.*
— *Jeudi-Mickey, avec Zorro.*

18.15 Dernière heure.

18.20 Le Schmilblic, jeu.

18.40 Télé-Rentrée : La communication entre les hommes.

18.55 « Bonne nuit, les petits. »

19.25 « La Cravache d'or », feuilleton.

20.20 Le Ticket d'or du cinéma.

20.25 Panorama.

21.25 « Les Envahisseurs » : « Panique. »

Une course frénétique a lieu entre David Vincent et des « étrangers extra-terrestres ». Il s'agit de capturer Nick Baxter, un des leurs, dont le contact peut déterminer le développement d'une épidémie de mort par congélation...

22.15 Jeu à XIII : France Vainqueur du match Angleterre-Pays de Galles.

22.55 Télé-Nuit.

Deuxième chaîne

16.00 (c) Annoncez la couleur.

17.30 Institut pédagogique national : Chantiers mathématiques.

18.00 Cours du Conservatoire des arts et métiers.

19.00 Actualités régionales ou court métrage.

19.20 (c) Emissions pour les jeunes.

— *Les fous du volant.*
— *Père Dodo.*

19.40 (c) « D'Iberville » : « Une chasse inespérée. »

20.10 (c) Le mot le plus long.

20.55 (c) « La Robe mauve de Valentine », de Françoise Sagan.

Avec : Danielle Darrieux (Valentine), Michel Bedetti (Serge), Marcelle Ranson (Marie), Nicole Crible (Laurence), Henri Virlojeux (Mr Fleurt), Bernard Lajarrige (Saint-Gobain), Guy Tréjean (Jean-Lou).

22.30 (c) Théâtre d'aujourd'hui : Le Festival d'Avignon.

VENDREDI 24

TV scolaire :

10 h 12 : Mathématiques. — 10 h 32 : Entrer dans la vie. — 14 h 3 : Anglais. — 14 h 24 : Mieux voir : la Beauce. — 15 h 5 : Lettres. — 17 h 30 : Atelier de pédagogie.

12.30 Midi-Magazine.

18.15 Dernière heure.

18.20 Le Schmilblic, jeu.

18.40 Télé-Rentrée : L'éducation permanente.

18.55 « Bonne nuit, les petits. »

19.25 « La Cravache d'or », feuilleton.

20.20 Le Ticket d'or du cinéma.

20.25 Ce soir, au cinéma : « La Fin du jour », à 20 h 55.

Film de Julien Duvivier (1939), avec Louis Jouvet, Michel Simon et Gabrielle Dorziat.
Dans une maison de retraite pour vieux comédiens, les passions séniles se déchaînent à l'arrivée d'un ancien séducteur qui n'a pas désarmé...
(Pour adultes.)

22.35 Court métrage.

22.50 Télé-Nuit.

Deuxième chaîne

19.00 Actualités régionales ou court métrage.

19.20 (c) Emission pour les jeunes.

— *La montagne de l'Aigle.*
— *Pirouli, l'oiseau bleu.*

19.40 (c) Jouez sur deux tableaux.

20.10 (c) L'amour de l'art.

20.55 (c) Fragson, un roi du Caf' conc.

Jean-Christophe Averty donne ici une rétrospective de la vie de ce grand artiste du Caf' conc' que fut Fragson.
Avec : Guy Marchand, Marie-Blanche Vergne, Raymond Pélissier, Mouxtache, Roger Lumont, Ferrière, Muller, Karine Jeantet, Jacques Vallois, Hélène Manesse, Grosso et Modo, etc.

22.35 (c) Portrait de l'univers : Les racines du mal.

Emission scientifique à propos du livre du professeur Konrad Lorenz, l'Agression, sur le comportement animal.

23.35 (c) A propos..., une émission de Michel Droit.

SAMEDI 25

TV scolaire :

9 h : RTS Promotion.

12.30 Midi-Magazine.

13.30 Magazines artistiques régionaux.

14.00 TV scolaire :

15.00 Jeu à XIII : France Vainqueur du match Angleterre-Pays de Galles du 18 octobre.

16.30 Samedi et Cie.

17.20 Le petit conservatoire de la chanson.

17.50 Dernière heure.

17.55 Le Schmilblic, jeu.

18.10 Micros et caméras : Des ondes courtes à la Mondovision.

18.55 « Bonne nuit, les petits. »

19.25 Accords d'accordéon : « Le Midi bouge », avec Aimable.

20.20 Le Ticket d'or du cinéma.

20.25 Cavalier seul.

21.10 « Jacquou le Croquant » : « Le curé Bonal. »

Avec : Daniel Le Roy (Jacquou homme), Maria Verdi (Madeleine), Henri Nassiet (curé Bonal), Luce Fabiolle (Fantille), François Vibert (Cassius), Noël Roquevert (la Ramée), Sevrine (Hermine), Francis Claude (chevalier Galibert), etc.

22.40 Télé-Nuit.

22.55 Catch.

Deuxième chaîne

16.00 et 18.00 (c) Annoncez la couleur.

19.00 Actualités régionales ou court métrage.

— *Grands burlesques américains.*
— *Kiri le clown.*

19.20 Emission pour les jeunes.

— *Le tour du monde des marionnettes.*
— *Petit poisson, mon ami.*

19.40 (c) Contes fantastiques : « La Résurrection d'Offland » d'après A. Dumas fils.

20.10 (c) Des chevaux et des hommes.

20.55 (c) Musicolor : « La Colère ».

Présentation de Patrick Préjean et Luisa Colpeyn.
Avec : Dalida, Fernand Raynaud, Dora Doll, Pierre Hatet, Gilles Dreux, Sophie Darel, Pierre-Jean Vaillard.

21.55 (c) « Chapeau melon et bottes de cuir » : « Le Document disparu. »

22.45 (c) « Une famille nommée Bonaparte. »

C'est en mettant ses pas dans ceux des personnages appartenant à la famille impériale qu'André Castelot fait revivre, en sept émissions : Madame Letizia, Marie-Louise ; Joseph et le Guet-Apens de Bayonne ; le roi Murat, la reine Hortense, le roi Jérôme et enfin l'Aiglon.

23.10 (c) On en parle...

DIMANCHE 26

PREMIERE CHAINE

11 h : Messe célébrée en la chapelle des Petites Sœurs des Pauvres, avenue de Breteuil, à Paris.
17 h 30 : La Vie en rose, film avec François Périer et Colette Richard. (Pour tous.)
20 h 40 : Le Retour de Don Camillo, film avec Fernandel et Gino Cervi. (Pour tous.)

DEUXIEME CHAINE

14 h 30 : Les Quatre Plumes blanches, film avec Anthony Steel et Laurence Harvey. (Pour adultes et adolescents.)
20 h 55 : Variétés.

ÉMISSIONS RÉGULIÈRES

Inter-Services

FRANCE-INTER met à la disposition de ses auditeurs plusieurs services de renseignements auprès desquels on peut aussi se renseigner directement par téléphone, en dehors des heures d'intervention à l'antenne.

INTER-EMPLOI : En semaine 6.45. Tél. : 224-26-17 ou 224-26-20.

INTER CONSOMMATEURS : En semaine, vers 9.5. Tél. : 224-26-93.

INTER-SERVICE RURAL : En semaine, 12.20 (Inter-Variétés). Dimanche, 8.35 Dimanche à la campagne. Tél. 224-38-97.

INTER-SERVICE JEUNES : En semaine, 7 h Tél. : 224-26-60 et 224-26-66.

METEO : 6.59, 7.59 (sauf dimanche), 11.59 et 19.59.

INTER-SERVICE ROUTE : En semaine, 1.15, 4.45 (5.5 le vendredi), 5.50, 7.55, 11.57, 20.20. Dimanche, 1.15, 4.45, 5.50, 8.50, 11.57, 15 h, 16 h, 17 h, 18 h, 19 h, 20.20. Tél. 224-33-30.

INTER-NUIT : 1 h à 5 h.

INTER-SERVICE SOCIAL : En semaine, 6.10. Tél. : 224-26-17.

INTER-BOURSE : En semaine, 12.58.

France-Musique

DIMANCHE

7 h Nos disques sont les vôtres. — 7.30 Informations. — 9 h Contemporains discophiles. — 10.30 Actualité du microsillon. — 12.35 Informations. — 12.40 Sur les deux voies. — 13.15 Concert symphonique. — 17.45 Concert. — 19.30 Informations. — 19.35 Rendez-vous avec le jazz. — 20.30 Beethoven en stéréophonie. — 22 h Reprises symphoniques. — 23.15 Musique pour vos images.

SEMAINE (sauf samedi)

7 h Matinales. — 7.30 Informations. — 7.35 Prélude pour vous. — 8.25 Informations musicales. — 8.30 La musique et ses classiques. — 10 h Que savons-nous de... — 11.30 Nos disques sont les vôtres. — 12.30 Informations. — 12.35 Déjeuner-concert. — 13.30 Les intégrales. — 18.30 Le club du jazz. — 19 h Informations. — 20.30 Grande musique.

SAMEDI

7 h Singuliers contrastes. — 7.30 Informations. — 8.30 L'âge d'or du romantisme. — 10 h Pour l'amateur de stéréophonie. — 12 h Invitation au concert. — 12.30 Informations. — 12.40 Guitare. — 13 h Actualités d'hier. — 14 h Vous entendrez demain. — 15.30 Evénements musicaux. — 16.35 Démonstration stéréophonique. — 17.30 Récital d'orgue. — 18 h Récital d'orgue. — 18.30 Récital de piano. — 19 h Informations. — 19.15 Jazz. — 20 h Esquisses. — 20.30 Concert. — 22 h Transfigurations musicales.

France-Culture

DIMANCHE

7.30 Informations. — 7.35 Réveil musculaire. — 8 h Orthodoxie et christianisme oriental. — 9.30 Soli Deo gloria. — 11 h Regards sur la musique. — 12.30 Informations. — 12.37 Concert. — 19.30 Informations. — 20.15 Atelier de création. — 23 h Tels qu'en eux-mêmes.

SEMAINE

7 h Réveil musculaire. — 7.30 Informations. — 8 h Culture française. — 9.15 Les matinées de France-Culture. — 12.30 Informations. — 13.15 Panorama culturel de la France. — 18 h Notre temps. — 19 h Informations. — 23 h Un livre, des voix.

Dimanche 19

9.30 (Cult.) Soli Deo gloria.

Quatre siècles de musique sacrée à Darmstadt. Pages de W.-C. Briegel (1626-1712), Christoph Graupner (1683-1760), Arnold Mendelssohn (1855-1933).

11 h (Cult.) Regards sur la musique.

Orfeo, de Monteverdi. Toccata, prologue, 1er acte, avec Eric Tappy, Magali Schwartz et l'ensemble vocal et instrumental de Lausanne.

13.30 (Cult.) Jacques Copeau.

Séquence spéciale consacrée à l'hommage à Jacques Copeau à l'occasion du 20e anniversaire de sa mort. Evocation de la vie de Copeau, depuis ses débuts de critique et fondateur de la NRF jusqu'à l'affirmation de sa vocation théâtrale d'animateur du « Cartel », puis ses efforts de création théâtrale en Bourgogne : premiers essais de décentralisation.

14.20 (Cult.) Festival de Bayreuth.

Les Maîtres chanteurs, *de Richard Wagner. Opéra en 3 actes. Orchestre du Festival, sous la direction de Berislav Klobucar. Chœur du Festival, sous la direction de Wilhelm Pitz.*

20.30 (Mus.) Beethoven en stéréo.

Sonate pour piano en ut majeur. Quatuor avec piano en ré majeur. Trio à cordes en mi bémol majeur.

20 h 40 (Int. V.) « La Dame de Coventry ».

Cette pièce de Claude des Presles a pour thème la célèbre légende de Lady Godiva. Lady Godiva, épouse vertueuse d'un mari tyrannique, le comte de Chester, supplie son époux de diminuer les impôts qui accablent Coventry. Ce dernier n'y consent que si sa femme traverse la ville toute nue et à cheval ; ce qu'elle fait, vêtue seulement de sa longue chevelure...

22.10 (France I) Théâtre de l'étrange.

Humanité provisoire, *de W.-M. Miller. Avec : Jean-Roger Caussimon, Roger Bret, France Descaut, René Olivier, Gaétan Jor, Gilbert Gil, Linette Lemercier.*

Lundi 20

13.30 (Mus.) Les Intégrales.

Intégrales des concerts brandebourgeois et suites pour orchestre de Bach. Concerto no 1 en fa majeur, Concerto no 2 en fa majeur, Concerto no 3 en sol majeur, Prélude et fugue en la majeur.

20.30 (Mus.) Avant-premières.

Samson, *oratorio de Hændel, avec Martina Arroyo, Helen Donath, Scheila Armstrong, Norma Procter, Alexander Young, Jerry J. Jennings, Thomas Steward, Ezio Flagello. Chœurs Bach et orchestre Bach de Munich. Direction : Karl Richter.*

20.45 (Cult.) « Un Coup manqué. »

Pièce de Annie Saumon. — Le personnage principal de cette pièce est un jeune détenu. En prison, il revit confusément les événements passés et présents... jusqu'à « ce coup manqué », que le prisonnier dévoile brusquement.

Mardi 21

17 h (Mus.) Délassements comiques.

Lo Frate 'N'namorato, de Pergolèse. Avec Gino Orlandini, Carmelo Maugeri, Silvana Zanolli, Grete Rapisardi. Orchestre de chambre de Milan.

20.30 (Cult. et Mus.) Prestige de la musique.

L'Orchestre national de l'ORTF sous la direction de Jean Martinon, interprète Messe de Requiem (G. Verdi), avec Martina Arroyo, Oralia Dominguez, Aldo Bottion, Nicola Ghuselev. Ensemble des chœurs de l'ORTF.

20.35 (France I) Portrait-robot.

Cette nouvelle émission remplace la pièce policière du mardi. Elle se présente comme un jeu. Il s'agit pour les auditeurs de répondre à diverses questions relatives à une affaire policière et judiciaire de ces dernières années.

Mercredi 22

16 h (Cult.) Nouveaux artistes lyriques.

Extraits des Contes d'Offmann, d'Offenbach, avec Geneviève Pontie, Janine Boulogne, Janine Tavernier, Gérard Quenez, Zvi Borodo.

20.30 (Mus.) Journées de musique contemporaine.

L'orgue aujourd'hui. Récital par Gerd Zacher, assisté de J. Allende-Blin et G.-C. Englert. Œuvres de Ives, Englert, Zacher, Kagel.

21 h (Cult.) Orchestre national.

Sous la direction de Rafael Kubelik, avec le concours de Helen Donath et Norma Procter : 2e Symphonie « Résurrection » *pour soli, chœurs et orchestre de l'ORTF (Gustav Mahler).*

Jeudi 23

21.15 (Mus.) Soirée lyrique.

Siegfried, *de Richard Wagner (3e acte). Avec Jess Thomas, Gerhard Stolze, Thomas Stewart, Zoltan Kelemen, Karl Ridderbusch, Oralia Dominguez, Helga Dernesch et l'Orchestre philharmonique de Berlin.*

21.15 (Inter V.) Si tu t'imagines Saint-Germain-des-Prés.

Tous les jeudis, à 21 h 15, André Halimi produira une émission de variétés intitulée « Si tu t'imagines Saint-Germain-des-Prés ». Il s'agit de retracer l'histoire de Saint-Germain en faisant appel à tous ceux qui ont contribué à son rayonnement : chanteurs, artistes, écrivains, poètes, directeurs de cabarets.

Vendredi 24

17 h (Cult.) Chant.

Josette Leculeur interprète : Mélodies (Lily Bienvenu) ; Ton ombre sur la plage (J. Bruyr) ; Rondel (C. Chabot) ; Prière pour qu'un enfant ne meure pas (F. Jammes) ; Sais-tu ? (Burgaud) ; Destin (M. Carême) ; la Bise (P. Verlaine).

20 h (Cult.) Journée des Nations Unies.

Concerts donnés du hall de l'Assemblée générale de l'ONU à New York, du studio de concert de la radio roumaine à Bucarest et du Grand Théâtre à Genève.

20.30 (Mus.) Musique contemporaine.

En direct de la Maison de l'ORTF. Groupe de recherches musicales de l'ORTF. Concert collectif : œuvres de Mache, Carson, Bayle, Ferrari, Canton, Parmegiani, Philippot.

Samedi 25

17.30 (Mus.) Récital d'orgue.

Danièle Salvignol interprète : Fantaisie et fugue en sol mineur (J.-S. Bach) ; Choral « Je crie vers toi, Seigneur » (J.-S. Bach) ; trois pièces de fantaisie (Louis Vierne) : Andantino, Impromptu, Toccata.

18.30 (Mus.) Récital de piano.

Donné en public par Thérèse Dussaut : Suite française (Daniel-Lesur) ; deux Préludes (Rachmaninov) : en sol dièse mineur, en ut mineur ; huit pièces, opus 88 (Tchérepnine).

20.30 (Cult.) « Apologie du mensonge. »

Jeanine Worms réalise, avec « L'Apologie du mensonge », une subtile démonstration des défauts de toute vérité et des circonstances atténuantes que l'on peut accorder au mensonge.

20.30 (Mus.) Musique contemporaine.

En direct du TNP : Musiciens français. Gigues, Rondes de printemps (Debussy). Trajectoires, pour violon et orchestre (Gilbert Amy) ; Relais, pour cinq cuivres (Gilbert Amy) ; Chant, pour grand orchestre (Gilbert Amy).

Émissions religieuses

DIMANCHE 19 OCTOBRE

7.35 (Sud-Rad.) Magazine catholique.
8 h (Cult.) Orthodoxie et christianisme oriental.
8.02 (M.-C.) Eglise d'aujourd'hui.
8.30 (Lux.) Un chrétien vous parle.
8.45 (Suisse Rom.) Messe.
10 h (Cult.) Grand-messe célébrée en la chapelle de l'Institut national des Jeunes Aveugles.
Commentaires et sermon : P. Lelong.

Qui aiment-ils ?
espèrent-ils ?
sont-ils heureux ?
DOCUMENTS SERVICE
ADOLESCENCE
ÉCRIRE A CLAUDE VERRIEN
22, COURS ALBERT-Ier, PARIS-8e

Propre du 21e dimanche après la Pentecôte.
18.10 (Sott.) Foi et vie chrétienne.
19.30 (M.-C.) Art et foi.

LUNDI 20 OCTOBRE

13.30 : Le P. Boulogne répond aux auditeurs.

MERCREDI 22 OCTOBRE

18.50 (M.-C.) L'actualité catholique (sur 206 m).

JEUDI 23 OCTOBRE

10.30 (Lux.) Messe des malades (sur 208 m seulement et ondes courtes 49,26 m).

SAMEDI 25 OCTOBRE

19.20 (Lux.) « Au plus profond ».

Une personnalité religieuse traite d'un grand problème religieux et répond aux questions des auditeurs.

Radio-Vatican

Dimanche 19 : **Journée mondiale des missions.**
Lundi 20 : **Le Synode continue.**
Mardi 21 : **Relations entre Eglises.**
Mercredi 22 : **Audience pontificale.**
Jeudi 23 : **Les Pères du Synode nous parlent.**
Vendredi 24 : **Editorial du Vatican.**
Samedi 25 : **Deuxième semaine du Synode.**

Mesures concernant la Bretagne

décidées par le Comité interministériel permanent pour l'action régionale et l'aménagement du territoire (réunion du 6 octobre 1969)

Conformément aux priorités définies à la suite de son classement en zone de rénovation rurale, le Conseil des ministres, du 9 octobre 1968, avait adopté un ensemble de mesures destinées à promouvoir le développement de la région de Bretagne.

L'application du plan breton vise à coordonner les actions d'aménagement du territoire et à donner une priorité aux équipements les plus susceptibles de soutenir l'industrialisation.

Ces orientations principales concernent :

— La rénovation rurale et son programme de désenclavement routier et téléphonique ;

— Le développement de la vocation électronique ;

— La promotion de la vocation maritime et industrielle de la région de Brest ;

— L'industrialisation par des mesures d'incitation spécifiques et concernant l'énergie.

Ce Comité interministériel a approuvé le bilan qui lui était présenté après un an d'application et a décidé les moyens financiers complémentaires qu'il appelait.

● Le réseau routier

L'objectif fixé pour 1976 est le suivant :

— Réalisation des deux grands axes à quatre voies, les quatre voies étant, suivant les sections, soit réalisées dès la première phase, soit réservées pour une phase ultérieure. Il s'agit des axes Brest - Saint-Brieuc - Normandie et Brest - Quimper - Nantes.

— Poursuite de l'aménagement progressif de l'axe central Châteaulin - Rennes et des axes Caen - Rennes - Nantes ; Rennes - Lorient et Rennes - Saint-Brieuc.

Ce programme ambitieux exigeait un véritable changement de rythme tant des crédits que des études et des acquisitions de terrain.

Sur le plan financier, le niveau des dotations effectivement engagées depuis 1966 jusqu'à 1969 représente 149 millions de francs.

Compte tenu de l'accélération des études et des acquisitions de terrain, il serait possible d'engager, en 1970, un volume de crédits de 100 millions de francs, ce qui permettrait, en outre, d'aborder le VIe Plan dans des conditions satisfaisantes.

Le Comité interministériel a arrêté les mesures permettant le financement de ce programme au niveau de 100 millions de francs.

● Développement de l'informatique

Le plan adopté en 1968 visait au transfert à Rennes de trois grandes écoles, ce qui impliquait le renforcement des moyens du Centre de calcul de la Faculté des sciences. Le bilan suivant peut être établi :

— Installation du Centre de calcul de Rennes. La mise en place de l'ordinateur CII (10 070) aura lieu en janvier 1970 ;

— Transfert de l'Ecole militaire supérieure des transmissions à Rennes. Cette opération sera effectuée comme prévu pour la rentrée 1971-1972 ;

— Implantation à Rennes de l'Ecole supérieure des télécommunications, en liaison avec le transfert de certains laboratoires du CNET.

Le transfert des options terminales de spécialisation de l'Ecole sera réalisé à partir de 1970 à Lannion, pour l'option « Télécommunications », et au plus tard en 1972 à Rennes, pour l'option « Informatique ».

Ainsi est amorcé le transfert complet de l'établissement dont le programme sera soumis à un Comité interministériel, avant le 1er juillet 1970.

— Les études continuent pour préciser les conditions de transfert de l'Ecole supérieure d'électricité à Rennes.

En liaison avec cette décentralisation à Rennes, le ministère des Postes et Télécommunications et la délégation à l'Aménagement du territoire et à l'Action régionale ont étudié deux prolongements qui constituent le début d'un effort d'ensemble qui devra être poursuivi en accord avec la délégation à l'Informatique, pour inciter les entreprises d'informatique et de téléinformation à s'implanter à Rennes et confirmer ainsi la vocation de la Bretagne dans le domaine de l'électronique. Il s'agit de :

— L'unité de recherches « Téléinformatique » du CNET qui sera installée dans un bâtiment commun avec l'Ecole nationale supérieure des télécommunications, construit à proximité de la Faculté des sciences et de l'Institut universitaire de technologie.

Pour cette opération, la DATAR fournira un crédit de 6,5 millions de francs et, de son côté, le ministère des Postes et Télécommunications assurera les financements complémentaires.

— Le réseau de transmission de données à très grande vitesse.

Les études de transmission numérique menées en France depuis plusieurs années, sous la direction du CNET, fournissent dès à présent des moyens de transmission à haute performance et à bas prix qu'il est opportun d'expérimenter à une échelle suffisante. Ce réseau expérimental reliera Paris (Centre d'Issy-les-Moulineaux du CNET) à Rennes, Nantes, Brest et Lannion.

Son financement sera assuré en 1970, d'une part, sur les crédits du ministère des Postes et Télécommunications pour l'infrastructure des relais, et d'autre part, sur un transfert du FIAT de 5,2 millions de francs, correspondant au coût de fourniture et d'installation des matériels nécessaires.

● Vocation maritime et industrielle de la région de Brest

Raffinerie de pétrole et appontement pétrolier dans la région brestoise

La création d'une raffinerie de pétrole dans la région brestoise pour les années 1974-1975 est confirmée. Les études d'infrastructure relatives notamment aux ouvrages portuaires nécessaires au site de la raffinerie seront financées en 1970 par le ministère de l'Equipement.

Une mission comprenant des représentants des ministères du Plan et de l'Aménagement du territoire, de l'Equipement et du Développement industriel s'est rendue à Brest, le 4 octobre, en vue d'arrêter, sur place, avec les autorités compétentes, le programme détaillé de ces études.

Une première sélection des meilleurs emplacements a pu, à cette occasion, être effectuée.

Le choix définitif du site de la raffinerie et de l'appontement pétrolier interviendra à l'issue de ces études, dans les prochains mois.

Forme de radoub à Brest

Le FIAT a pris en charge, comme convenu, 5 millions de francs sur l'ensemble des dépenses nécessitées par la forme de radoub de Brest. La convention a été signée le 11 février 1969.

Sont ainsi financées les installations de fonctionnement et les acquisitions du matériel de levage indispensable.

CNEXO

La construction du Centre national d'études et d'exploitations des océans, pour laquelle le FIAT a apporté une contribution de 5 millions de francs en 1969, se poursuit.

Le port de Roscoff

Les études du port en eau profonde sont commencées. Le financement de l'opération sera assuré en 1970 et le port entrera en service en 1971.

● Industrialisation

Deux études spécifiques ont été mises en application :

— *Electricité à haute tension.* Conformément aux décisions arrêtées, les tarifs haute tension de la région de Bretagne sont alignés, depuis le 1er janvier 1968, sur les tarifs pratiqués en région parisienne.

— *Téléphone.*

Les crédits effectivement attribués en 1969, pour le programme spécial, ont permis la réalisation d'un premier programme de 25,5 millions de francs.

En 1970, le ministère des Postes et Télécommunications a prévu d'attribuer à la région un crédit global de 115 millions de francs.

L'objectif prévu de l'automatisation à 80 % en 1972 du réseau téléphonique doit normalement être tenu.

Le FIAT (Fonds d'intervention pour l'aménagement du territoire) a, d'autre part, ouvert trois crédits :

325 000 F pour l'estuaire de la Rance : pont du Chatelier dans les Côtes-du-Nord.

1,80 million pour l'adduction d'eau potable dans le Morbihan : presqu'île de Rhuys, La Roche-Bernard, Belle-Ile-en-Mer, Auray, Quiberon.

150 000 F pour le palais des Congrès de Bénodet.

SECURITE et DIGNITE des FERMIERS et METAYERS

A Saint-Brice réunion d'information sur le fermage

Plus d'un millier d'agriculteurs étaient réunis le 9 octobre dans la belle salle omnisport de Saint-Brice-en-Coglès (Ille-et-Vilaine), sous la banderole : « Fermiers organisés, nous serons respectés. » Cette importante réunion d'information avait précisément pour thème le problème de la propriété et le statut du fermage encore très répandu en Bretagne, ainsi que celui du métayage de moins en moins utilisé. Organisée par la Fédération des syndicats d'exploitants agricoles d'Ille-et-Vilaine et la section départementale des fermiers, elle avait une portée régionale et la représentation des départements bretons le prouvait.

Un conflit très concret entre un fermier de Saint-Brice et ses propriétaires avait motivé le choix du lieu de meeting. Voulant améliorer l'habitat et investir à ses frais dans des installations nouvelles (salle de traite, stabulation libre, silo...), le fermier s'est vu opposer un refus. S'il veut que son exploitation, d'une vingtaine d'hectares, prenne sa place dans l'économie agricole moderne, le fermier estime que ces investissements sont indispensables.

De son côté, les propriétaires trouvent le risque trop grand. Qui peut affirmer que telle ou telle technique pratiquée aujourd'hui sera encore valable dans dix ans ? Le risque s'accroît du fait que lorsqu'une ferme est à vendre, il n'est tenu compte que de sa superficie, jamais des bâtiments. Des constructions quasi industrielles ne constituent donc pas pour le fonds une amélioration susceptible de lui apporter une plus-value en cas de vente ou de changement de locataire dans les années à venir. Il faudrait que ces installations soient démontables et restent la propriété du fermier.

A ces arguments généraux s'ajoutent dans tous les cas des difficultés variées. Dans le cas de Saint-Brice, un procès traîne depuis quatre ans au sujet d'une prairie qui serait un ancien marais. Le fermier la juge impossible à drainer, à la suite de vains essais, et pourtant le curage de la rivière autour de ladite pièce reste dans les conditions du bail.

Le propriétaire pourra... le fermier devra...

En 1945, les droits de fermage avaient été refondus et devaient faciliter la libre entreprise agricole. Depuis, l'interprétation restrictive de la loi n'a fait que s'accentuer et la situation s'est dégradée. Les bailleurs sont accusés de se référer plutôt au vieux code Napoléon de 1804 ! L'esprit dans lequel se rédigeaient les anciens baux semble par trop demeurer ; on y lit dans les termes du contrat : « Le propriétaire pourra... le fermier devra... »

Tout droit est pourtant accompagné de devoirs. L'un des orateurs du Finistère en a fait une satirique démonstration. Le Code de la route impose des contraintes à tout propriétaire de voiture. Ce n'est pas nier le droit de propriété de l'automobiliste ! Les fermiers qui réclament ne veulent pas nier le droit de propriété. Au contraire : chercher à mieux codifier les rapports entre bailleurs et fermiers, n'est-ce pas plutôt défendre le droit de propriété ?

Ce que veut l'exploitant aagricole, c'est être reconnu comme responsable de son exploitation. Accumuler les « servitudes » sur les baux, n'est-ce pas faire du fermier un homme « asservi » ? C'est ce que refusèrent les présents à Saint-Brice. Cela ne peut vouloir dire que chacun peut faire ce qu'il veut ; il faut décider avec intelligence, assumer la pleine responsabilité de ses décisions, et ce n'est pas toujours accepté. Le propriétaire a souvent des avis différents du fermier ; l'un ou l'autre peut avoir tour à tour raison.

Les orateurs ont réclamé davantage de sécurité. La loi de 1945 fixait le renouvellement du bail, l'indemnité aux premiers cent ans, le droit de préemption en cas de vente. Il est question de baux de dix-huit ans au lieu de neuf, mais sans reconduction ; ils seraient moins « longs » et moins sûrs que ceux de neuf ans avec reconduction.

La motion réclame aussi une réforme du droit de reprise et de la réglementation des cumuls tendant à conférer aux instances compétentes (juridictions et commissions des structures) un pouvoir réel, la liberté d'investir ainsi que la certitude d'obtenir en cas de sortie le remboursement des améliorations effectuées à leur valeur expertisée. Elle demande l'adoption d'un statut de l'entreprise agricole garantissant aux fermiers la sécurité dans le temps de présence, dans le volume de l'exploitation et le prix du fermage, le bénéfice de l'IVD (indemnité viagère de départ) à tous les fermiers, puisqu'ils ne sont pas maîtres de la destination des terres.

Ayant ainsi réclamé à l'unanimité l'adaptation permanente de la législation aux nécessités et son application effective, les agriculteurs ont aussi voté une motion de soutien à leur camarade de Saint-Brice, se déclarant prêts à venir le soutenir par une manifestation « d'une autre forme », si c'était nécessaire.

N° 397

Bretagne-Dimanche

Direction-Rédaction
Administration

22, cours Albert - 1er, Paris-8e
Tél. 225-73-05

Abonnements (C. C. P. Bayard-Presse, Paris 16-60).

Un an : 25 F
6 mois : 13 F

Etranger : un an : 36 F
6 mois : 19 F

Rédaction régionale : M. Raymond Letertre, 22, rue St-Louis, B. P. 144.
35 - Rennes. Tél. (99)-30-54-33

Publicité :

Locale et régionale : B. P. 144
35 - Rennes. Tél. (99)-30-54-33

Extra - locale : Régie Promotion, 50, rue Pierre-Charron, Paris-8e. Tél. 225-61-20.

Le directeur : Jean Gélamur.

Imprimerie Bayard-Presse,
5, rue Bayard, Paris-8e

A VANNES
Les Amis des SINAGOTS veulent protéger les derniers spécimens les plus typiques du Golfe du Morbihan

Avant-guerre, ils étaient quelque 300 sinagots dans le golfe, presque tous à Séné où leur mouillage, devant Moustérian, sur fond d'îles, constituait l'un des plus typiques paysages du Morbihan : pas un livre sur le département ne pouvait taire leur nom ni se passer de leur photo sans commettre une omission impardonnable, tant est lié à la vue du golfe ce type de navire immuable depuis des siècles. Il passe même pour avoir été transmis par les Vénètes aux marins de Séné, sa patrie.

Aujourd'hui, les sinagots se sont tant raréfiés qu'ils se comptent sur les doigts de la main, et le total n'arrive pas à dix : la *Belle Hortense*, le *Solveg*, le *Jouet des flots*, *Mon idée*, le *Dauphin vert*, le *Reder-Mor* sont les seuls survivants de la belle armada évanouie. Où sont passés les autres ?

La question vient d'être posée à Vannes, précisément au café de la Marine, quartier général des gens de mer, pêcheurs et marins, capitaines et bourlingueurs, réunis autour de nombreux sympathisants à l'idée de protéger les derniers sinagots, de les empêcher de sombrer à leur tour, de récupérer ceux qui ne sont peut-être pas irrémédiablement perdus, et il n'est pas exclu — du moins la perspective ne semble pas utopique — que ce mouvement de sauvetage entraîne aussi un mouvement d'opinion qui amorce une résurrection.

Plus un seul à la pêche

Il est très significatif par exemple que le maire de Séné, M. Uguen, y fut présent, et aussi M. Fonlupt, président du Syndicat d'initiative, qui se sont tout de suite inscrits comme membres fondateurs de l'Association que préside M. Guilmin et qui a été lancée sur l'initiative de M. Jourdain, deux propriétaires de sinagots transformés en voiliers de plaisance ; car il est à noter aussi que pas un de ces navires n'est plus armé à la pêche, leur état social d'origine.

Les sinagots ne se voient plus guère — et en très petit nombre — aux Régates du golfe où ils se mêlent aux voiliers plus légers. Le cliché ci-dessus a été pris le 7 septembre 1969 aux Régates de Conleau.

Le progrès les a tués, comme les minoteries ont tué les moulins, comme les filatures ont tué les métiers de tisserands, comme les chalutiers ont tué les thoniers d'Etel, dont les animateurs du parc naturel d'Armorique n'ont trouvé qu'une seule unité en état suffisant pour permettre sa conservation (1). Les autres ont été transformés, comme quelques moulins, en résidences secondaires, et ils ne sont pas les plus malheureux, moins que les carcasses de navires rongés de pluie, de soleil et de vent, comme les épaves de thoniers alignées pour une ultime parade sur les grèves de Port-Louis et d'Etel, spectacle typique aussi du quartier de Lorient. Les peintres et photographes qui en apprécient le charme feront bien de ne pas trop tarder à les clicher ou à les dessiner car le flot les désagrège lentement mais sûrement — déjà sont-ils moins nombreux qu'il y a dix ans — si même ne se réalise le projet des municipalités d'y mettre le feu pour enrayer l'insalubrité des nids à rats qui y pullulent.

Bientôt de nouveau sur la mer

Un tel danger ne se pose pas sur le golfe où il n'existe pas de semblables cimetières de navires. Ceux-ci, beaucoup moins nombreux d'abord, plus disséminés ensuite. Il faut scruter les côtes de l'île d'Arz pour en découvrir un ou deux enfoncés dans la vase, comme en rivière de Crach la *Fleur de France II*, rachetée il y a quelques mois pour un franc symbolique à un pêcheur de Carnac, issu d'une famille sinagote qui a d'ailleurs payé un lourd tribut à la mer. Mais si cette *Fleur* n'était plus très épanouie, sa coque encore solide a pu être « sauvetée », ramenée sur la berge, et avant longtemps on le reverra naviguer sur le golfe. Ce sera la première opération d'envergure de la nouvelle Société.

Elle n'en restera pas là, élaborant au contraire beaucoup de projets. Ainsi envisage-t-elle de diffuser des maquettes susceptibles de garnir étagères ou vitrines, comme des soldats de plomb ou des porte-étendard d'anciens régiments. Il peut y avoir là une source de commerce de luxe assez fructueuse. Une autre dans l'édition de cartes postales ou d'une plaquette qui rappellerait la vie et la fortune des sinagots d'antan. Même à tirage limité, un tel ouvrage trouverait des bibliophiles.

Enfin, la renaissance faisant tache d'huile, la construction de nouveaux sinagots destinés à la plaisance ne serait peut-être pas illusoire.

L'idée lancée est en tout cas trop belle pour ne pas aboutir d'une manière ou de l'autre, et probablement de plusieurs manières. De beaux jours semblent promis aux nouveaux sinagots.

Michel de GALZAIN

(1) Voir **Bretagne-Dimanche** du 17 août 1969.

BRETAGNE

...seil supérieur et aux syndicats de poursuivre la discussion, à partir du projet établi par les instances professionnelles. Pour sa part, et en attendant, le Conseil régional de Rennes a décidé de ne plus siéger.

NEGOCIANTS EN GRAINS. — *Au cours d'une réunion à Pontivy, les négociants en grains et produits du sol des quatre départements de la région économique ont constitué un syndicat régional. A l'unanimité, ils ont décidé de suspendre immédiatement le paiement des impôts locaux : ils veulent ainsi protester contre « les inégalités fiscales et sociales dont souffre la profession ».*

RADIO-TELEVISION REGIONALE

Chaque jour. — 7 h 15 : Magazine agricole, Ouest-emploi ; 7 h 30 : Météo, informations régionales ; 7 h 42 : Magazine de Bretagne ; 12 h 30, 19 h 15 (19 h 30, le dimanche) : Actualités de Bretagne.

Dimanche 19 octobre. — 13 h 30 : « Ar Vretoned o Komz Brezoneg », émission en langue bretonne ; 14 h 30 : « Choses et gens de l'Ouest ».

Lundi 20 octobre. — 19 h 25 : « Du côté de la Maison de la culture » ; 19 h 35 : « Le Prisonnier de la Merveille », feuilleton ; 20 h 40 : « Alfred Jarry et ses amis ».

Mardi 21 octobre. — 19 h 25 : « Cœur des Celtes », avec les « Contes celtiques ».

Mercredi 22 octobre. — 19 h 25 : « Histoire de la Belle-Poule ».

Jeudi 23 octobre. — 19 h 25 : « Les Enfants d'abord ».

Vendredi 24 octobre. — 19 h 25 : « 6e rang, 9e fauteuil », magazine des spectacles ; 20 h 25 : « Carrefour des chansons » (Strasbourg, Montpellier, Lyon) ; 20 h 45 : « Soirée promotion », présentée par la station de Bordeaux ; 21 h 45 : « Parenthèses ».

Samedi 25 octobre. — 19 h 25 : « Faites vos jeux ».

TELE - BRETAGNE

Chaque jour. — 19 h 15 : Actualités régionales.

Samedi 18 octobre. — 13 h 30 : « L'Ile du temps retrouvé », le poète Louis Guillaume de Bréhat.

Samedi 25 octobre. — 13 h 30 : « Lu et approuvé », magazine littéraire de l'Ouest ; « L'histoire de la Bretagne ».

COTES-DU-NORD

PABU. — Le Conseil municipal avait décidé de renoncer à la taxe locale d'équipement. Pourtant les personnes qui ont obtenu leur permis entre le 1er octobre 1968 et le 28 février 1969 ont reçu de la Caisse centrale de l'enregistrement de Guingamp un avis de versement de la taxe locale d'équipement appliquée à leur projet de construction. La municipalité a demandé au préfet d'intervenir auprès de l'administration des finances pour que soit annulée la mise en recouvrement de cette taxe.

LAMBALLE. — La Coopérative des éleveurs de la région de Lamballe a dépassé le cap des 100 000 porcs abattus depuis le début de l'année. Pour 1970, la production devrait se situer entre 200 000 et 220 000 porcs.

FINISTÈRE

MORLAIX. — *Des spécialistes de la Techmar de Paris entreprennent une enquête sociologique près des maîtresses de maison et des mères de famille de la région de Morlaix. Cette enquête doit faire connaître leurs besoins et désirs en ce qui concerne les services de la distribution commerciale, les transports, les loisirs, etc. La région de Morlaix est choisie comme région-test pour toute la Bretagne.*

PORSPODER. — *Un arrêté du sous-préfet de Brest avait accordé un permis de construire « du côté de la mer, par rapport à un sentier pittoresque, qui permettait auparavant aux piétons de jouir pleinement d'une vue saisissante sur une côte rocheuse très découpée et sur une mer parsemée d'îlots rocheux ». Pourtant, plusieurs avis défavorables avaient été émis par la conférence permanente du permis de construire, et deux refus exprimés par le maire. Le tribunal administratif de Rennes a annulé l'arrêté du sous-préfet.*

RUMENGOL. — Un « Centre de formation de responsables de collectivités » *vient d'ouvrir à l'Institut rural de Rumengol. Il s'adresse à des jeunes filles qui auront à exercer des responsabilités — ou des travaux d'exécution — dans des collectivités restreintes d'une cinquantaine de rationnaires. L'enseignement portera sur la cuisine, la diététique, l'économat, l'animation culturelle, etc. Le Centre est prévu pour 65 à 70 élèves.*

ILLE-ET-VILAINE

BROUALAN. — Une cérémonie s'est déroulée dimanche à la mémoire du maquis de Buzot. Mais la stèle de granit qui commémore ces tragiques événements avait disparu. La Fédération des combattants volontaires de la Résistance, propriétaire du monument, l'avait enlevé la veille... pour la faire remettre en état. Elle avait d'ailleurs demandé à ses adhérents de ne pas prendre part à la manifestation.

SAINT-JACQUES-DE-LA-LANDE. — Par dix voix contre six et deux bulletins blancs ou nuls, le Conseil municipal s'est déclaré défavorable à la création du district urbain. La crainte d'une augmentation des impôts locaux et le fait que soient déjà prises d'importantes décisions qui auraient dû revenir au district — comme l'implantation des grandes Ecoles — expliquent cette opposition au projet.

MORBIHAN

PONTIVY. — *Le maire a rendu compte au Conseil municipal d'une récente conférence qui avait réuni à la mairie, avec le sous-préfet et des représentants de l'Académie, un inspecteur général du ministère de l'Education nationale. Le maire avait alors évoqué le projet d'implantation d'un CES à Kerjalotte : le terrain est retenu, mais la municipalité ne peut pas l'acquérir et régler les propriétaires parce qu'elle n'a reçu ni l'agrément ministériel ni la subvention correspondante. A la suite de précisions apportées au dossier, le projet pourrait être inscrit au programme 1970.*

AURAY. — *Une* « centrale de béton » *vient de s'installer à quelques kilomètres d'Auray, à Kenva. Comme deux autres centrales déjà en activité dans le Morbihan, celle-ci fournit du béton tout prêt à l'emploi, grâce à un camion malaxeur qui continue à mélanger pendant le transport.*

PLUMELEC. — *La maison sanitaire des* « Bruyères », *qui occupe une partie des anciens locaux du préventorium, peut actuellement accueillir 120 jeunes, garçons et filles, de 2 à 18 ans, atteints d'affections respiratoires non tuberculeuses. Tout en bénéficiant du traitement, ces jeunes peuvent recevoir sur place l'enseignement maternel, primaire, technique ou ménager. De nouveaux locaux viennent d'être inaugurés par le préfet du Morbihan.*

Avant d'aimer n° 3
LA SEXUALITE
par D. SONET
et le SIF de Troyes.
4 films-fixes (24 × 36),
3 disques 30 cm,
1 volume de 232 pages.
Prix : 200 F.
SERVICE AUDIO-VISUEL,
22, Cours Albert-1er, PARIS-8e.

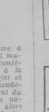

si vous êtes CATHOLIQUE
et si vous cherchez à vous MARIER
écrivez à :
PROMESSES CHRETIENNES
Service HG - Résidence Bellevue
92 - MEUDON (Hauts-de-Seine)

ROGER LOUIS
animateur de la Scopcolor (Société qui envisage de produire un magazine mensuel filmé et de le distribuer dans 30 000 salles françaises équipées d'appareils de projection en 16 mm) explique comment est né ce projet et les buts poursuivis.
Dans le n° de sept.-oct. de
Presse Actualité
5, rue Bayard, Paris-8e, CCP 16-68 Paris. Le numéro : 2 F. L'abonnement : 16 F.

ANNONCES LÉGALES

(Suite de la p. 7)

TRIBUNAL DE COMMERCE DE RENNES

SUSPENSION PROVISOIRE DES POURSUITES
Décret du 31 décembre 1967 n° 67 1 255.

Société anonyme Antoine DONVAL
Manufacture de chaussures
ROSPORDEN, route de Scaër
Etablissement secondaire à LORIENT,
1, rue de la Chartreuse
Zone industrielle de Keryado

Le 8 octobre 1969, M. COULM, curateur à la Procédure de suspension provisoire des poursuites de la Société Antoine DONVAL, a déposé au greffe du tribunal de commerce de Rennes un plan d'apurement collectif du passif et un plan de redressement économique et financier de ladite société, signé par M. DONVAL et M. COULM, conformément à l'article 23 de l'ordonnance du 23 septembre 1967, n° 67 820, pour que tout intéressé puisse en prendre connaissance.

Le greffier : F. VETILLARD.

SOCIETE JURIDIQUE ET FISCALE DE FRANCE
20, rue du Parc, QUIMPER

ETABLISSEMENTS QUERE ET CIE
Société à responsabilité limitée au capital de 750 000
Siège : ROSPORDEN (Sud-Finistère)
RC QUIMPER : 57 B 19
INSEE : 192.29.241.0.001

Une assemblée générale ordinaire des associés réunie le 28 septembre 1968 a nommé aux fonctions de commissaire aux comptes la Société d'expertise comptable FIDULOR, société à responsabilité limitée au capital de 50 000 F, dont le siège social est à Paris-8e, 18, rue d'Aguesseau. Ses fonctions prendront fin lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1970.

La gérance.

Etude de Me NIGEN, avoué 28, quai de l'Odet, QUIMPER.

DEMANDE DE MODIFICATION DE REGIME MATRIMONIAL

D'une requête présentée par : M. Michel-Louis-Marie LE ROUX, pharmacien, et Mme Jacqueline DECHAZAL, pharmacienne, son épouse, demeurant tous deux au bourg de Lanvéoc Grand-Rue, ayant Me NIGEN pour avoué,

Il appert que les époux LE ROUX-DECHAZAL ont saisi le tribunal de Grande Instance de Quimper aux fins d'homologation d'un acte au rapport de Me BERTHOU, notaire à Crozon, en date du 1er octobre 1969, aux termes duquel ils déclarent adopter le régime de la séparation de biens tel qu'il est établi par les articles 1536 à 1541 du Code civil.

Pour extrait, J.-C. NIGEN, avoué-licencié.

Etude de Me MOCAER, notaire à 29 N-GUIPAVAS

PREMIERE INSERTION

Suivant acte reçu par Me MOCAER, notaire à Guipavas, en date du 7 octobre 1969, folio 22, bordereau 857-9, enregistré à Brest 2e AC, Mme Célestine LE BARS, épouse de M. Marcel LANNON, demeurant à Guipavas, au Pont-Neuf, et M. Jean MERER et Mme Claude BIZIEN, son épouse, demeurant à La Celle-Saint-Cloud (78), 72, résidence Elysée, ont cédé à M. François KERMAREC, et Mme Marie HABASQUE, son épouse, demeurant ensemble à Guipavas, rue du Pont-Neuf, n° 10, le fonds de commerce de « CARROSSERIE, TOLERIE, PEINTURE AUTOMOBILE », exploité à Guipavas, rue du Pont-Neuf n° 10, évalué à 100 000 F. Entrée en jouissance le 1er octobre 1969.

Oppositions dans les dix jours de la dernière en date de la deuxième insertion ou de la publication au BOAC en l'étude de Me MOCAER, notaire, où domicile a été élu à cet effet.

Pour première insertion. Me MOCAER

Etude de Me LE GOFF, Notaire à GOUEZEC

Suivant acte reçu par Me LE GOFF, notaire à Gouézec (29 S) en date du 9 octobre 1969, enregistré à Châteaulin le 10 octobre 1969, vol. A 6, fol. 7, bord. 428/7, M. Pierre Joseph JAM, contrôleur des PTT, et Mme Marie-Thérèse PERON, son épouse, demeurant à Porz-Cam, en Saint-Guénolé-Penmarc'h, ont cédé à M. Jean-Marie PERON et Mme Marie-Jeanne LE NOUY, son épouse, anciens cultivateurs, demeurant à Tor-Arc'hoad, en Saint-Thois, le fonds de commerce de DEBIT DE BOISSONS, avec licence de 4e catégorie, exploité à Tor-Arc'hoad, en Saint-Thois, moyennant le prix de 3 500 F. Entrée en jouissance le 29 septembre 1969.

Oppositions dans les dix jours de la dernière en date de la deuxième insertion ou de la publication au BOAC, en l'étude de Me LE GOFF, notaire, où domicile a été élu à cet effet.

Pour première insertion, LE GOFF.

35 ILLE-ET-VILAINE

Etude de Me TILLON, Notaire à CHATEAUGIRON (35).

DEUXIEME INSERTION

Suivant acte reçu par Me TILLON, notaire à Châteaugiron, en date du 19 septembre 1969, enregistré à Rennes le 24 septembre 1969, folio 86, bordereau 1 028/10, M. Marcel LEVEQUE, mécanicien-garagiste, et Mme Thérèse FIAULT, son épouse, demeurant aux Forges, commune de Noyal-sur-Vilaine, ont cédé à M. Yves LEPELTIER, ouvrier mécanicien, et Mme Michelle-Marcelle HERRAULT, époux, demeurant actuellement en Laval, commune d'Amanlis, le fonds de commerce et artisanal de MARCHAND DE VOITURES AUTOMOBILES ET DE MECANICIEN AUTOS exploité aux Basses-Forges, commune de Noyal-sur-Vilaine, moyennant le prix de 5 000 F. Entrée en jouissance le 1er octobre 1969.

Oppositions reçues à Châteaugiron, en l'étude de Me TILLON, notaire, où domicile a été élu à cet effet, dans les dix jours de la présente insertion ou de la publication au BOAC.

Pour deuxième insertion, J. TILLON.

Etude de Me VERCOUTERE, Notaire à SAINT-MALO

DEUXIEME INSERTION

Suivant acte reçu par Me André VERCOUTERE, notaire à Saint-Malo, le 26 septembre 1969, enregistré à Saint-Malo le 1er octobre 1969, folio 51, n° 959, M. Abdelhamid BELKHALFI, ajusteur, et Mme Simone-Odette FLAUD, commerçante, son épouse, demeurant ensemble à Saint-Malo, secteur de Saint-Servan-sur-Mer, 55, rue Georges-Clemenceau, ont cédé à Mme Emma-Paulette MATERN, sans profession, demeurant à Saint-Malo, 74, avenue Pasteur, divorcée non remariée de M. Max SCHOPF, un fonds de commerce de VENTE ET LOCATION DE LIVRES exploité à Saint-Malo, secteur de Saint-Servan-sur-Mer, 55, rue Georges-Clemenceau, à titre d'établissement secondaire à un fonds de commerce de CAFE qu'ils exploitent à Saint-Malo secteur de Paramé, lieudit « La Buzardière », pour lesquels ils sont immatriculés au registre du commerce de Saint-Malo sous le n° 68 A 77, et identifiés à l'INSEE sous le n° 781.35.213.1.046, avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Cette cession a eu lieu moyennant le prix principal de 7 000 F. L'entrée en jouissance a été fixée au 1er septembre 1969.

Oppositions en l'étude de Me VERCOUTERE, notaire à Saint-Malo, où domicile a été élu, dans les dix jours de la dernière en date des trois publications prescrites par la loi.

Pour deuxième insertion, A. VERCOUTERE.

Etude de la Société civile professionnelle titulaire d'un Office notarial à la résidence de PLEURTUIT et dénommée « C. LANCIEN et A. GAUTIER, notaires associés »

DEUXIEME INSERTION

Suivant acte reçu par Me GAUTIER, notaire associé à Pleurtuit, les 1er et 3 octobre 1969, enregistré à Saint-Malo (A. C.) le 7 octobre 1969, f° 52, bordereau 986/9, M. Michel CREZE et Mme Yvette-Louise DUARD, commerçante, son épouse, demeurant ensemble à Pleurtuit, 14, rue de la Gare, ont vendu à M. Xavier-Auguste-Louis REUX, cultivateur, demeurant au Clos, en la commune de Pleurtuit, veuf de Mme Geneviève GAUDEN, un fonds de commerce de DEBIT DE BOISSONS connu sous le nom de « CAFE DE LA GARE », sis et exploité à Pleurtuit, 14, rue de la Gare, moyennant le prix principal de vingt mille cinq cent quarante-huit francs trente-six centimes (marchandises comprises) (20 548,36 F). L'entrée en jouissance est fixée au 15 octobre 1969.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les dix jours de la dernière en date de la présente insertion ou de la publication au BOAC, à Pleurtuit, en l'étude de la SCP « C. LANCIEN et A. GAUTIER, notaires associés », où domicile a été élu à cet effet.

Pour deuxième insertion : Signé : GAUTIER.

Me Jean-Charles DELORT, Notaire à SAINT-GERMAIN-sur-ILLE

DEUXIEME INSERTION

Suivant acte reçu par Me DELORT, notaire à Saint-Germain-sur-Ille, des 4 et 6 octobre 1969, enregistré à Rennes (2e AC) le 7 octobre 1969, folio 88, bordereau 1073/19, Mme veuve VEGA-CABERO, demeurant à Rennes, 9 et 11 rue de Penhoet, et M. Joseph VEGA, demeurant à Rennes, 5, rue Albert-Aubry, ont donné à bail à compter du 1er octobre 1969 à M. Yves-Hervé LE ROY, et Mme Marie-Paule JAN, épouse demeurant 11, rue Jean-Boucher, un local commercial sis à Rennes, 9 et 11, rue de Penhoet, où Mme VEGA exploitait un commerce de POISSONNERIE, moyennant un denier d'entrée de 8 000 F.

Oppositions reçues en l'étude de Me DELORT, notaire, où domicile a été élu à cet effet, dans les dix jours de la dernière en date de la présente insertion ou de la publication au BOACM.

Pour deuxième insertion : DELORT.

Etude de Me Jean SERRAZIN Notaire à LA BOUEXIERE

UNIQUE PUBLICATION

Suivant acte reçu par Me SERRAZIN, notaire à La Bouëxière, le 24 septembre 1969, enregistré à Rennes 2e AC le 1er octobre 1969, folio 87, n° 1053/4, M. Georges GODELOUP et Mme Agnès POIRIER, son épouse, demeurant au bourg de La Bouëxière, ont donné à bail à titre de location-gérance à M. Raymond TROPEE et Mme Claudine GREHAL, son épouse, demeurant au même lieu, le fonds de commerce de DEBIT DE BOISSONS, exploité au bourg de La Bouëxière, place de l'Eglise, à compter du 1er septembre 1969 pour une durée de un an renouvelable par tacite reconduction sauf dénonciation. En vertu de ce contrat M. et Mme TRROPEE exploiteront ce fonds à leurs risques et périls et sous leur entière responsabilité et M. et Mme GODELOUP, bailleurs, ne seront tenus à aucune dette ni à aucun des engagements contractés par les gérants et ce fonds ne pourra en aucun cas être considéré comme gage par des créanciers des locataires ou des gérants libres.

Pour unique insertion, J. SERRAZIN.

Etudes de Me FOUCQUERON, Avoué licencié en droit, 1, rue Saint-Philippe à SAINT-MALO ; Me BOUGIE, avoué, 1, place Brevet, à SAINT-MALO

PREMIERE INSERTION

Suivant jugement rendu par le tribunal de grande instance de Saint-Malo le 19 juin 1969, définitif, Mme Joséphine-Célestine HERTAU, veuve en premières noces non remariée de M. Fénelon PINSON, née à Saint-Céneré le 4 août 1903, comptable, demeurant à Montauban-de-Bretagne, rue de Brest, lieudit « Les Tilleurs », a versé à M. Albert-Joseph SIMON, commerçant, époux de Berthe DELABRE, et à cette dernière, demeurant ensemble à Saint-Servan-sur-Mer, 2, rue des Grèves-de-Chasles, la somme de trente et un mille quatre cent quatre-vingt-treize francs (31 493 F), montant de l'indemnité d'éviction du fonds de commerce de CAFE - DEBIT - RESTAURANT exploité par les époux SIMON, à l'enseigne de « Café des Sports », 24, rue des Grèves-de-Chasles, à Saint-Malo (section de Saint-Servan).

Oppositions à l'étude de Me BOUGIE, 1, place Brevet, à Saint-Malo, où domicile a été élu dans les dix jours de la dernière en date des trois publications prescrites par la loi.

Pour première insertion, G. FOUCQUERON.

Etude de Me Claude GOUPIL, notaire à REDON (35).

UNIQUE PUBLICATION

Suivant acte reçu par Me Claude GOUPIL, notaire à Redon, en date du 7 octobre 1969, enregistré à Redon le 14 octobre 1969, folio 49, bordereau 483/7, M. André-Jean-Baptiste MENUET, commerçant, et Mme Germaine-Yvonne BRUNET, son épouse, demeurant à Redon, rue du Port, n° 20, ont donné à bail à titre de location-gérance à M. André MONFORT, hôtelier, célibataire majeur, demeurant à Lanvéoc (Finistère), le fonds de commerce de CAFE-RESTAURANT exploité à Redon, rue du Port, n° 20, à compter du 1er novembre 1969, pour une durée d'une année renouvelable par tacite reconduction sauf dénonciation. En vertu de ce contrat, M. André MONFORT exploitera ce fonds à ses risques et périls et sous son entière responsabilité et M. et Mme MENUET, bailleurs, ne seront tenus à aucune dette ni à aucun des engagements contractés par le gérant et ce fonds ne pourra en aucun cas être considéré comme gage par des créanciers du locataire ou du gérant libre.

Pour unique insertion, Me Claude GOUPIL, notaire.

Etude de Me MAGOIS, notaire à IFFENDIC

Suivant acte reçu par Me MAGOIS, notaire à Iffendic, en date à Iffendic du 3 octobre 1969, enregistré à Montfort-sur-Meu, le 14 octobre 1969, bordereau 465, n° 12, contenant entre : 1. Mme Yvonne-Marie ROBIN, demeurant au bourg de la commune de l'Hermitage, veuve de M. Jean-Marie-Henri-Armand SIMON ; 2. Mme Jacqueline-Marie-Yvette SIMON, épouse de M. Claude HAUCHART, demeurant à Sotteville-lès-Rouen, rue de Paris ; 3. M. Jean-Claude-Yves-Henri SIMON, commerçant, demeurant à Montfort-sur-Meu, 3, boulevard Carnot ; 4. Et M. Michel-Jacques SIMON, agent des ponts et chaussées, demeurant à Montfort, boulevard Carnot, le partage des immeubles et fonds de commerce dépendant de la succession de M. Jean-Marie-Henri-Armand SIMON, décédé à Montfort-sur-Meu le 26 août 1968. Il a été attribué entre autres à M. Jean-Claude-Yves-Henri SIMON, le fonds de BIERES, EAUX GAZEUSES, VINS ET SPIRITUEUX EN GROS, FUEL, CHARBONS, BOIS, exploité à Montfort-sur-Meu, boulevard Carnot, évalué à 80 000 F.

Oppositions dans les dix jours de la dernière en date de la deuxième insertion ou de la publication au BOAC en l'étude de Me MAGOIS, notaire, où domicile a été élu à cet effet.

Pour première insertion, Bernard MAGOIS.

INSERTION UNIQUE

FIN DE LOCATION-GERANCE

La location-gérance consentie par M. Jean-Baptiste DELALANDE, demeurant à Rennes, 5, place de Bretagne (décédé le 27 octobre 1968), à Mme Pierrette-Rosalie BRIERE, épouse de M. LE BŒUF, demeurant à Rennes, place de Bretagne, numéro 4, suivant acte reçu par Me HEITZ, notaire à Tresbœuf, le 3 octobre 1965, enregistré à Bain-de-Bretagne, le 5 octobre 1965, folio 44, case 5, bordereau 328, du fonds de commerce de « DEBIT DE BOISSONS », situé à Rennes, 5, place de Bretagne, connu sous le nom de « Café du Rond-Point », a pris fin le 2 octobre 1969, par l'expiration de sa durée.

Pour insertion unique, DELALANDE.

Etude de Me CRESPEL, Notaire à RENNES

INSERTION UNIQUE

LOCATION GERANCE

Suivant acte reçu par Me CRESPEL, notaire à Rennes, le 2 octobre 1969, enregistré à Rennes AC, le 9 octobre 1969, folio 81, numéro 730, bordereau numéro 730/17/5 348, M. Aristide DELALANDE, demeurant à Rennes, 7, rue de Gascogne, M. Gaëtan-Eugène-Melaine DELALANDE, demeurant à Rennes, 2, quai Emile-Zola, Mme Hélène-Marie-Thérèse DELALANDE, épouse de M. Yvon Dominique LE GUEN, demeurant à Levallois-Perret, 9, rue Trezel, M. Claude-Victor-Marie OLLIVIER, demeurant au Mans, 29, rue des Tamaris, ont confié à M. René-Marie-Charles FEUILLEY, retraité, et Mme Germaine-Berthe-Marie ANNEE, ouvrière, son épouse, demeurant ensemble à Levallois-Perret, 9, rue Trezel, l'exploitation à titre de location gérance libre du fonds de commerce de DEBIT DE BOISSONS situé à Rennes, 5, place de Bretagne, connu sous le nom de « Café du Rond-Point », pour une durée de trois mois à compter du 3 octobre 1969, renouvelable de trois mois en trois mois par tacite reconduction, sauf dénonciation.

Ce fonds sera exploité librement par les preneurs pour leur compte personnel, à leurs risques et périls sans qu'il puisse être exercé aucun recours ni réclamation contre les bailleurs par qui ce soit, quelle qu'en soit la cause.

Pour insertion unique, Me CRESPEL, notaire.

56 MORBIHAN

Etude de Me LE BRAS, Notaire à PONTIVY.

DEUXIEME INSERTION

Suivant acte reçu par Me LE BRAS, notaire à Pontivy, le 22 septembre 1969, enregistré à Pontivy le 25 septembre suivant, folio 20, numéro 603, bordereau 603/9, M. Arthur MEANCE et Mme Yvonne DONIAS, son épouse, demeurant à Pénestin (Morbihan), ont cédé à M. Jean-Claude RABILLARD et Mme CHARLINE - TRIBALLIER, son épouse, demeurant au bourg de Pénestin, un fonds de commerce « BOULANGERIE - PATISSERIE », avec VENTE DE SOUVENIRS, exploité au dit lieu « Bourg de Pénestin », moyennant le prix principal de 150 000 F, en ce compris le matériel du fonds.

L'entrée en jouissance des acquéreurs a eu lieu le 1er juillet 1969.

Oppositions dans les dix jours de la dernière en date de la présente insertion ou de la publication au BOAC en l'étude de Me BOUTEILLER, notaire à Vannes, où domicile a été élu à cet effet.

Pour deuxième insertion, LE BRAS.

Etude de Me Michel LE GOFF, Notaire à ROHAN (56).

DEUXIEME INSERTION

Suivant acte reçu par Me Michel LE GOFF, notaire à Rohan (56), en date à Rohan du 2 novembre 1964, enregistré à Pontivy le 27 novembre 1964, folio 91, n° 834, bordereau 834/1, M. Henri-Louis-Marie GOLVEC, préparateur en pharmacie, époux de Mme Thérèse VALIERE, domicilié à La Baule, avenue des Glaïeuls, n° 34, a cédé à Mlle Marie-Françoise-Rosalie LE COVEC, célibataire majeure, domiciliée au « Salut » en Crédin, un fonds de commerce de DEBIT DE BOISSONS de 2e catégorie, exploité au « Salut » en Credin, évalué à 300 F. Entrée en jouissance le 16 octobre 1964.

Oppositions reçues en l'étude de Me LE GOFF, notaire, où domicile a été élu à cet effet, dans les dix jours de la dernière en date de la présente insertion ou de la publication au BOAC.

Pour deuxième insertion, M. LE GOFF.

Etude de Me Didier BERTHELIN Notaire à VANNES (Morbihan).

DEUXIEME INSERTION

Suivant acte reçu par Me Didier BERTHELIN, notaire à Vannes, le 26 septembre 1969, enregistré à Vannes (AC) le 1er octobre 1969, volume 539, folio 37, bordereau 687/20, contenant donation à titre de partage anticipé par M. Joseph-Marie LE BOURSICAULT, commerçant, et Mme Marie-Josèphe-Mathurine PEUCHANT, son épouse, demeurant ensemble au bourg de Plaudren, à leurs deux enfants, il a été attribué à Mme Marie-Louise-Joséphine LE BOURSICAULT, veuve non remariée de M. Félix-Jean-Marie PELTIER,

ANNONCES LÉGALES

demeurant au bourg de Plaudren un fonds de commerce de « DEBIT DE BOISSONS (licence de 4e catégorie, dite « grande licence » EPICERIE, MERCERIE, TISSUS, BONNETERIE » exploité dans un immeuble sis au bourg de Plaudren.

Les oppositions seront reçues, en l'étude de Me Didier BERTHELIN, où domicile a été élu à cet effet jusqu'au dixième jour qui suivra la dernière en date, ou de la deuxième insertion dans le présent journal, ou de l'insertion au BOAC.

Pour deuxième insertion, BERTHELIN.

Etude de Me ARTUR, Notaire à GUER.

DEUXIEME INSERTION

Suivant acte reçu par Me ARTUR, notaire à Guer, en date du 29 septembre 1969, enregistré à Ploërmel le 6 octobre 1969, folio 14, case 513/17, M. Eugène PERRAULT et Mme Eugénie GENDROT, son épouse, demeurant à Guer, rue du Four, ont fait donation à Mlle Raymonde-Germaine PERRAULT, demeurant au même lieu, du fonds de commerce de MERCERIE, LAINES ET BONNETERIE exploité à Guer, rue du Four, avec jouissance au 1er octobre 1969.

Oppositions reçues à Guer, en l'étude de Me ARTUR, notaire, où domicile a été élu à cet effet, dans les dix jours de la dernière en date de la présente insertion ou de la publication au BOAC.

Pour deuxième insertion, ARTUR.

Etude de Me BROUSSEY, avoué, 13, rue Richemont, VANNES.

Me MALINGE, huissier à PLOERMEL, agissant en qualité d'administrateur au règlement judiciaire de M. Elie LE CALONNEC, commerçant, demeurant à Kervenic en Saint-Jean-Brévelay. Me THOMAS, notaire à BIGNAN.

VENTE PAR ADJUDICATION

Jeudi 6 novembre 1969, à 15 h (heure légale), en la mairie de Saint-Jean-Brévelay, et par le ministère de Me THOMAS, notaire, **Commune de Saint-Jean-Brévelay :**

1er lot : Village Kervenic et dépendances, une propriété rurale comprenant bâtiments d'habitation et d'exploitation, cour, aire, issue jardin et terres de diverses natures, le tout figurant au cadastre de la commune de Saint-Jean-Brévelay, sous la section YM n° 27 Kercado de 1 ha.
YN Landouar n° 6 pour 11 ha 54 a 20 ca.
YN Kervenic n° 14 pour 28 a 40 ca.
YN Kervenic n° 15 pour 5 ha 4 a 80 ca.
YN sous Kervenic n° 22 (P) pour 68 a 60 ca.
YN sous « sous Kervenic » n° 22 (P) pour 4 ha 60 a 40 ca.
YN Kervenic n° 12 pour 0 a 54 ca.
YN Kervenic n° 13 pour 9 a 95 ca.
YN Kervenic n° 25 pour 1 a.
Mise à prix : 200 000 F.

2e lot : En Saint-Jean-Brévelay, aux dépendances de Landouar, petite propriété sise au lieu-dit, comprenant maison d'habitation en pierres sous ardoises, avec déports, cour et une parcelle de terre, le tout cadastré section YM n° 23 pour 56 a 30 ca.
YM n° 22 pour 64 ca.
Soit au total : 56 a 94 ca.
Mise à prix : 10 000 F.

S'adresser pour tous renseignements à Me THOMAS, notaire à Bignan, ou à Me BROUSSEY, avoué à Vannes ; Me MALINGE, huissier à Ploërmel.

Tribunal de Commerce de VANNES

REGLEMENT JUDICIAIRE FORT

Les créanciers du règlement judiciaire de M. FORT Etienne, carreleur, demeurant à Vannes, cité d'Armorique, Bt DI, n° 85, qui n'ont pas encore produit leurs titres de créance, sont invités à les adresser dans la quinzaine de l'insertion au Bulletin Officiel des Annonces Commerciales (qui va paraître prochainement), à Me ROUBENNE, agréé à Vannes, 10, rue de la Coutume, Syndic du règlement judiciaire, avec un bordereau indicatif des pièces remises et des sommes réclamées.

Tribunal de Commerce de VANNES

Règlement judiciaire QUINOT

Les créanciers du règlement judiciaire de M. QUINOT Bernard, étalagiste-décorateur, rue du Maréchal-Leclerc, à VANNES, qui n'ont pas encore produit leurs titres de créance, sont invités à les adresser dans la quinzaine de l'insertion au Bulletin Officiel des Annonces Commerciales (qui va paraître prochainement) à Me ROUBENNE, agréé à Vannes, 10, rue de la Coutume, syndic du règlement judiciaire, avec un bordereau indicatif des pièces remises et des sommes réclamées.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE VANNES

Règlement judiciaire LE CORRE

Les créanciers du règlement judiciaire de M. LE CORRE Bernard, mécanique générale, Pen-Lannic en Larmor Baden, qui n'ont pas encore produit leurs titres de créance, sont invités à les adresser dans la quinzaine de l'insertion au Bulletin Officiel des Annonces Commerciales (qui va paraître prochainement) à Me ROUBENNE, Agréé à Vannes, 10, rue de la Coutume, Syndic du règlement judiciaire, avec un bordereau indicatif des pièces remises et des sommes réclamées.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE VANNES

Règlement judiciaire SOULANE

Les créanciers du règlement judiciaire de M. SOULANE René, café, coiffure, rue du Calvaire, à Damgan, qui n'ont pas encore produit leurs titres de créance, sont invités à les adresser dans la quinzaine de l'insertion au Bulletin officiel des Annonces commerciales (qui va paraître prochainement) à Me ROUBENNE, agréé à Vannes, 10, rue de la Coutume, syndic du règlement judiciaire, avec un bordereau indicatif des pièces remises et des sommes réclamées.

Le greffier, J. EVENO.

SOCIETE JURIDIQUE ET FISCALE DE FRANCE, Direction de RENNES, 25, boulevard de la Liberté.

LOCATION-GERANCE

Aux termes d'un acte sous signatures privées, en date à Lorient du 30 septembre 1969, enregistré à Lorient le 30 septembre 1969, f° 57, n° 179/8, Mme Renée BRENIER, épouse de M. André SCOCARD, demeurant à Lorient, 45, rue Maréchal-Foch, a concédé en gérance libre à la Société « SELECTION », Société à responsabilité limitée au capital de 25 600 F, dont le siège est à Quimper, 20, rue Kéréon, un fonds de commerce de VENTE AU DETAIL D'ARTICLES DE FANTAISIE, PORCELAINE, CRISTAUX, OBJETS D'ART, PETITS MEUBLES ET LUMINAIRES, exploité à Lorient, 45, rue Maréchal-Foch, sous l'enseigne « L'HERMINE », et pour lequel Mme SCOCARD est immatriculée au Registre du Commerce de Lorient, sous le n° 57 A 1049 et à l'INSEE sous le n° 761.56 121 0 009.

La gérance a été conclue pour une durée de neuf années à compter du 1er juin 1969 et devant prendre fin le 31 mai 1978.

La Société gérante exploite le fonds pour son compte personnel et à ses risques et périls.

Pour unique insertion, André SCOCARD.

Etude de Me PRODHOMME, Notaire à LORIENT.

PREMIERE INSERTION

Suivant acte reçu par Me PRODHOMME, notaire à Lorient, le 23 septembre 1969, enregistré à Lorient AC le 29 septembre 1969, f° 43, n° 828/25, contenant le partage des biens dépendant des successions de M. Jean-Marie KERSALE et Mme Yvonne DREANO, son épouse, demeurant à Lorient, 14, rue J.-Legrand, décédés, savoir : M. KERSALE à Port-Louis le 2 septembre 1959 et Mme KERSALE à Lorient, le 9 septembre 1950, il a été attribué à M. Jean KERSALE, pâtissier, époux de Mme Paulette DOREAU, demeurant à Pont-Aven, 29, place de l'Hôtel-de-Ville, le fonds de commerce de BISCUITERIE, FABRIQUE DE GALETTES BRETONNES, PATISSERIE, GLACES, DEBIT DE BOISSONS avec licence de 4e catégorie, SALON DE THE, CONFISERIE, VENTE D'OBJETS FANTAISIE, CUIRS, CARTONNAGES, FERS FORGES, PORCELAINES, PRODUITS COLONIAUX et de REGIME AU DETAIL, exploité à Pont-Aven, 12, place de l'Hôtel-de-Ville, immatriculé au R. C. de Quimper sous les numéros 59 A 182, 59 A, 183 et 59 A 184. Pour son évaluation de 64 000 F. Entrée en jouissance à compter du jour de l'acte.

Oppositions dans les dix jours de la dernière en date de la deuxième insertion ou de la publication au BOAC, en l'étude de Me PRODHOMME, notaire, où domicile a été élu à cet effet.

Pour première insertion, Me PRODHOMME, notaire.

Etude de Me PRODHOMME, Notaire à LORIENT

PREMIERE INSERTION

Suivant acte reçu par Me PRODHOMME, notaire à Lorient, le 1er octobre 1969, enregistré à Lorient AC, le 7 octobre 1969, vol. 42 B, fol. 45, n° 856/10, M. Louis HELLEGOUARCH, coiffeur, et Mme Honorine JANVIER, son épouse, demeurant ensemble à LORIENT, 16, avenue A.-France, ont cédé à M. Daniel LE ROHELLEC, coiffeur, et Mme Marie TALEC, son épouse, demeurant ensemble à Lorient, 35, rue M.-Dorval, un fonds de commerce de COIFFURE, branche hommes seulement, et PARFUMERIE, exploité à Lorient, 1, rue Faidherbe, immatriculé au RC de Lorient sous le n° 55 A 181, moyennant le prix principal de 25 000 F.

Entrée en jouissance à compter du 28 septembre 1969 rétroactivement.

Oppositions dans les dix jours de la dernière en date de la deuxième insertion ou de la publication au BOAC, en l'étude de Me PRODHOMME, notaire, où domicile a été élu à cet effet.

Pour première insertion, Me PRODHOMME, notaire.

Etude de Me FRAPSAUCE Notaire à VANNES (Morbihan).

PREMIERE INSERTION

Suivant acte reçu par Me FRAPSAUCE, notaire à Vannes, en date à Vannes du 3 octobre 1969, enregistré à Vannes A. C. le 8 octobre 1969, volume 539, folio 38, bordereau 707/2, M. Raymond DANTO, demeurant à Vannes, 6, rue de Cliscouet ; 2° M. Marcel DANTO, demeurant à Vannes, 8, rue de Cliscouet ; 3° M. Adrien DANTO, demeurant à Vannes, 30, rue de Cliscouet, ont cédé à M. Marcel DANTO, ébéniste, et Mme Monique JEUDON, son épouse, demeurant ensemble à Vannes, 95, rue Madame-Molé, le fonds artisanal de MENUISERIE, FABRIQUE DE MEUBLES ET HALL D'EXPOSITION, exploité à Vannes, 10 à 16 rue de Cliscouet, évalué à 40 000 F. Entrée en jouissance au jour de l'acte.

Oppositions dans les dix jours de la dernière en date de la deuxième insertion ou de la publication au BOAC en l'étude de Me FRAPSAUCE, notaire, où domicile a été élu à cet effet.

Pour première insertion, FRAPSAUCE.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE RENNES

SUSPENSION PROVISOIRE DES POURSUITES
Décret du 21 décembre 1967 n° 67 1 255.

Société anonyme Antoine DONVAL
Manufacture de chaussures
ROSPORDEN, route de Scaër
Etablissement secondaire à LORIENT,
1, rue de la Chartreuse
Zone industrielle de Keryado

Le 8 octobre 1969, M. COULM, curateur à la Procédure de suspension provisoire des poursuites de la Société Antoine DONVAL, a déposé au greffe du tribunal de commerce de Rennes un plan d'apurement collectif du passif et un plan de redressement économique et financier de ladite société, signé par M. DONVAL et M. COULM, conformément à l'article 23 de l'ordonnance du 23 septembre 1967, n° 67 820, pour que tout intéressé puisse en prendre connaissance.

Le greffier : F. VETILLARD.

SOCIETE JURIDIQUE ET FISCALE DE FRANCE
20, rue du Parc - QUIMPER

CONSTRUCTIONS INDUSTRIELLES PONTIVYENNES
Société anonyme au capital de 500 000 F
Siège social : Zone industrielle de PONTIVY
RC LORIENT : 66 B 67
INSEE : 532.56.178.0.005
Publicité des statuts d'origine : « Bretagne-Dimanche » du 11 décembre 1966

Par lettre recommandé en date du 11 octobre 1969, M. Joseph JACQUES, président du Conseil d'administration de la Menuiserie industrielle des Etablissements JACQUES Fils, a nommé M. GUILLAUME pour le remplacer en qualité de représentant permanent de ladite Société au sein du Conseil d'administration des Constructions industrielles pontivyennes.

Pour avis : JACQUES.

Etude de Me RESNAIS, Notaire à SARZEAU (56).

Suivant acte reçu par Me RESNAIS, notaire à Sarzeau, le 11 octobre 1969, enregistré à Vannes AC, le 15 octobre 1969, vol. 539, folio 39, bordereau 733/1, M. Gabriel-Vincent-Edouard MORISSON et Mme Marie-Maurice-Charlotte LE PALLEC, son épouse, demeurant ensemble à Sarzeau, 4, place Richemont, ont donné à bail à titre de gérance libre à M. Albert-Vincent-Marie RAULO et Mme Lucie-Marie-Madeleine CONAN, son épouse, demeurant ensemble à Kerbodec en Sarzeau, un fonds de commerce de CAFE-DEBIT DE BOISSONS, exploité à Sarzeau, rue du Général-Leclerc, connu sous le nom de « Café du Bindo », immatriculé au registre du commerce de Vannes sous le numéro 56 A 83, à compter du 1er octobre 1969 pour une durée de une année renouvelable par tacite reconduction, sauf dénonciation.

Oppositions dans les dix jours de cette insertion unique en l'étude de Me RESNAIS, notaire, où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion unique.

Etude de Me Pierre JOSSE, Notaire à CARNAC (56)

UNIQUE PUBLICATION

Suivant acte reçu par Me Pierre JOSSE, notaire à Carnac, le 9 octobre 1969, enregistré à Auray le 14 octobre 1969, volume 428, fol. 12, n° 498/8, Mme Denise-Agnès-Valentine-Marie THOMAN, commerçante, épouse contractuellement séparée de biens de M. Lucien-André WOESTELANDT, commerçant, avec lequel elle demeure à Vannes, 25, r. de Metz, a donné à bail à titre de location-gérance à M. Alphonse-Pierre-Marie LE ROUZIC, boucher, demeurant à Carnac, 1, r. du Tumulus, époux de Mme Léone - Marie - Angèle HERVE, le fonds de commerce de DEBIT DE BOISSONS - DEGUSTATION D'HUITRES ET CREPERIE connu sous le nom de « Café breton », exploité à Carnac, 3, rue du Tumulus, à compter du 1er octobre 1969, pour une durée d'une année renouvelable par tacite reconduction.

En vertu de ce contrat, M. LE ROUZIC exploitera ce fonds à ses risques et périls et sous son entière responsabilité et Mme WOESTELANDT, bailleresse, ne sera tenue à aucune dette ni à aucun des engagements contractés par le gérant et ce fonds ne pourra, en aucun cas, être considéré comme gage par des créanciers du gérant libre.

Pour unique insertion, Me Pierre JOSSE, notaire.

« GASTON Cie, FOURNITURES GENERALES POUR LA BOULANGERIE ET LA PATISSERIE »
Société à responsabilité limitée au capital de 20 000 francs.
Siège social : LORIENT, 14 bis, boulevard Maréchal-Leclerc.

CONSTITUTION

Aux termes d'un acte reçu par Me PRODHOMME, notaire à Lorient, le 13 octobre 1969, il a été constitué sous la dénomination sociale « GASTON ET Cie », FOURNITURES GENERALES POUR LA BOULANGERIE ET LA PATISSERIE, une Société à responsabilité limitée ayant pour objet l'exploitation de tous fonds de commerce, d'achat et vente de tous produits alimentaires et matériel pour la boulangerie, la pâtisserie et, d'une manière générale, toutes opérations financières, commerciales, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social, toutes participations dans toute affaire similaire ou non pouvant intéresser la Société ou favoriser son développement.

Siège social : Lorient, 10 bis, bd Maréchal-Leclerc.

Durée : 50 années à dater de son immatriculation au Registre du commerce.

Apports : uniquement en numéraires, dont le montant s'élève à 20 000 F.

Capital social : formé par les apports des associés. Il s'élève à la somme de 20 000 F. Il est divisé en 200 parts sociales de 100 F chacune entièrement souscrites et intégralement libérées, lesquelles ont été réparties entre les associés dans la proportion de leurs apports.

La Société est gérée et administrée par M. Gaston ROBERT, employé de commerce, demeurant à Lorient, 17 bd Svob, désigné en qualité de gérant associé, lequel jouit, vis-à-vis des tiers, des pouvoirs les plus étendus pour contracter au nom de la Société et l'engager pour tous les actes et opérations entrant dans l'objet social, sans limitation.

La Société sera immatriculée au Registre du commerce, tenue au greffe du Tribunal de commerce de Lorient.

Pour avis et mention, Me PRODHOMME, notaire.

Etude de Me LECUYER, Notaire à LORIENT.

PREMIERE INSERTION

Suivant acte reçu par Me LECUYER, notaire à Lorient, en date des 12 août et 25 septembre 1969, enregistré à Lorient AC, le 7 octobre 1969, fol. 45, bordereau 858/1, M. Albert GARDIEN, électricien, et Mme Yvonne LE BRUCHEC, commerçante, son épouse, demeurant à Lorient, 187, rue de Belgique, ont cédé à Mme Bernadette LIMPLAIRE, épouse de M. René PAULIC, représentant, demeurant à Lorient, 30, boulevard de Normandie, le fonds de commerce de CAFE - RESTAURANT connu sous le nom de « Café de la Mairie », exploité à Lorient, 187, rue de Belgique, moyennant le prix de 36 615,68 F. Entrée en jouissance le 1er août 1969.

Oppositions dans les dix jours de la dernière en date de la deuxième insertion ou de la publication au BOAC, en l'étude de Me LECUYER, notaire, où domicile a été élu à cet effet.

Pour première insertion, Me LECUYER.

GAZ DE FRANCE
emprunt
1969
8 %

Pour la préparation au mariage
APPRENDRE A AIMER
Série n° 2
Les grandes lois psychologiques
10 films fixes (24 × 36) en couleur
avec bande magnétique et 5 livrets .... 300 F
AUDIO-VISUEL
22, cours Albert-Ier, 75 - Paris-8e

VIE DE JÉSUS
Dessins de Ph. Jaudiou, Scénario de B. Ollivier.
10 films-fixes en couleur.
Chaque film : 10,80 F.
SERVICE AUDIO-VISUEL
22, Cours Albert-Ier, PARIS-8e.

dossier

LA JUSTICE elle aussi, doit être L'AFFAIRE DE TOUS LES FRANÇAIS

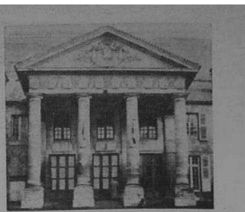

Derrière la façade solennelle des Palais de Justice...

La justice est à l'ordre du jour. Certains vont même jusqu'à la mettre dans le box, avec la satisfaction d'enfants ravis de voir Guignol rosser le gendarme. Les choses ne sont pas aussi simples ; elles sont surtout beaucoup plus sérieuses, car la justice est le plus haut régulateur de la vie en société.

Un concours de circonstances assez exceptionnel donne actuellement un regain d'intérêt aux choses de la justice : deux « affaires » récentes, la déclaration du président de la Cour de cassation, le projet de loi Pleven, de nombreux commentaires de presse et un « face-à-face » télévisé.

Tout cela sensibilise l'opinion. Il peut en sortir un bien, car, dans un pays démocratique, l'opinion des citoyens pèse lourd sur les rouages des institutions.

L'étiquette « scandale »

Chaque fois que la justice commet une erreur, on colle sans attendre sur cette erreur l'étiquette « scandale ». Cette réaction souvent injuste — c'est le cas de le dire — est au fond une sorte d'hommage à rebours, car elle traduit une exigence : on voudrait que la justice soit parfaite.

L'affaire Deveaux a symbolisé la réparation d'une erreur judiciaire : trois juges professionnels et neuf jurés tirés au sort ont, en leur âme et conscience, fait une exception au principe de l'autorité de la chose jugée. Cela n'a été possible que grâce à des hommes qui ont ému l'opinion et convaincu le garde des Sceaux.

L'autre affaire s'est terminée tragiquement avant d'être définitivement jugée.

Il s'agit du suicide d'une femme professeur de 32 ans qui avait cédé au vertige de la passion envers un de ses élèves de 17 ans ; on a dit trop légèrement que l'intervention de la justice — pourtant saisie à la demande des parents du jeune homme — avait été la cause de ce suicide ; en réalité, la funeste décision de cette femme a eu plusieurs causes. Plongée dans une situation inextricable, elle a réagi comme un être qui se construit une logique à soi, en dehors de la loi commune (qui, jusqu'à nouvel ordre, punit le détournement de mineur).

Quoi qu'il en soit, ces deux affaires viennent de révéler à chaud une crise latente, dont les magistrats sont les premiers à souffrir et qu'ils ont dénoncée depuis longtemps.

Accueilli par M. Maurice Aydalot (premier président de la Cour de cassation), le chef de l'Etat va entendre plaider en faveur de la justice.

Les hommes et les moyens

Devant le chef de l'Etat, M. Maurice Aydalot (premier président de la Cour de cassation et, à ce titre, plus haut magistrat de France) a fait le point de la situation avec courage et lucidité.

Le malaise actuel est-il dû aux structures ? Non. « *Au prix de quelques mesures, l'essentiel de l'appareil doit être maintenu ; pour répondre à ce que la nation attend du service de la justice, l'organisation judiciaire doit rester en harmonie avec les conceptions traditionnelles du droit public du pays.* » Est-il dû aux hommes ? « *Nous ne sommes ni moins savants que nos devanciers ni moins appliqués à nos tâches.* » Alors, quelle est la cause ? M. Aydalot la voit dans une grave crise des moyens.

Par ce mot, il faut entendre non seulement les conditions matérielles dans lesquelles fonctionne la justice (dont les crédits n'atteignent pas 1 % du budget général), mais aussi les textes susceptibles d'aider les juges à rendre aux hommes de ce temps la justice qu'ils attendent. Sur le premier point, tout le monde est d'accord depuis longtemps, mais ni le Parlement ni le ministère des Finances n'agissent concrètement ; sur le second, une réforme d'envergure doit être mise sur pied : rajeunissement de la procédure civile, réforme pénale, notamment de la « détention préventive » dont l'usage abusif a été dénoncé depuis longtemps.

En conclusion, le magistrat a déclaré : « *Il est indispensable que nous fassions oraison, que nous méditions, que nous prenions totale conscience du caractère redoutable de la règle pénale. S'il fait notre grandeur, il doit être aussi notre scrupule, notre tourment incessant...* »

Libertés individuelles

Ces déclarations solennelles faites par une voix on ne peut plus autorisée rejoignent la préoccupation du garde des Sceaux.

Mis en chantier par M. Louis Joxe, repris par M. René Capitant, retouché et complété par M. René Pleven, le projet de loi sur les libertés individuelles fait l'objet d'une examen approfondi avant d'être soumis au Parlement. Il entraînera des modifications au Code pénal et au Code de procédure pénale, déjà partiellement remaniés lors de la réforme de 1958.

Le principal point du projet de la Chancellerie est la fameuse *détention préventive* qui désormais s'appellera « provisoire ».

Théoriquement, elle devait n'être que l'exception ; pratiquement, elle est la règle ; ainsi, un prévenu sur trois est mis en prison pendant plusieurs mois avant de passer en jugement (et parfois d'être acquitté...). Dorénavant, elle ne sera appliquée que dans des cas bien déterminés.

En contrepartie, le juge d'instruction disposera d'un plus large choix de formules, par exemple la liberté contrôlée, la liberté sous caution (au besoin avec saisie-arrêt sur le salaire).

De même, les dispositions relatives au sursis (simple ou avec mise à l'épreuve) seront assouplies : le sursis ne sera plus automatiquement révoqué en cas de récidive avant cinq ans. En outre, les tribunaux pourront plus facilement prescrire l'accomplissement d'une peine ferme en semi-liberté. Enfin, la relégation sera supprimée : les récidivistes qui avaient subi quatre condamnations pénales étaient voués à la relégation à vie ; désormais, ils ne seront plus frappés d'une peine perpétuelle, mais bénéficieront du régime de la « tutelle pénale » (avec contrôles et reclassement).

A noter aussi une innovation importante pour la protection de la vie privée. Déjà garanti, le secret de la correspondance sera étendu à d'autres modes d'expression, paroles et images. Enregistrements clandestins et photographies à l'insu des intéressés constitueront des délits assimilables à celui de la violation de correspondance. Il s'agit-là d'une mise à jour de textes de 1832 modifiés en 1922.

Il faudra beaucoup de constance à M. René Pleven, garde des Sceaux, pour convaincre son collègue des Finances et doter enfin de moyens suffisants la « machine judiciaire ».

Les textes et la vie

Il est incontestable que ce projet de réforme procède d'une intention généreuse qui va dans le sens d'une souhaitable humanisation de la justice. Mais pour qu'il passe dans les faits, la justice devra disposer de moyens sensiblement accrus.

Le président Aydalot l'a dit : « *Le nombre de magistrats actuellement en service serait très suffisant si toutes leurs activités pouvaient se consacrer à ce qui est l'essentiel de leur tâche. Mais le juge de l'application des peines n'a pas les agents de probation et les enquêteurs sans lesquels il est désarmé. Le juge des tutelles n'a ni local, ni secrétariat, ni téléphone, le plus souvent...* »

Et tel juge d'instruction a 220 dossiers en attente sur son bureau... Quand un témoin convoqué perd une journée entière, il reçoit une indemnité de 5,20 F. Et ne parlons pas des locaux vétustes et du matériel à bout de souffle.

Comment, dans de telles conditions, assurer la relève et attirer les jeunes vers la belle carrière de la magistrature ?

Voilà pourquoi la réforme à l'étude ne sera positive que si le gouvernement accorde des crédits substantiels au ministère de la Justice ; il faut rattraper le retard accumulé depuis tant d'années.

Bien sûr, les moyens matériels ne sont pas tout. Ils ne remplaceront jamais la conscience des juges, mais ils allégeront leurs soucis et, par conséquent, leur permettront de mieux remplir leur haute mission.

Gabriel DUPIRE.

La détention préventive

Les avocats sont farouchement contre ; moins naïfs par expérience, les policiers estiment qu'elle est aussi utile que la « garde à vue » pour le progrès des enquêtes. Cependant, tout le monde est d'accord pour reconnaître que cette mesure est trop largement et trop longuement utilisée.

Qu'est-ce que la « détention préventive » actuellement pratiquée ? Comme son nom l'indique, elle consiste à garder en prison un suspect avant même qu'un tribunal l'ait reconnu coupable ou innocent.

C'est le juge d'instruction (ou, en cas de flagrant délit, le procureur de la République) qui ordonne la mise en détention préventive soit pour éviter que l'inculpé prenne la fuite, fasse disparaître des preuves de délit, exerce une pression sur les éventuels témoins, soit pour apaiser le trouble social provoqué par l'infraction.

S'il s'agit d'un délit, la durée de la détention préventive est de cinq jours (quand l'inculpé encourt une peine inférieure à deux ans de prison), de quatre mois dans le cas contraire (renouvelables par période de quatre mois par ordonnance motivée de juge d'instruction). S'il s'agit d'un crime, quatre mois (renouvelables dans les mêmes conditions).

La détention préventive peut prendre fin :

— Par la mise en liberté de droit ;

— Par la condamnation à une peine privative de liberté ;

— Par la mise en liberté provisoire.

La liberté provisoire peut intervenir à tout moment quand le magistrat instructeur en décide ainsi, à condition que l'inculpé reste à la disposition de la justice jusqu'à sa comparution devant les juges. De même l'inculpé peut demander lui-même sa mise en liberté à la « Chambre d'accusation » qui est libre d'approuver ou de contredire la décision du juge d'instruction concernant le maintien de l'intéressé en prison.

La justice qu'on se donne

Au cours du « face à face » télévisé du 6 octobre, le conseiller André Braunschweig (président de la Cour d'assises de Paris) a réaffirmé que, depuis longtemps, les magistrats ont tiré le signal d'alarme pour éviter à la justice la crise actuelle.

De son côté, M. Maurice Simon (juge d'instruction à Dijon) a fait une émouvante intervention :

« L'opinion s'exprime à travers la presse, oui, mais un pays a la justice qu'il s'est donnée. On attend du magistrat qu'il soit honnête, désintéressé, qu'il sache tout et ne se trompe jamais... C'est beaucoup demander à des hommes liés par les textes et submergés par les dossiers à instruire.

Le drame du juge d'instruction, c'est d'être enfermé par la force des choses dans une sorte de tour d'ivoire, alors qu'il ressent un énorme besoin de dialogue... Cela prend du temps beaucoup de temps car l'homme qui comparaît devant lui comporte une incompressible partie d'âme... »

jeux

Mots croisés n° 180

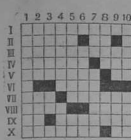

Horizontalement. — I. Il est généralement à la remorque. — II. Lancée dans le commerce ; article. — III. Ils sont de plus en plus réunions de techniciens. — IV. Mesurage de terres ; pronom personnel. — V. Ne bougera pas ; la moitié d'une roue. — VI. Epoques. — VII. Choisi ; corps dérivé d'un hydrogène. — VIII. Apprécié ; bloc d'immeubles. — IX. Lettre grecque ; on s'asseoit dessus. — X. Unie par contrat ; dans le Xaintois.

Verticalement. — 1. Opération chirurgicale. — 2. D'une saveur rude ; il vaut mieux qu'il n'ait pas faim. — 3. Elles sont utiles au poète ; note. — 4. Il vient d'un grand continent ; pièce. — 5. Trouvera réparation ; ils forment charpente. — 6. Mettre au courant ; dans la boue. — 7. Causé du tort ; une magistrature peut l'être. — 8. Inscription trouvée sur la croix ; personnel. — 9. Désigné par bulletins ; elle a son huile. — 10. Jeune garçon ; volcan connu sinon apprécié.

PETIT CALENDRIER

OCTOBRE

D. 19 XXIe DIMANCHE APRES LA PENTECOTE. S. Pierre d'Alcantara.
L. 20 S. Jean de Kenty, confesseur. Ste Irène.
M. 21 De la férie. S. Hilarion, Abbé. Ste Ursule et ses compagnes, vierges et martyres. Ste Céline.
M. 22 De la férie.
J. 23 S. Antoine-Marie Claret, confesseur.
V. 24 S. Raphaël, archange.
S. 25 De la Vierge Marie. SS. Chrysante et Daria, martyrs. S. Crépin.
D. 26 FETE DU CHRIST-ROI (XXIIe dim. après la Pentecôte). S. Evariste.

D'UN SEUL COUP DE CRAYON

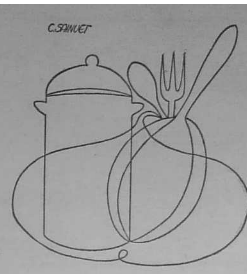

Sans lever la main et sans repasser deux fois sur le même tracé, essayez de refaire ce croquis...

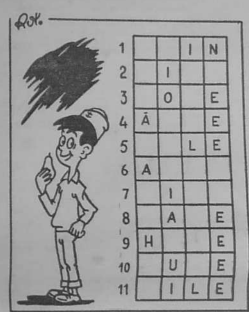

LA GRILLE A COMPLÉTER

Répondez aux définitions ci-après et inscrivez chaque mot trouvé dans la grille. Lisez les lettres que vous aurez ajoutées et vous trouverez un proverbe qu'illustre le dessin de Rol.

1. Bénéfice, rapport.
2. Marque le visage.
3. Supplice ancien.
4. Charge d'un âne.
5. Il y a le Nord et le Sud.
6. Surface.
7. Redoublé, c'est un petit soldat.
8. Oiseau échassier.
9. Femelle du lièvre.
10. Un des cinq sens.
11. Va à toute allure.

SOLUTIONS

LA GRILLE A COMPLETER

Garder une poire pour la soif. Gain. — Ride. — Roue. — Ante. — Pôle. — Aile. — Pion. — Râle. — Hase. — Ouïe. — File.

◆

SOLUTION DU N° 179

Horizontalement. — I. Emerveillé. — II. Niee. PMU. — III. Réoccupera. — IV. Olaire. En. — V. El. Arc. — VI. El. Entimé. — VII. Mes. Plante. — VIII. Ente. Oie. — IX. Na. Cane. Té. — X. Tenus. Sous.

Verticalement. — 1. Euronement. — 2. Mici. Tenue. — 3. Ecole. ST. — 4. Recale. Eeu. — 5. CI. SP. As. — 6. Epuration. — 7. Impériales. — 8. Lue. Emue. — 9. Eé. El. Ta. — 10. Elancée. Es.

◆

D'UN SEUL COUP DE CRAYON

automobile

UN SALON PLUTOT MOYEN

Le 56e Salon de l'automobile n'a pas battu les records. Du côté de l'affluence, 940 000 visiteurs contre plus de un million l'an dernier ; du côté des affaires, une très nette baisse d'ensemble des commandes pour les constructeurs étrangers.

Comment pouvait-il en être autrement dans l'incertitude du climat social et financier, avec les restrictions de crédits, les taxes nouvelles, l'augmentation du prix des voitures ?

Les réactions sont très différentes selon les firmes, surtout entre marques françaises et étrangères.

Chez RENAULT, la « R 12 » a été la grande vedette, représentant à elle seule 50 % des ventes. Le volume des commandes a été légèrement supérieur à celui de l'an dernier et le nombre des essais deux fois plus élevé. Les délais pour la « R 12 », dont la cadence de sortie atteindra bientôt 800 unités par jour, sont montés à trois mois.

Chez CITROEN, la gamme « D » a fait une entrée fracassante sur le marché. Le service des essais n'a jamais été aussi sollicité : quatre fois plus de demandes qu'en 1968. Quant aux commandes, elles se sont accrues de 70 % sur les modèles « D ». Sur le plan de l'avenir, il est probable que la Maserati Citroën sera présentée au printemps et la 6 CV à moteur rotatif au Salon de 1970.

Chez PEUGEOT, un millier de personnes ont demandé chaque jour un essai de la 304 et les commandes ont suivi, si bien que les délais de livraison sont maintenant de trois mois.

Chez Simca où on ne présentait aucun modèle nouveau, les résultats ont été beaucoup moins satisfaisants. « Nous avons eu moins de ventes que l'an dernier. Toutes les voitures pour budgets moyens ont été touchées, déclarait-on sur le stand, mais les carnets sont encore bien garnis. »

Du côté des CONSTRUCTEURS ETRANGERS, le seul écho optimiste recueilli vient de chez Fiat qui n'exposait cette année que ses deux nouveaux modèles : les 128 et 130. Deux fois plus d'essais qu'en 1968, et les prévisions, malgré un relèvement des prix de 7 à 8 %, ont été largement dépassées. La firme de Turin possède maintenant en France une clientèle fidèle.

Toutes les autres firmes étrangères sont déçues. La chute des commandes est plus ou moins grande ; pour les uns, 25 % ; pour les autres, 50 %. Certains constructeurs sont d'ailleurs encore dans l'impossibilité de fixer leurs nouveaux prix.

Quant au marché de l'occasion, il a été durement frappé puisque les ventes ont à peine dépassé la moitié de celles de l'an dernier.

Jacques ZISSEL

PETITES ANNONCES

DANS TOUTE CORRESPONDANCE PRIERE D'INDIQUER SUR L'ENVELOPPE « SERVICE PETITES ANNONCES » AINSI QU'AU VERSO DE VOS MANDATS OU CHEQUES POSTAUX

La ligne comprend environ 27 lettres, signes ou espaces. PRIX A LA LIGNE. EMPLOIS : demandes, 2,70 ; offres, 5,40 F ; autres rubriques, 5,40 F. PETITES ANNONCES COUPLEES, avec LA CROIX. EMPLOIS : demandes, 4,50 F ; autres rubriques, 8,70 F. Domiciliation au journal : 4 F. Les réponses aux annonces doivent être envoyées sous enveloppe et être accompagnées d'un timbre à 0,70 F. Adressez vos textes au Service des Petites Annonces. Mode de paiement : chèque, mandat, virement postal*. REGIE PROMOTION, 50, rue Pierre-Charron, 75-Paris-8e. C. C. P. Paris 5 351-03.

Remise des ordres : 10 jours avant parution.

COURS

COURS DE L'INSTITUT NATIONAL D'ENSEIGNEMENT PAR CORRESPONDANCE

PREPARATION AUX EXAMENS OFFICIELS

— du secondaire (B.E.P.C.).
— toutes classes de la 6e au baccalauréat,
— de la comptabilité et du secrétariat (C.A.P. - B.E.P.).
— du technique (C.A.P. - Dessin).

COURS PAR CLASSE OU PAR MATIERE

Cours libres sans examens : Sténo, dactylo.
Renseignements à I.N.E.C. : 3, rue du Port-au-Vin 44 -NANTES.

MAISONS DE REPOS

Vaucluse, Maison Repos privée prend pensionnaire, prix intéressant, calme, détente, nourriture soignée, parc, proxim. village, ambiance agréable, tt conf. Ec. ESCOFFIER, B. P. 21-BOLLENE-84.

LA SÉLECTION FONDS DE COMM.

VENTE

Vds cause santé af. saine TEINTURERIE PRESSING. Préf. P. O. Imp. mat. gros C. A. pouv. être aug. au gré acheteur. Ecr. n° 6 687, La Croix, 50, r. P.-Charron, Paris-8e.

ORGANISMES DE MARIAGES

CATHOLIQUES, écrivez au Centre des Alliances (Service LF), 5, rue Goy, Quimper-29. Documentation de 24 pages c. 3 timbres. 150 MARIAGES PAR MOIS.

ALLIANCE CHRETIENNE, PSYCHOLOGIE, 10, av. Joinville, Nogent/Marne-94. Dtion c. 3 t. Discr. absolue.

● Les annonces concernant les pensions d'enfants doivent être accompagnées de références catholiques. Les offres d'emploi doivent préciser le genre d'emploi offert. Les textes ayant un caractère douteux ou équivoque ne pourront être acceptés. Il est enfin demandé à nos annonceurs de bien vouloir répondre, même négativement, aux lettres reçues.

La rentrée-lecture de vos plus de 8 ans :

Nade

Nade, l'hebdomadaire des filles et de leurs frères, réalisé par l'équipe de Pomme d'Api ! Chaque semaine :

- Les passionnantes aventures des Jumelles, le journal de Véronique, et d'autres encore
- Le journal des 5, avec ses idées pratiques sur la cuisine, les bébés, la classe, etc...
- L'encyclopédie, qui donne des documents pour les cahiers de classe (8e, 7e, 6e, 5me)
- Le merveilleux "minipoche", qui amuse toute la famille : il a un succès fou !
- Le roman détachable : 4 pages de lecture, un vrai livre par trimestre.

N'EST-CE pas montrer que l'on est têtu en osant affirmer, une fois de plus, la vocation laitière de la Bretagne ? N'est-ce pas prouver que l'on est de mauvais économistes lorsqu'on ne veut pas abattre quelque 150 000 vaches laitières pour aider à résoudre les problèmes d'excédents ?

Non ! lorsque les agriculteurs bretons courent à la fois après le bœuf et la vache, ils ne courent pas deux « lièvres » à la fois ? L'économie ne leur donne pas tort de jouer à la fois le lait qui représente 27 % de leur revenu et la viande qui atteint 20 %. La nature les approuve puisque le bœuf qu'ils poursuivent n'est en fait que la suite logique de sa mère, la vache laitière.

Les agriculteurs seraient des girouettes s'ils changeaient de production au gré des consignes : suivez le bœuf..., faites du forcing laitier... halte au lait... faites du porc..., ne faites plus de porc (1967-68)..., faites du porc (début 1969)... et bientôt (début 70), ne faites plus de porc !

Ils se disent au contraire : on investit de 1966 à 1970 quelque 450 millions de francs pour les industries laitières, faisons du lait pour rentabiliser ces installations (objectif 1975 : 35 millions d'hectolitres). Nous ferons aussi de la viande à partir des produits du cheptel laitier (taurillons et croisés augmenteront la production de 60 000 tonnes).

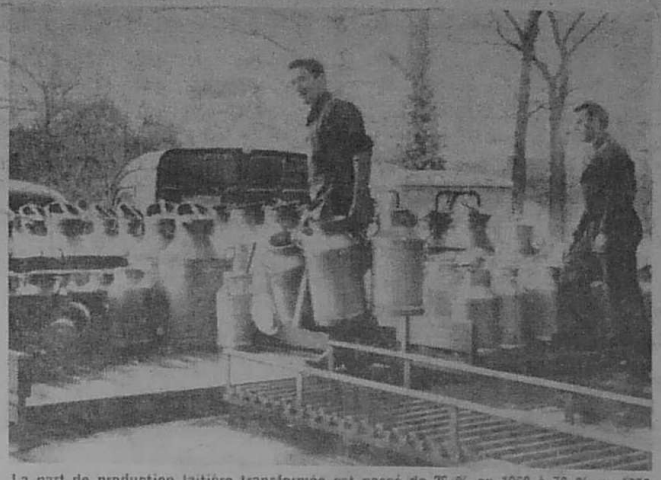

La part de production laitière transformée est passé de 26 % en 1960 à 76 % en 1968.

Essor de la PRODUCTION LAITIÈRE DE BRETAGNE

Ainsi s'exprime le directeur de la *Chambre régionale d'agriculture*, en guise d'introduction à un rapport sur la *PRODUCTION LAITIERE EN BRETAGNE*, fait par le service d'études.

En dix ans le rendement a presque doublé

Malgré une relative stabilité du cheptel laitier, la *production de lait* s'accroît régulièrement en Bretagne. De 15,5 en 1953, elle est passée à 29,5 millions d'hectolitres en 1968. La production bretonne a donc augmenté de 90 % pendant cette période, soit, en pourcentage, deux fois plus que la production de la France entière.

La progression a été régulière ; la Bretagne s'est ainsi affirmée comme étant, avec la Normandie, la première région laitière française. Sa part dans la production nationale est passée de 8,9 % en 1955 à plus de 11 % en 1968.

Cette augmentation résulte d'un sensible accroissement du cheptel laitier. En dix ans, de 1958 à 1968, le nombre de vaches laitières est passé de 1 million 36 000 à 1 162 750, soit 6 % de plus. Au cours de ces mêmes dix années, le *rendement moyen* du cheptel régional a crû de 46 % ; il était de 1 740 litres par vache et par an ; il est maintenant de 2 540 litres. Il faut cependant noter que la moyenne française est de 3 000 litres !

La généralisation de l'insémination artificielle et l'amélioration des espèces, les progrès dans l'alimentation et l'hygiène des animaux constituent les principaux facteurs de cette amélioration.

Les races locales (Pie Noire Bretonne 122 000 - Armoricaine 158 000) sont en régression très nette ; elles ont été améliorées par croisement avec la Frisonne Pie Noire ou la Normande. Le cheptel ainsi croisé est relativement important ; il assure environ 15 % de la production. La Française *Frisonne Pie Noire* (104 600) s'est implantée dans toute la région, mais surtout dans le Finistère et le Morbihan, tandis que la *Normande*, prescrite partout (574 500), est solidement établie dans l'Ille-et-Vilaine et les Côtes-du-Nord.

Les meilleurs rendements sont atteints par la race Frisonne Pie Noire, qui seule dépasse la moyenne des 3 000 litres en Bretagne pour l'ensemble de ses effectifs.

L'importance du contrôle laitier

Principale raison du progrès, le *contrôle laitier* permet, grâce à la mesure méthodique et suivie de la production des vaches laitières, d'orienter la sélection et d'améliorer la productivité des animaux.

Bien qu'implanté depuis de nombreuses années en France, le contrôle laitier ne touche encore qu'une fraction assez faible dun cheptel, 10 % environ des vaches traites. D'autres régions laitières européennes (Pays-Bas) ont une grande avance sur ce point. Cependant, depuis deux ans surtout, la progression est spectaculaire, l'obligation d'adhérer au contrôle laitier pour obtenir les prêts « bâtiments d'elevage » n'étant pas étrangère à ce phénomène.

Alors qu'en 1958 il n'y avait que 2 % de vaches laitières contrôlées, en 1968 ce sont 13 % du cheptel qui ont été soumises au contrôle en France. A titre de comparaison, 65 % des laitières y sont soumises aux Pays-Bas.

En Bretagne, la palme revient au département des Côtes-du-Nord qui accusait un retard considérable et a augmenté le contrôle de 254 % en trois ans. (Voir tableau ci-dessus.)

Dans le cadre de chaque *syndicat de contrôle laitier* sont déterminés des secteurs de façon à ce que chaque contrôleur puisse aisément atteindre le maximum d'étables. En moyenne, un contrôleur s'occupe de 30 à 40 étables, soit 350 à 500 vaches. Le contrôle laitier a ainsi créé quelque 300 emplois.

Le coût d'un contrôle est évalué par les syndicats à 42 F par vache. La cotisation perçue par adhérent a été portée de 20 à 25 F, et le ministère de l'Agriculture accorde une subvention de 16 F par vache. Ceci signifie que le déficit serait d'environ 1 F par vache ! Les syndicats doivent donc « naviguer au plus près », ce qui nuit à leur développement et aux services qu'ils pourraient être amenés à rendre, surtout au moment où l'on parle du contrôle à la matière azotée.

Le ramassage porte désormais sur le lait entier

Tandis que la production de lait augmentait, la quantité de lait collecté croissait de façon encore plus spectaculaire. Les volumes de produits laitiers ont quadruplé en neuf ans. Ainsi la part de la production laitière transformée est passée de 26 % en 1960 à 76 % en 1968. La marge de progression reste sensible si l'on sait qu'en Allemagne ou en Hollande 85 à 90 % de la production est collectée et transformée.

Ces chiffres soulignent aussi l'expansion rapide de l'industrie laitière en Bretagne. Cette industrie, jeune dans notre région, a bénéficié des plus récentes découvertes techniques et ses équipements sont parmi les plus modernes d'Europe, ce qui constitue un atout important.

. Situation du CONTRÔLE LAITIER . I Jui. 1969

	Nombre d'Etables contrôlées	Nombre de Vaches contrôlées	Effectif moyen par étable
C.d.N.	I 748	26 3I2	I5
Fin.	3 I94	5I 642	I6,2
I.& V.	2 20I	40 885	I8,5
M han	2 202	29 I39	I4,5
BRETAGNE	9 345	I47 978	I6

source: Chambre Régionale d'Agri.

L'évolution a résulté de deux phénomènes essentiellement : la diminution des quantités utilisées à la ferme pour l'alimentation des hommes et des animaux, l'abandon des fabrications de beurre fermier.

L'industrie laitière bretonne s'est longtemps appuyée sur la collecte et la transformation de la crème fermière. Puis, de plus en plus, le ramassage a porté sur le lait entier. En 1960, la part de la collecte de crème était de 80 % et celle de lait entier de 20 % ; en 1968, c'est près de 90 % que représente le ramassage du lait entier.

Une enquête de la Chambre régionale d'agriculture a permis d'évaluer à 112 000 environ le nombre de fournisseurs aux entreprises laitières bretonnes en 1967. Les frais de ramassage représentent 3 à 4,5 centimes par litre ; il y a des progrès à réaliser. Le *froid à la ferme*, sous forme de tanks réfrigérants ou de bacs de refroidissement pour les bidons (environ 20 000 appareils en 1968), permet de diminuer les tournées de ramassage, donc le coût. En plus, la qualité est améliorée.

La progression du nombre des machines à traire est signicative des conditions de travail des producteurs de lait. Il est passé de 2 100 en 1962 à 4 200 en 1967 dans les Côtes-du-Nord, de 9 596 à 13 500 dans le Finistère, de 3 045 à 8 528 en Ille-et-Vilaine, de 332 à 2 750 dans le Morbihan. En six ans, il a donc presque doublé pour l'ensemble de la Bretagne. (Source : ministère de l'Agriculture).

Les trois quarts transformés en beurre

Il est intéressant de savoir ce que devient ce lait collecté. Pour 73 %, il devient du beurre, ce qui représente le quart de la production nationale destinée à cette transformation.

La part de la production consacrée à la fabrication des fromages est faible, sauf pour l'Ille-et-Vilaine, ce qui souligne l'avance de l'industrie laitière dans ce département qui produit le tiers de la production régionale. Le Finistère et les Côtes-du-Nord se partagent la moitié ; le Morbihan reste nettement en retrait. (Voir tableau ci-dessous.)

Pour faire face à la transformation rapide de la collecte beurre, fermier-crème, en collecte de lait entier, et à l'augmentation importante de la production, les entreprises laitières bretonnes ont dû s'affronter à de graves problèmes techniques et financiers.

Devant la lourdeur des investissements à réaliser, les entreprises laitières ont élaboré, en 1963, avec le concours de l'administration, un programme d'investissements connu sous le nom de *plan laitier breton*. Ce plan prévoyait, pour la période 1967-1970, les investissements à réaliser, compte tenu d'une prévision de collecte de 27 à 28 millions d'hectolitres. Ce chiffre est donc atteint dès 1967 !

Produire mieux le lait

L'étude de la Chambre régionale n'aborde pas tous les problèmes, en particulier le plus important pour le producteur, à savoir le prix du lait ; elle estime que, de toute façon, la production laitière restera importante en Bretagne. La région a tous les atouts pour s'imposer, aussi bien pour le lait que pour la viande, les deux productions devant aller de pair.

Il ne s'agit pas de produire moins de lait pour produire plus de viande, mais de produire mieux le lait tout en produisant plus de viande. Produire mieux le lait pour accroître la rentabilité des élevages et la compétitivité des entreprises laitières ; produire plus de viande pour valoriser les veaux des vaches et répondre à la demande de la Communauté européenne en particulier.

Recueilli par François ALET

Revoir *Bretagne-Dimanche* : 17 juillet 1966 : l'industrie laitière en Bretagne ; 20 novembre 1966 : ramassage du lait ; 15 janvier 1969 : équilibre lait-viande.

PRODUCTION DE LAIT DE VACHE ET SON UTILISATION —

	C.d.N.		Fin.		I.& V.		M han		Bretagne	
Q en milliers HL	Q	%	Q	%	Q	%	Q	%	Q	%
lait utilisé pour . la consommation humaine	902	I3,I	802	II,7	400	4,4	480	9,7	2584	9,2
. l'élevage des veaux	87I	I2,6	3I5	4,6	657	7,I	580	II,6	2423	8,7
. la fabrication du beurre	4923	7I,3	5643	82,4	6I27	66,4	3734	74,9	20427	73,0
. la fabrication du fromage	84	I,2	90	I,3	2042	22,I	I90	3,8	2406	8,6
. usages divers	I20	I,8	-	-	-	-	-	-	I20	0,5
Production Totale	6900	I00	6850	I00	9226	I00	4984	I00	27960	I00
% départemental	24,7		24,5		33,0		I7,8			

SOURCE/ Statistiques du ministère de l'agriculture pour I967 .